

2016

# Profil Égalité

## Femmes du Nouveau-Brunswick

Un profil statistique  
Direction de l'égalité des femmes, Bureau du Conseil exécutif  
Province du Nouveau-Brunswick



Direction de l'égalité des femmes

551, rue King, Case postale 6000, Fredericton, N.-B. E3B 5H1.

(506) 453-8126  
Fax: (506) 453-7977

WEB-EDF@gnb.ca  
[www.gnb.ca/femmes](http://www.gnb.ca/femmes)

This publication is also available in English.  
Request the Equality Profile 2016 of Women in New Brunswick.

ISBN 978-1-4605-1083-4

# Profil Égalité 2016

## Femmes du Nouveau-Brunswick

### Table des matières

Introduction.....	3
Points Saillants.....	4
1. Population.....	7
2. Éducation et Formation.....	19
3. Santé.....	35
4. Revenu et Pauvreté.....	45
5. Responsabilités familiales.....	60
6. Marché du travail.....	70
7. Postes d'influence.....	103
8. Justice.....	114
9. Violence.....	121
Lexique.....	142







# Introduction

Bienvenue au **Profil égalité 2016**, un recueil d'information statistique sur les femmes du Nouveau-Brunswick. Ce document regroupe des statistiques diversifiées portant sur différents aspects de la vie des femmes – population, éducation et formation, santé, revenu et pauvreté, responsabilités familiales, marché du travail, postes d'influence, justice et violence.

Le Profil égalité se veut un outil d'analyse de l'égalité de la femme. Chaque nouvelle édition de ce document nous permettra de dégager des tendances au fil du temps sur une variété d'aspects touchant les Néo-Brunswickoises.

Pour l'édition 2012 du Profil égalité, plusieurs statistiques employées provenaient notamment du recensement de 2006 (ainsi que celui de 1986). Ces recensements visaient à colliger de l'information sur les personnes et foyers au Canada en fonction de caractéristiques démographiques, sociales et économiques. Les citoyennes et citoyens devaient obligatoirement répondre au questionnaire de recensement.

Dans l'édition du profil de l'égalité de 2014, l'une des principales sources de données était le programme du recensement de 2011. Le Programme du recensement 2011 se divisait en deux parties: un questionnaire bref (le recensement proprement dit) comportant une série de questions de base, distribué à 100 % des foyers, et un questionnaire long (l'Enquête nationale auprès des ménages), distribué à un échantillon de foyers. L'information auparavant collectée dans le questionnaire long faisait maintenant partie de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) à caractère *volontaire*<sup>1</sup>. Vous trouverez ces sources dans la présente édition du Profil égalité, car les résultats du recensement 2016 ne seront pas disponibles avant 2017.

Compte tenu des changements apportés au Programme du recensement en 2011, les comparaisons avec des résultats antérieurs du recensement doivent être faites avec discernement.

L'Enquête nationale auprès des ménages à caractère volontaire est la principale source de données sur la population autochtone pour Statistique Canada. Avant 2011, par contre, cette information était colligée dans le cadre du Recensement de la population. Par conséquent, les comparaisons doivent être établies avec discernement par rapport aux résultats des recensements préalables sur la population autochtone.

Certaines enquêtes et autres sources de données employées pour produire les éditions précédentes du Profil égalité n'existent plus ou il n'est plus possible d'y avoir accès. Par conséquent, des efforts ont été déployés pour trouver d'autres sources de données. L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), par exemple, a été abandonnée. Cependant, l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) a été mise en œuvre en 2012, ce qui nous a permis de recueillir de nouvelles statistiques concernant les personnes ayant une incapacité pour la présente édition du Profil égalité (p. ex., sur le revenu et la pauvreté).

En outre, différentes enquêtes menées par Statistique Canada font régulièrement l'objet de modifications. Il est donc possible que les chiffres présentés dans la présente édition du Profil égalité aient changé.

Certaines de nos sources de données émanent de ministères du Nouveau-Brunswick. Dans certains cas, les noms des ministères ont pu changer ; notez que nous employons seulement les noms actuels des ministères. Il faut par ailleurs remarquer que les mandats des ministères à l'égard de certains programmes et services ont aussi pu changer. Encore là, seuls les ministères actuellement responsables des programmes et services visés sont indiqués comme source.

Le Profil égalité est une initiative dont la réussite dépend aussi de la contribution constante de nos différents partenaires. Leurs efforts continus pour nous aider à recueillir l'information nécessaire ne passent pas inaperçus et continuent d'être grandement valorisés. Nous remercions sincèrement nos nombreux collaborateurs des divers ministères et organismes qui nous ont aidés à produire la présente publication. Merci!

# Points Saillants

## 1. POPULATION

- Les femmes représentent 50,6 % (soit 381 477 habitants) de la population du Nouveau-Brunswick (753 871 habitants).
- En 2012, le taux de fécondité au Nouveau-Brunswick était de 1,57 enfant par femme. Le taux national de fécondité était de 1,61 (le taux de remplacement de la population étant de 2,1 enfants par femme).
- Les femmes continuent d'avoir des enfants à un âge plus avancé : 43 % des naissances sont chez les femmes de 30 ans ou plus. Cependant, le groupe d'âge le plus commun chez les femmes qui accouchent est de 25 à 29 ans.
- Les grossesses chez les adolescentes continuent de diminuer : en 2000, le nombre de naissances vivantes chez des adolescentes au Nouveau-Brunswick était de 573, tandis qu'en 2014, il a diminué à 345.

## 2. ÉDUCATION ET FORMATION

### Taux d'abandon scolaire chez les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année

- En 2013, les taux d'abandon scolaire au Nouveau-Brunswick étaient de 1,2 % (295) chez les filles et de 1,6 % (393) chez les garçons.
- Bien qu'une réduction du taux d'abandon dans l'ensemble des élèves du Nouveau-Brunswick ait été observée, les taux varient grandement selon les groupes d'élèves. Lorsqu'on compare les filles et les garçons anglophones, francophones et autochtones :
  - Le plus faible taux d'abandon scolaire est constaté chez les filles francophones, soit 0,8 %.
  - Les plus élevés sont constatés chez les garçons autochtones, soit 6,5 %, suivi par les filles autochtones, soit 5,7 %.

### Études postsecondaires

- Les femmes continuent d'être bien représentées dans les chiffres sur l'éducation postsecondaire. Elles représentaient 57 % des inscriptions à l'université en 2014/2015.
- Cependant, les femmes sont toujours concentrées dans des domaines d'études traditionnellement féminins, et ce, peu importe le type d'établissement d'enseignement postsecondaire :
  - Universités : éducation (75 %), santé et domaines connexes (78 %) et arts visuels et du spectacle (71 %)

- Collèges communautaires : emplois de bureau (administration de bureau, 90 %), soins de santé (infirmières auxiliaires, 94 %) et éducation de la petite enfance (éducation à l'enfance, 100 %)

## 3. SANTÉ

### Santé génésique

- Le taux d'accouchement par césarienne s'élevait à 27,3 % au Nouveau-Brunswick en 2014/2015. Dans la province, ce taux s'est maintenu à près de 30 % depuis quelques décennies déjà.
- Le taux d'hystérectomie au Nouveau-Brunswick était de 418 interventions pour 100 000 femmes en 2013/2014 (la moyenne canadienne étant de 305 pour 100 000 femmes).

### Suicide

- Le taux de tentative de suicide est beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes, dans la plupart des groupes d'âge.
- En 2014/2015, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans, le taux d'hospitalisation suite à une tentative de suicide était de 198 pour 100 000 filles (trois fois plus que chez les garçons : 58 pour 100 000 garçons).

### Activité physique

- Dans tous les groupes d'âge, les femmes étaient moins susceptibles d'être physiquement actives que leurs homologues masculins (par exemple, 52 % des femmes néo-brunswickoises âgées de 35 à 44 ans étaient physiquement actives comparativement à 57 % des hommes).

## 4. REVENU ET PAUVRETÉ

### Revenu

- En 2013, le revenu total des femmes (revenu médian: 23 720.00 \$) provenant de toutes les sources représentaient 66,6% du revenu des hommes (35 630.00 \$), ces chiffres sont approximativement les mêmes qu'en 2012 et semblable à la moyenne nationale (67%).
- En ce qui concerne le revenu total, les hommes sont beaucoup plus nombreux (47 840) à disposer d'un revenu de 60 000 \$ ou plus que les femmes (26 950) au Nouveau-Brunswick, et ce pour les hommes avec une incapacité en comparaison avec les femmes avec une incapacité aussi.

## Faible revenu

- Lorsqu'on compare différents groupes de Néo-Brunswickois (femmes, hommes, femmes âgées, hommes âgés, etc.), on observe que les femmes sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, en particulier les femmes hors famille économique (c'est-à-dire, vivant seule ou avec des personnes non apparentées telles que des colocataires ou un locataire).
- Selon la Mesure du panier de consommation, une proportion de 14,4 % de toutes les femmes et de 12 % de tous les hommes vivent sous le seuil de la pauvreté.
- 54,9 % des enfants néo-brunswickois issus d'un ménage monoparental dirigé par une mère faisaient partie d'une famille à faible revenu en 2013.

## 5. RESPONSABILITÉS FAMILIALES

### Congé parental

- En 2014, 2 694 femmes et 248 hommes au Nouveau-Brunswick ont touché des prestations de congé parental du régime d'assurance-emploi.

### Main-d'œuvre

- En 2015, 76 % de toutes les femmes ayant des enfants âgés de moins de 16 ans occupaient un emploi rémunéré. Le taux chez les mères célibataires ayant des enfants de moins de 16 ans était de 63 %.
- Les mères célibataires ayant des enfants de moins de trois ans étaient moins susceptibles d'occuper un emploi rémunéré (44 % en 2015). Cependant, ce taux représente une augmentation significative depuis l'année précédente, quand le taux était de 33 %.

### Garde d'enfants

- Le nombre de places en garderie agréée continue d'augmenter. Il y avait 24 556 places disponibles en 2014, une hausse comparativement à 22 649 en 2013.
- La proportion des enfants âgés de 0 à 12 ans qui peuvent être accueillis par une garderie agréée (26 %) continue aussi d'augmenter, tout comme le nombre de travailleuses et de travailleurs avec formation reconnue en garderie agréée (48 % en 2013/2014, par rapport à 40 % en 2011).

## 6. POPULATION ACTIVE

### Emploi et chômage

- Les femmes et hommes occupent pratiquement des emplois à parts égales (50-50 %) sur le marché du travail, mais on observe certaines différences entre hommes et femmes, y compris les points suivants :
  - Le taux de chômage est moins élevé chez les femmes que chez les hommes (7,3 % contre 12,2 % en 2015).
  - Les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un emploi à temps partiel que les hommes (21 % chez les femmes contre 10 % chez les hommes en 2015), une tendance continue depuis le début des années 1980.
  - Les femmes sont également beaucoup plus susceptibles d'occuper plusieurs emplois (8 900 femmes, représentant 63 % des travailleurs à emplois multiples en 2015).

### Secteurs d'emploi

- En 2015, les femmes continuent d'occuper une forte proportion des emplois dans les domaines de la santé (83 %), des affaires, des finances et de l'administration (y compris les emplois de bureau) (71 %) ainsi que des ventes et des services (61 %), comme cela était déjà le cas en 1995.
- La proportion de femmes occupant des postes de gestion est restée relativement faible dans l'ensemble depuis 1995, et elle a encore baissé au cours des dernières années (soit 37 % de tous les postes de gestion, comparativement avec 39 % en 2013).

### Écart salarial

- Les emplois traditionnellement occupés par les femmes sont souvent faiblement rémunérés.
- Les hommes travaillant dans les professions dominées par les femmes ont tendance à toucher des salaires plus élevés que leurs collègues féminins. En 2015, les femmes employées dans les ventes au détail gagnaient en moyenne 13,80 \$ l'heure, soit 19 % de moins que leurs homologues masculins (17,10 \$).
- Les femmes occupant des postes de direction touchent de meilleurs salaires, mais gagnent toujours moins en moyenne que leurs collègues masculins (30,10 \$ l'heure pour les femmes comparativement à 35,64 \$ l'heure pour les hommes).
- En 2015, l'écart salarial au Nouveau-Brunswick était de 11,2 %, le quatrième rang parmi toutes les provinces concernant le plus faible écart salarial.
- Au Canada dans son ensemble, l'écart salarial était plus grand, s'élevant à 14,1 %.

## Points Saillants

### 7. POSTES D'INFLUENCE

#### Politique

- Les femmes restent sous-représentées parmi les décideurs à l'échelle locale, provinciale et nationale.
- À la suite des élections municipales de 2016, 21,9 % (contre 18,1 % en 2012) des maires élus étaient des femmes.
- En 2016, les femmes représentaient 35 % des conseillers et 33 % des chefs élus dans les gouvernements de bande élus des 15 Premières Nations du Nouveau-Brunswick (une baisse par rapport à 40 % des chefs en 2014).

#### Organismes, conseils et commissions

- Après plus de 20 ans de demeurer aux alentours de 30 %, la représentation globale des femmes au sein des organismes, conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial est maintenant à 34 %, une proportion supérieure au 30 % minimal énoncé par les Nations Unies.

### 8. JUSTICE

#### Contrevenantes

- Les femmes sont moins susceptibles de contrevenir à la loi. En 2014/2015, les contrevenantes représentaient 17 % de l'ensemble des contrevenants adultes sous surveillance et 12 % de l'ensemble des contrevenants adultes incarcérés au Nouveau-Brunswick.
- Les contrevenantes sont plus souvent responsables d'un crime portant atteinte à un bien que d'un crime violent. Au Nouveau-Brunswick, les femmes sont responsables de 17 % des crimes commis contre des personnes et de 29 % des crimes commis contre des biens.
- Une proportion de 15 % (99) des contrevenantes étaient autochtones en 2014/2015.

#### Jeunes contrevenants

- En 2013/2014, au Nouveau Brunswick, les filles âgées de 12 à 17 ans étaient responsables de 22 % des infractions au *Code criminel* (135 causes impliquant une fille contre 494 causes où le contrevenant était un garçon).
- Les catégories d'infractions les plus fréquentes des jeunes des deux sexes demeurent les infractions contre les biens. 52 causes impliquant des contrevenantes et 232, des contrevenants, en 2013/2014.

- En 2014/2015, les proportions des jeunes contrevenants chez les filles et les garçons autochtones étaient de 12 % (contre 14 % en 2012/2013), et 9 %, respectivement.

### 9. VIOLENCE

#### Agressions sexuelles

- Les victimes d'agressions sexuelles sont généralement ou souvent de sexe féminin ou des enfants (âgés de moins de 18 ans) : une fille dans 42 % de l'ensemble des cas d'agression sexuelle (179), un garçon dans 17 % des cas (74) et une personne de sexe féminin (tous âges confondus) dans 76 % des cas (321).
- Au Nouveau-Brunswick, 426 agressions sexuelles ont été signalées à la police en 2014, soit un taux de 57 agressions sexuelles pour 100 000 habitants (taux canadien : 58).
- Des 426 agressions sexuelles signalées, 41 % se sont soldées par le dépôt d'accusations (moyenne canadienne : 44 %).

#### Violence à l'égard des personnes âgées

- Les femmes âgées représentaient légèrement plus de 6 cas sur 10 (61 %) des victimes de mauvais traitements, de négligence et d'autonégligence des personnes âgées signalés aux Services de protection des adultes du Nouveau-Brunswick en 2014/2015.

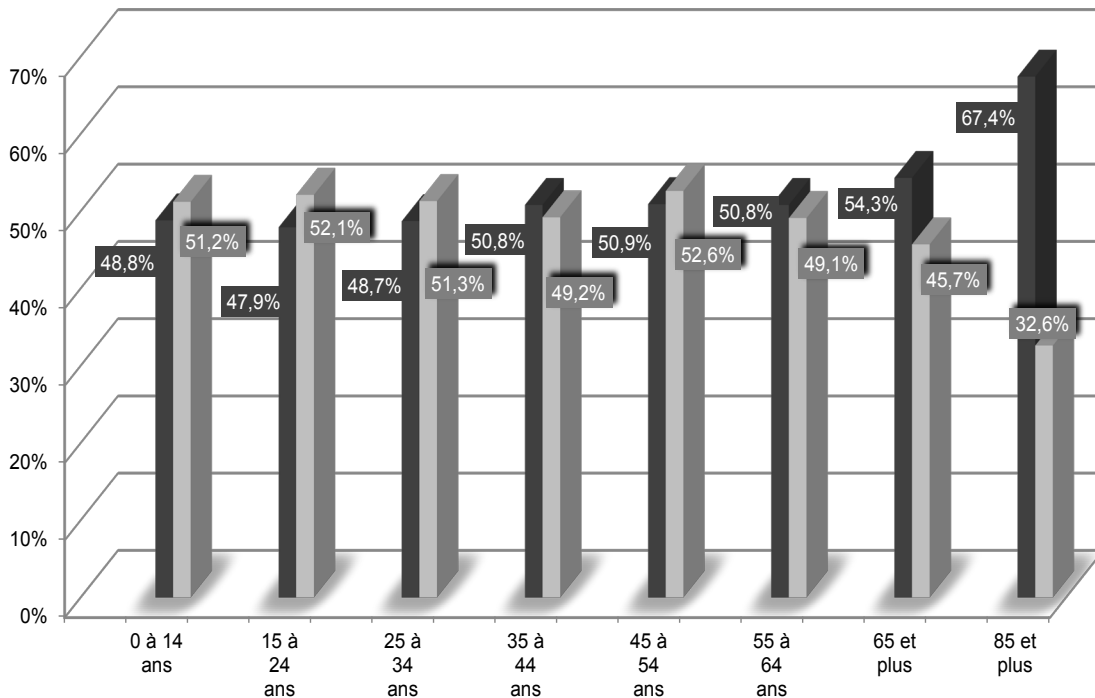
#### Homicides au Canada

- L'homicide d'un partenaire intime est un crime genré. D'après le rapport « L'homicide au Canada, 2014 » :
  - 80 % des homicides commis par des partenaires intimes impliquaient une victime de sexe féminin.
  - 37 % ont été commis par un conjoint ou une conjointe marié-e (actuel-le ou ancien-ne).
  - 36 % ont été commis par un conjoint ou une conjointe de fait (actuel-le ou ancien-ne).
  - 23 % ont été commis par un petit ami ou une petite amie (actuel-le ou ancien-ne).
  - 4 % ont été commis par un ou une partenaire de même sexe.

# 1. Population



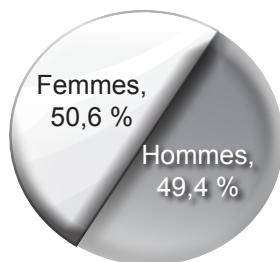
1.1 Population selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B., 2013



■ Femmes 50,6 % (381 477) ■ Hommes 49,4 % (372 394) **Total 753 871**

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 051-0001

Les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population totale du Nouveau-Brunswick (50,6 %, comme en 2013).



L'écart dans l'espérance de vie a peu changé depuis les deux dernières publications du Profil égalité. Les femmes vivent toujours plus longtemps que les hommes, donc les femmes sont surtout prédominantes parmi la population aînée. Parmi les personnes de 85 ans et plus au Nouveau-Brunswick, presque 7 sur 10 sont des femmes.

## Espérance de vie, N.-B., 2010-2012

	À la naissance		À 65 ans	
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
<b>N.-B.</b>	83,2	78,5	21,2	18,3
<b>Canada</b>	83,6	79,4	21,7	18,7

Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Tables de mortalité, Canada, provinces et territoires, No. 84-537.

Nota : Les données de ce tableau ne doivent pas être directement comparées aux données sur l'Espérance de vie publiées dans le Profil égalité 2014 en raison de différences méthodologiques.





## Population selon le sexe et le groupe d'âge

### La population féminine, N.-B., 2011\*

**Langue maternelle : % de la population féminine (# de femmes)**

Anglais	66 % (249 255)
Français	33 % (123 645)
Autochtone	moins d'1 % (1 410)

<b>Identité autochtone :</b>	3 % (11 580)
<b>Immigrantes récentes :</b>	moins d'1% (5 441)
<b>Ayant une incapacité (âgés de 15 ans et plus) :</b>	17,2 % (53 780)

**Les femmes de 65 ans et plus sont** 18 % de la population féminine (16 % en 2006).

**Les enfants de 0 à 14 ans (filles et garçons) sont**  
25 % de la population d'identité autochtone  
15,1 % de la population non-autochtone

**L'âge médiane des femmes :**  
d'identité autochtone 32,2 ans  
non autochtones 44,6 ans

**Source :** Statistique Canada, Recensements 2011 et 2006; le Profil de la population autochtone de de l'Enquête nationale auprès des ménages ; Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012; Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail du N.-B.

**Nota :** \* Il convient de noter que ces données proviennent du Profil égalité 2014. Étant donné qu'aucune mise à jour n'était disponible, nous les réviserons dans la prochaine édition.

## CANADA

### La population féminine, 2011\*

**Langue maternelle :**

Anglais	58 %
Français	22 %
Autochtone	moins d' 1 %

<b>Identité autochtone</b>	4 %
<b>Immigrantes récentes</b>	4 %
<b>Ayant une incapacité</b> (âgés de 15 ans et plus)	15 %

**Les femmes de 65 ans et plus**  
sont 16 % de la population féminine  
(15 % en 2006),

**Les enfants de 0 à 14 ans (filles et garçons) sont :**  
28 % de la population d'identité autochtone  
17 % de la population non-autochtone  
Moyenne de l'OCDE : 19 %

**L'âge médiane des femmes :**  
d'identité autochtone 29,1 ans  
non autochtones 41,5 ans

**Source :** Statistique Canada, Recensements 2011 et 2006 ; le Profil de la population autochtone de de l'Enquête nationale auprès des ménages ; Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012. L'OCDE en chiffres 2014.

**Nota :** \* Il convient de noter que ces données proviennent du Profil égalité 2014. Étant donné qu'aucune mise à jour n'était disponible, nous les réviserons dans la prochaine édition.

## 1.2 Immigration et citoyenneté selon le sexe, N.-B., 2011



Citoyenneté	Femmes	Hommes
Population totale dans les ménages privés selon la citoyenneté <sup>1</sup>	376 345	359 485
Citoyens canadiens	369 360	353 115
Ne sont pas des citoyens canadiens <sup>2</sup>	6 990	6 370
<b>Statut d'immigrant</b>		
Population totale dans les ménages privés selon le statut d'immigrant	376 345	359 490
Non-immigrants <sup>3</sup>	359 950	344,280
Immigrants <sup>4</sup>	14 810	13 660
Résidents non permanents <sup>5</sup>	1 585	1 550
<b>Statut d'immigrant et certains lieux de naissance</b>		
Population totale dans les ménages privés selon le statut d'immigrant et certains lieux de naissance <sup>6</sup>	376 345	359 490
Non-immigrants	359 955	344 285
Née ou né dans la province de résidence	300 920	287 655
Née ou né à l'extérieur de la province de résidence	59 030	56 625
Immigrants	14 810	13 655
Amériques	5 555	4 645
Europe	5 175	5 085
Afrique	750	855
Asie	3 245	2 985

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages, Nouveau-Brunswick, 2011

**Nota :**

1. Citoyenneté désigne le statut légal de citoyen d'une personne. La citoyenneté peut être de naissance ou obtenue par naturalisation. Une personne peut avoir plus d'une citoyenneté. Une personne peut également être apatride, c'est-à-dire ne pas avoir de citoyenneté.
2. Comprend les apatrides.
3. Non-immigrant désigne une personne qui est un citoyen canadien de naissance.
4. Immigrant désigne une personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu/résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. Certains immigrants sont citoyens canadiens, d'autres non. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. Dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, « Immigrants » comprend les immigrants arrivés au Canada avant le 10 mai 2011.
5. Résident non permanent désigne une personne originaire d'un autre pays qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendique le statut de réfugié, ainsi que tout membre de sa famille né à l'extérieur du Canada vivant avec elle au Canada.
6. Les lieux de naissance sélectionnés sont ceux le plus fréquemment déclarés à l'échelon du Canada par les immigrants.

La plupart des immigrantes et des immigrants sont nés en Amérique et en Europe, comme le démontre le tableau ci-dessus.



## 1.3 Population selon la religion et le sexe, N.-B., 2011

Religion	Femmes	Hommes
Population totale dans les ménages privés selon la religion	376 345	359 490
Bouddhiste	530	440
Chrétienne	322 680	294 225
Anglicane	27 475	23 890
Baptiste	37 740	33 245
Catholique	189 290	176 830
Orthodoxe chrétienne	445	535
Luthérienne	625	460
Pentecôtiste	9 805	8 630
Presbytérienne	3 825	3 945
Église unie	29 405	24 860
Autre chrétienne	24 075	21 835
Hindoue	445	375
Juive	295	325
Musulmane	1 185	1 460
Sikhe	0	0
Spiritualité traditionnelle (Autochtone)	225	300
Autres religions	1 105	790
Aucune appartenance religieuse	49 870	61 565

**Source** : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages, Nouveau-Brunswick, 2011

**Nota** : La religion réfère à l'association ou à l'appartenance autodéclarée d'une personne à une confession, un groupe, un organisme, une secte ou un culte religieux, ou à un autre système de croyances ou communauté religieuse. La religion ne se limite pas à l'appartenance officielle à une organisation ou à un groupe religieux. Les « autres religions » sont des religions recensées qui étaient en nombre insuffisant pour être présentées séparément.

La plupart des femmes (86 %) et des hommes (82 %) au Nouveau-Brunswick ont indiqué être chrétiens, le catholicisme étant le type de christianisme le plus courant chez les deux sexes. 13 % des femmes et 17 % des hommes ont indiqué ne pas avoir d'affiliation religieuse.



## 1.4 Répartition (en pourcentage) des situations dans les ménages pour les femmes de 15 ans et plus, 2011



	Toutes les situations dans les ménages	Dans un couple			Parents seuls	Comme enfants	Avec des personnes apparentées	Avec des personnes non apparentées uniquement	Seuls
		Total	Avec un conjoint marié	Avec un partenaire en union libre					
<b>N.-B.</b>	100,0	58,8%	47,5%	11,2%	9,0%	11,9%	2,4%	3,7%	14,2%
<b>Canada</b>	100,0	56,2%	45,0%	11,2%	8,6%	14,2%	2,9%	3,8%	14,3%

**Source** : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011, Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe (89-503-X).

**Nota** : Il peut y avoir des personnes non apparentées dans la catégorie « Avec des personnes apparentées ».

Près de 6 femmes sur 10 au Nouveau-Brunswick vivent en couple en 2011, un peu plus haut qu'au niveau national. La distribution des modalités de vie des femmes âgées de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick était similaire à celle de leurs homologues à l'échelle nationale en 2011.



## 1.5 Structure de la famille, N.-B., 2006 et 2011

Structure de la famille		Nombre de familles 2006	% de toutes les familles 2006	Nombre de familles 2011	% de toutes les familles 2011
Couples mariés avec enfants à la maison	Total	77 775	36 %	70 380	31 %
	Sexe opposé	77 745	36 %	70 325	31 %
	Même sexe	30	0,01 %	55	0,02 %
Couples mariés sans enfants à la maison	Total	73 435	34 %	82 075	37 %
	Sexe opposé	73 340	34 %	81 745	36 %
	Même sexe	95	0,04 %	330	0,15 %
Couples en union libre avec enfants à la maison	Total	13 135	6 %	15 785	7 %
	Sexe opposé	13 075	6 %	15 700	7 %
	Même sexe	60	0,03 %	85	0,04 %
Couples en union libre sans enfants à la maison	Total	17 865	8 %	20 155	9 %
	Sexe opposé	17 280	8 %	19 415	9 %
	Même sexe	585	0,03 %	745	0,33 %
Familles avec un parent seul	Total	35 585	16 %	36 185	16 %
	Femme	29 150	13 %	28 735	13 %
	Homme	6 435	3 %	7 450	3 %
<b>TOTAL – toutes les familles</b>		<b>217 795</b>	<b>100%</b>	<b>224 580</b>	<b>100%</b>

Source : Statistique Canada, Recensements 2006 et 2011.

Nota : Les couples avec enfants demeurent avec au moins un enfant de tout âge. Les couples de même sexe ont été recensés pour la première fois en 2011 en union libre ; en 2006, pour les couples mariés de même sexe.

Le Recensement de la population 2011 a inclus pour la première fois une question précise sur les liens entre les membres du ménage pour établir le nombre de couples mariés de même sexe. L'analyse des données sur les couples mariés de même sexe révèle qu'il peut y avoir eu surestimation du nombre de ce type de famille. Le mariage entre conjoints de même sexe a été légalisé au Canada en juillet 2005.

**Il convient de noter que ces données et l'analyse qui suit proviennent du Profil égalité 2014. Étant donné qu'aucune mise à jour n'était disponible, nous les réviserons dans la prochaine édition.**

En 2011, il y avait 224 580 familles de recensement, représentant une hausse de 3 % depuis 2006. « Famille de recensement » s'agit de la définition de Statistique Canada, soit un couple marié (avec ou sans enfants), couple en union libre (avec ou sans enfants) ou famille comptant un parent seul. Tout comme en 2006, le couple marié, avec ou sans enfant à la maison, demeure le type de famille le plus fréquent au Nouveau-Brunswick en 2011. Les familles avec un parent seul et les couples en union libre sont toujours de plus en plus nombreux. Les familles avec un parent seul – il s'agit d'une femme dans 4 cas sur 5 – représentent toujours 16 % de toutes les familles.

Le nombre de couples mariés de même sexe a plus que triplé depuis le dernier recensement (2006 : 125; 2011 : 385). Les couples mariés de même sexe comptent pour moins de 1 % de l'ensemble des couples mariés (385 des 152 455). Par ailleurs, le nombre de couples homosexuels vivant en union de fait continue de croître (2006 : 645; 2011 : 830). Ces couples représentent une tranche de 2 % (830) de tous les couples vivant en union de fait (35 940).

Pour la première fois, les familles recomposées ont été prises en compte dans le Recensement de la population de 2011. Ce recensement a également répertorié le nombre d'enfants dans les familles recomposées pour la première fois. Au Nouveau-Brunswick, parmi les couples ayant des enfants de 24 ans et moins à la maison, 85,3 % étaient des familles intactes, c'est-à-dire des familles dans lesquelles tous les enfants du ménage sont les enfants biologiques ou adoptifs des deux membres du couple, tandis que 14,7 % étaient des familles recomposées, c'est-à-dire des familles dans lesquelles au moins un enfant du ménage est un enfant biologique ou adoptif d'un seul des deux conjoints mariés ou en union de fait (au Canada, en 2011, les familles recomposées constituaient 12,6 % des couples avec enfants de 24 ans et moins à la maison).

26 % des ménages Néo-Brunswickois sont composés d'une personne vivant seule.

Le nombre de femmes qui sont célibataires et n'ont jamais été mariées lorsqu'elles accouchent est toujours plus élevé au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne. 47,5 % des femmes ayant donné naissance en 2011 au Nouveau-Brunswick n'avaient jamais été légalement mariées. Le taux canadien est de 28,9 %. Les taux des autres provinces de l'Atlantique et au Québec sont relativement similaires à celui du Nouveau-Brunswick, alors que ceux de l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont bien plus faibles. Ces taux comprennent les mères qui vivent en union libre et celles vivant sans partenaire ; ils excluent les mères séparées, divorcées ou mariées.



### Situation matrimoniale légale des femmes au moment de donner naissance, N.-B. et Canada,

**N.-B. :**

	<b>Célibataires – jamais mariées</b>	<b>Mariées</b>
2012	48,0 %	47,2 %
2011	47,5 %	48,2 %
2001	37,2 %	59,3 %
1991	28,3 %	70,1 %

**Canada :**

	<b>Célibataires – jamais mariées</b>	<b>Mariées</b>
2012	28,3 %	60,3 %
2011	28,9 %	60,2 %
2001	26,5 %	61,8 %
1991	24,7 %	71,4 %

**Source :** Statistique Canada, Statistique de l'état civil, Base de données sur les naissances, tableau CANSIM 102-4506.

**Nota :** Les personnes qui vivent en union de fait sont classées dans la catégorie correspondant à leur état matrimonial légal. Une personne célibataire est une personne qui n'a jamais été mariée, ou dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée. Une personne mariée est une personne qui est légalement mariée et qui n'est pas séparée.

### Structure de la famille, Canada, 2011

67 % sont des couples mariés, avec ou sans enfant à la maison.

17 % sont des couples en union libre, avec ou sans enfant à la maison.

16 % sont des familles à parent seul.

Ménage d'une personne : 28 %; les femmes représentent 54 % de ces ménages.

**Source :** Statistique Canada, Recensement 2011.

**Nota :** L'information ci-dessus provient du Profil égalité 2014. Étant donné qu'aucune mise à jour n'était disponible, nous les réviserons dans la prochaine édition.

### État matrimonial des femmes\*, N.-B., 15 ans et plus, 2011

47 % (155 195) sont mariées légalement

30 % (98 575) n'ont jamais été légalement mariées

4 % (14 565) sont séparées, mais toujours mariées légalement

8 % (25 920) sont divorcées

11 % (34 855) sont veuves

**Ménage d'une personne :** 26 % de tous les ménages, 81 705 personnes au N.-B., dont 56 % (45 570) sont des femmes.

\*11 % des femmes (36 065) sont dans une union libre ; elles sont comptées selon leur situation matrimoniale légale, c'est-à-dire soit jamais mariée, séparée, divorcée ou veuve

**Source :** Statistique Canada, Recensement 2011

**Nota :** L'information ci-dessus provient du Profil égalité 2014. Étant donné qu'aucune mise à jour n'était disponible, nous les réviserons dans la prochaine édition.

### Modalités de vie des personnes âgées, N.-B., 2011

9 % des femmes et 8 % des hommes vivent dans une résidence pour personnes âgées, un établissement de soins, un hôpital ou un autre type de logement collectif.

**Vivant dans un ménage privé :**

Seules : 35 % des femmes, 17 % des hommes.

Avec un partenaire ou conjoint : 49 % des femmes, 76 % des hommes.

Avec de la parenté : 6 % des femmes, 3 % des hommes.

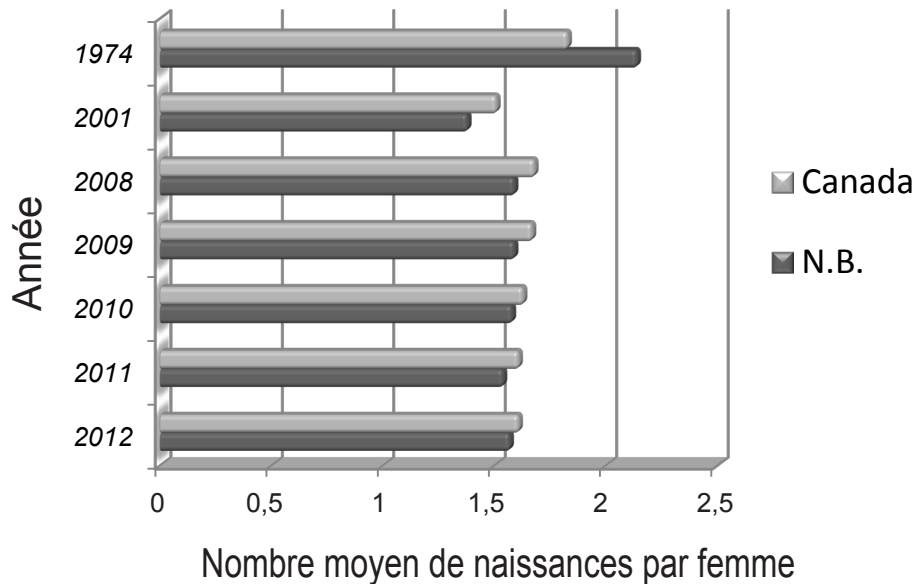
Avec des personnes non apparentées : 2 % des femmes, 2 % des hommes.

**Source :** Statistique Canada, Recensement 2011

**Nota :** L'information ci-dessus provient du Profil égalité 2014. Étant donné qu'aucune mise à jour n'était disponible, nous les réviserons dans la prochaine édition.



## 1.6 Taux de fécondité, 1974 – 2012, N.-B. et Canada



**Source :** Statistique Canada, Rapports sur la santé, CANSIM et Naissances 2007 ; Division de la statistique de la santé, Statistique de l'état civil, Division de la démographie, Estimations démographiques, tableau CANSIM 102-4505.

La baisse du taux de natalité depuis 30 ans est plus dramatique au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne. Le taux du Nouveau-Brunswick reste aussi plus bas que la moyenne nationale. En 2009, le taux de fécondité était de 1,59 enfants par femme. En 2011, ce taux a baissé à 1,54 enfants par femme, tout comme le taux de fécondité du Canada (1,61), mais il a remonté jusqu'à 1,57 enfants par femme en 2012 (celui du Canada demeurant à 1,61).

Des pays comparables ont des taux qui atteignent ou presque le niveau de remplacement de 2,1 enfants par femme en 2013 : le Royaume-Uni, 1,9 ; la Norvège, 1,9 ; l'Australie, 1,9 ; la France, 2 ; les États-Unis, 1,9 ; et l'Islande, 2.

Depuis 2012, de plus en plus de femmes ont leur premier enfant ou leur dernier enfant à un âge plus avancé – plusieurs ont la trentaine lors de leur premier bébé – ou n'ont aucun enfant. Selon les Statistiques de l'état civil du gouvernement du Nouveau-Brunswick, les naissances chez les femmes de 30 ans ou plus représentaient entre 42 % et 45 % des naissances, entre 2011 et 2014, ce qui indique une tendance à la hausse.

Cependant, les mères continuent à être plus jeunes au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne : selon Statistique Canada, 53 % des naissances au Canada en 2012 étaient attribuées à des femmes de 30 ans ou plus.

La catégorie d'âge dont le pourcentage des femmes qui ont accouché entre 2011 et 2014 était le plus haut au Nouveau-Brunswick était celui des femmes entre 25 et 29 ans (comme en l'an 2000). À l'échelle nationale, en 2012, il s'agissait des femmes entre 30 et 34 ans.



## Pourcentage des naissances attribuées à des mères de 30 ans et plus

2012 : 40 % au N.-B. 53 % au Canada	2009 : 38 % au N.-B. 50 % au Canada
2011 : 40 % au N.-B. 52 % au Canada	1994 : 29 % au N.-B. 41 % au Canada
2010 : 39 % au N.-B. 51 % au Canada	1974 : 16 % au N.-B. 20 % au Canada

**Source :** Statistique Canada, Santé périnatale : grossesses et taux, Canada, 1974-1993 et tableau CANSIM 102-4503.

## Âge moyen des mères

2012 : 28,1 au N.-B. 29,8 au Canada
2011 : 28,0 au N.-B. 29,7 au Canada
2010 : 27,9 au N.-B. 29,6 au Canada
2009 : 27,8 au N.-B. 29,4 au Canada
1991 : 26,3 au N.-B. 27,7 au Canada

**Source :** Statistique Canada, Âge moyen de la mère à l'accouchement, tableau CANSIM 102-4504.

Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme), les naissances et répartition des naissances, selon l'âge de la mère, N.-B. et Canada, 2011

	Indice synthétique de fécondité	Naissances	Répartition des naissances selon l'âge de la mère					
			Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 ans et plus	
	enfants par femme	milliers						
<b>N.-B.</b>	1,54	7,1	<b>N.-B.</b>	6,7%	21,2%	32,1%	27,6%	12,4%
<b>Canada</b>	1,61	377,6	<b>Canada</b>	3,6%	14,2%	30,1%	32,9%	19,2%

**Source :** Statistique Canada, Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe (no. 89-503-X au catalogue), Statistique de l'état civil, Base de données des naissances, Enquête 3231 et Division de la démographie, Programme des estimations démographiques.

**Nota :** Les naissances pour les mères dont l'âge est inconnu ont été réparties au prorata.

## Naissances vivantes, femmes âgées de 20 à 49 ans, N.-B., 2011 - 2014

Nombre total de naissances vivantes						
Année	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans
2011	1 546	2 324	1 977	759	118	4
2012	1 548	2 260	1 945	784	123	7
2013	1 422	2 262	2 057	786	128	9
2014	1 423	2 211	2 109	782	126	4

**Source :** GNB, Statistiques de l'état civil et rapports sur les statistiques de l'état civil publié de 2011 à 2014

**Nota :** Les données sont recueillies par année civile et la date de fin de la période de référence est fixée au 30 avril de l'année suivante. Les données incluent les événements qui surviennent au Nouveau-Brunswick dans le cas de résidents et de non-résidents. Les événements que vivent les résidents du Nouveau-Brunswick hors de la province sont exclus. Les données des anciens Profils égalité proviennent du ministère de la Santé. De ce fait, les comparaisons entre les données susmentionnées et celles dans les rapports précédents doivent être effectuées avec prudence.



## Pourcentage des femmes de 15 à 44 ans qui n'ont jamais donné naissance

2011: 49 % N.-B.; 51 % Canada

2006: 48 % N.-B.; 51 % Canada

2001: 45 % N.-B.; 47 % Canada

**Source** : Statistique Canada, tableaux personnalisés à base de l'Enquête sociale générale, 2001, 2006, 2011.

**Nota** : L'information ci-dessus provient du Profil égalité 2014. Nous prévoyons une mise à jour pour la prochaine édition.

## Taux de fécondité par groupe d'âge (nombre de naissances pour 1 000 femmes dans le groupe d'âge), N.-B. et Canada, 2001 et 2012

### Nouveau-Brunswick :

	15 à 19 ans	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49
<b>2012</b>	20,1 naissances /1 000 femmes	67,0	103,3	86,7	31,4	4,8	0,3
<b>2001</b>	20,1	68,5	94,5	68,3	21,2	2,5	0,1

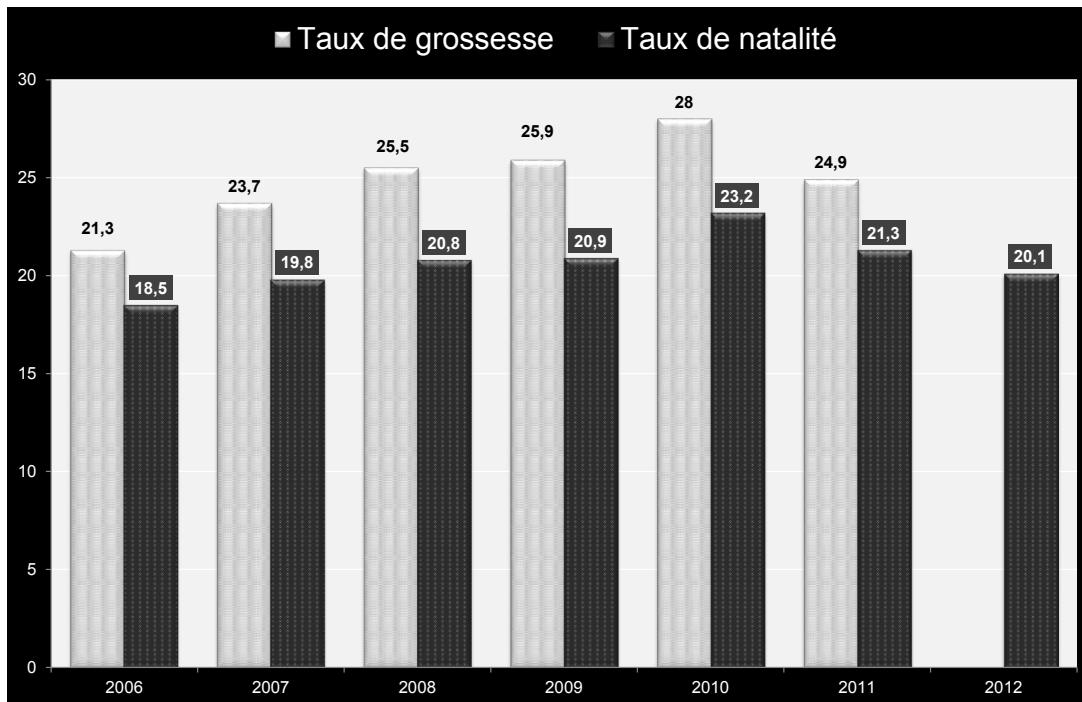
### Canada :

	15 à 19 ans	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49
<b>2012</b>	12,0	44,1	95,7	107,2	53,4	10,7	0,5
<b>2001</b>	16,3	56,1	97,9	89,9	35,5	6,1	0,3

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 102-4505.



## 1.7 Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes, pour 1 000 filles de 15 à 19 ans, N.-B., 2006 – 2012



**Source :** Statistique Canada, tableau CANSIM 102-4505 ; Bureau du médecin-hygiéniste en chef (Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick).

**Nota :** Dans son calcul du nombre de grossesses chez les adolescentes, Statistique Canada tient compte des avortements pratiqués dans les cliniques et les hôpitaux, y compris les avortements pratiqués sur les résidentes du N. B. dans des cliniques et hôpitaux ailleurs au Canada, des fausses couches et des accouchements d'enfants mort-nés, ainsi que des avortements illégalement provoqués et des avortements sans précision traités dans les hôpitaux du Canada. Cependant, les données du Bureau du médecin-hygiéniste en chef du N.-B. ne comprennent pas les avortements dans les cliniques privées ou hors province, les avortements spontanés ou les autres pertes fœtales.

Statistique Canada ne publie plus le taux de grossesse selon l'âge et donc le taux de grossesse chez les adolescentes de 15 à 19 ans ne sera plus disponible à partir de cette édition du Profil de l'égalité.

Le taux de naissance parmi les adolescentes du Nouveau-Brunswick, bien qu'il soit le plus bas taux depuis 2007, reste beaucoup plus élevé que la moyenne nationale : 20,1/1 000, en comparaison avec 12,0/1 000 au Canada.





## Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes

### Taux de grossesse et de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans), CANADA

#### Taux de natalité chez les adolescentes

2012 : 12,0 / 1 000

2011 : 12,6 / 1 000

2009 : 14,2 / 1 000

2005 : 13,4 / 1 000

#### En % de toutes les naissances chez les adolescentes

2012 : 3,4 %

2011 : 3,6 %

2009 : 4,1 %

2005 : 4,1 %

*Source* : Statistique Canada, tableaux CANSIM 102-4503 et 102-4505

### Taux de natalité chez les adolescentes (de 15 à 19 ans), certains pays de l'OCDE, 2012

Pays-Bas 4,5 / 1 000

France 9,3 / 1 000

Italie 6,1 / 1 000

*Source* : Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la population (2015). Mise à jour 2015 pour la base de données OMD : taux de natalité parmi les adolescentes (POP/DB/Fert/A/MDG2015).

### Naissances vivantes chez les adolescentes de 15 à 19 ans, N.-B., 2011-2014

Année	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre total de naissances vivantes</b>	474	439	342	345

*Source* : GNB, Statistiques de l'état civil et rapports sur les statistiques de l'état civil publié de 2011 à 2014

*Nota* : Les données sont recueillies par année civile et la date de fin de la période de référence est fixée au 30 avril de l'année suivante. Les données incluent les événements qui surviennent au Nouveau-Brunswick dans le cas de résidents et de non-résidents. Les événements que vivent les résidents du Nouveau-Brunswick hors de la province sont exclus. Les données des anciens Profils égalité proviennent du ministère de la Santé du N.-B.. De ce fait, les comparaisons entre les données susmentionnées et celles dans les rapports précédents doivent être effectuées avec prudence.

La plupart des grossesses chez les adolescentes de 15 à 19 ans surviennent à Moncton (région de santé 1), à Saint John (région de santé 2) et à Fredericton (région de santé 3).

Les grossesses chez les adolescentes continuent de diminuer. En 2000, le nombre de naissances vivantes chez des adolescentes au Nouveau-Brunswick était de 573, tandis qu'en 2007, il a diminué à 474 et en 2014, à 345.

Le nombre de grossesses chez les adolescentes de *moins de 15 ans* variait entre 1 et 4 par an pour la période de 2011 à 2014.



## 2. Éducation et Formation

### 2.1 Évaluation provinciale du niveau d'alphabétisation

Résultats de l'évaluation de 2<sup>e</sup> année en anglais principal 2014/2015, N.-B.



	Filles	Garçons
Dépasse le niveau attendu	27,4%	17,1%
Atteint le niveau attendu	54,4%	55,2%
N'atteint pas le niveau attendu	18,3%	27,7%

**Source :** Direction de la mesure et de l'évaluation (division anglophone), ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du N.-B.

**Nota :** Les élèves qui obtiennent la mention « Atteint » (ou « niveau de lecture escompté dans leur année ») à l'*Évaluation provinciale en lecture pour la 2<sup>e</sup> année* ont démontré une capacité à lire et à comprendre une variété de types de textes (par exemple fiction, non romanesque, etc.) et à répondre à des questions littérales, évaluatives/critiques ou de compréhension inférentielle. Ces types de questions signifient généralement « lire les lignes », « lire entre les lignes », et « lire au-delà des lignes ». Les types de textes et de questions conviennent à une évaluation réalisée à la fin de la 2<sup>e</sup> année, comme il est énoncé dans le document du programme des arts de la langue anglaise du Nouveau-Brunswick.

Les élèves qui ont obtenu la mention « Dépasse » à l'*Évaluation provinciale en lecture pour la 2<sup>e</sup> année* ont démontré une capacité à lire et à comprendre une variété de types de textes et ont toujours répondu avec précision à tous les types de questions, en particulier aux questions évaluatives/critiques ou de compréhension inférentielle. Les élèves dans la catégorie « Dépasse » ont des résultats supérieurs, mais ces résultats correspondent tout de même à leur niveau et ne peuvent être jugés supérieurs à leur niveau.

Une exemption a été accordée à 1,6 % des élèves et 0,8 % des élèves n'ont pas subi l'examen.

Les résultats des secteurs anglophone et francophone ne peuvent pas être combinés ni comparés en raison des différentes méthodologies utilisées.

À l'échelle de la province, dans le secteur scolaire anglophone, plus de 50 % des filles et des garçons ont obtenu la mention « Atteint le niveau attendu » à la fin de la 2<sup>e</sup> année. Également, plus de filles (27,4 %) que de garçons (17,1 %) ont obtenu la mention « Dépasse le niveau attendu ». Finalement, plus de garçons (27,7 %) que de filles (18,3 %) ont obtenu la mention « N'atteint pas le niveau attendu ».

### Résultats des examens provinciaux 2014/2015, Districts scolaires francophones, N.-B.

	Lecture 2 <sup>e</sup> année : Lecture à haute voix		Lecture 2 <sup>e</sup> année : Lecture silencieuse	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Niveau 4	61,0 %	39,0 %	58,3 %	41,7 %
Niveau 3	50,8 %	49,2 %	51,2 %	48,8 %
Niveau 2	40,2 %	59,8 %	39,2 %	60,8 %
Niveau 1	32,8 %	67,2 %	34,2 %	65,8 %

**Source :** Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du N.-B.

**Nota :** Les résultats des secteurs anglophone et francophone ne peuvent pas être combinés ni comparés en raison des différentes méthodologies utilisées.

Niveau 1 : N'atteint pas le niveau attendu. L'élève lit avec difficulté et démontre une compréhension limitée des textes reflétant les attentes en lecture à la fin de la 2<sup>e</sup> année.

Niveau 2 : Atteint partiellement le niveau attendu. L'élève lit avec quelques difficultés et démontre une certaine compréhension des textes reflétant les attentes en lecture à la fin de la 2<sup>e</sup> année.

Niveau 3 : Atteint le niveau attendu. L'élève lit généralement avec facilité et démontre une bonne compréhension des textes reflétant les attentes en lecture à la fin de la 2<sup>e</sup> année.

Niveau 4 : Dépasse le niveau attendu. L'élève lit avec facilité et démontre une excellente compréhension des textes reflétant les attentes en lecture à la fin de la 2<sup>e</sup> année.

À l'échelle de la province, dans le secteur scolaire francophone, plus de filles que de garçons ont atteint le niveau le plus élevé de lecture en deuxième année (c'est-à-dire le niveau 4) en ce qui concerne la lecture à haute voix et la lecture silencieuse. Une proportion presque égale de filles et de garçons ont atteint le niveau 3, notamment en matière de lecture à haute voix.

## Le saviez-vous?



Le gouvernement provincial a mis sur pied le Secrétariat à la littératie du Nouveau-Brunswick au printemps 2015. Le Secrétariat dirige l'élaboration d'une stratégie de littératie complète qui permettra aux Néo-Brunswickoises et aux Néo-Brunswickois de participer pleinement aux activités de la vie scolaire, professionnelle, familiale et communautaire.

### Inscriptions à la maternelle (nombre), écoles publiques du N.-B.

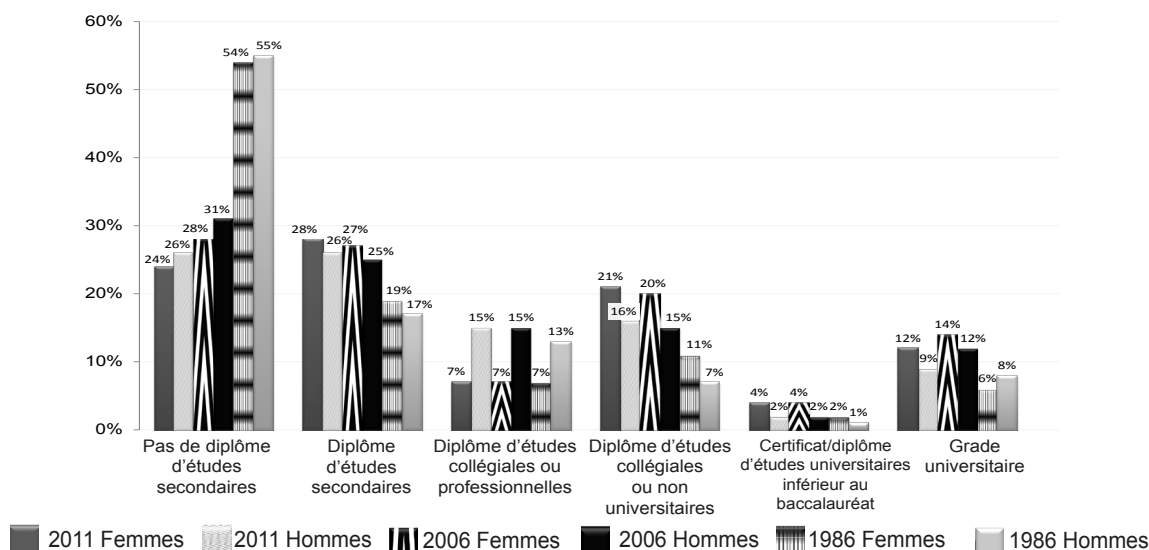
	2006/2007	2011/2012	2015/2016
<b>Toutes les filles du N.-B.</b>	3 522	3 503	3 542
<b>Tous les garçons du N.-B.</b>	3 666	3 684	3 580
<b>Filles autochtones</b>	25	21	24
<b>Garçons autochtones</b>	31	30	26

**Source:** Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du N.-B.

**Nota :** Les élèves autochtones visés dans ce tableau s'agissent de ceux vivant dans une collectivité des Premières Nations et qui fréquentent les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.

Le nombre d'enfants inscrits à la maternelle au Nouveau-Brunswick demeure assez constant au fil des années, comme le démontre le tableau ci-dessus.

## 2.2 Le plus haut niveau de scolarité atteint, selon le sexe, chez les personnes de 15 ans et plus, N.-B., 1986, 2006 et 2011



**Source :** Statistique Canada, Recensements 2001 et 2006 ; Enquête nationale auprès des ménages 2011.

**Nota :** Les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages touchant les variables relatives à la scolarité sont généralement correspondantes ou similaires aux estimations et tendances d'autres sources de données employées à titre comparatif à l'échelon national, provincial et territorial (ex. : recensement de 2006). Cependant, il est possible que la catégorie « Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » ait été surdéclarée dans l'Enquête nationale auprès des ménages. De plus, l'analyse des catégories touchant les certificats et diplômes d'apprentis, d'autres métiers et d'études collégiales porte à croire que certains répondants aient également inclus ces éléments aux réponses sur la formation professionnelle et collégiale.

**Veillez noter : cette section n'a pas été mise à jour, car les résultats du recensement 2016 n'étaient pas encore disponibles. Une mise à jour sera comprise dans la prochaine édition du Profil égalité.**

En général, le niveau de scolarité des hommes et des femmes, au Nouveau-Brunswick comme au Canada, s'est amélioré depuis les années 80. Les femmes ont dépassé les hommes dans le nombre détenant un diplôme d'études secondaires et post secondaires. En 2011, 12 % des femmes et 9 % des hommes de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick détenaient un diplôme universitaire, ce qui est, pour les femmes, une proportion double au taux en 1986.

Les femmes autochtones au Nouveau-Brunswick avaient également un niveau plus élevé de scolarité que leurs collègues masculins, d'après le Recensement de la population 2006, même si l'Enquête nationale auprès des ménages 2011 démontre une proportion égale entre les hommes et les femmes autochtones qui ont complété leurs études secondaires. Toutefois, elles sont moins nombreuses que les autres femmes à avoir complété leurs études secondaires ou universitaires.



### **CANADA 15 ans et plus, 2011**

**Diplôme d'études secondaires :**  
26 % des femmes (22 % en 1986)  
25 % des hommes (19 % en 1986)

**Diplôme universitaire :**  
14 % des femmes (8 % en 1986)  
12 % des hommes (11 % en 1986)

**Source :** Statistique Canada, Recensements 2001 et 2006.

**Nota :** Une mise à jour sera comprise dans la prochaine édition du Profil égalité.

### **Population de 25 à 64 ans ayant des titres scolaires postsecondaires, N.-B. et Canada, 2011**

**N.-B.**  
Femmes 58 %  
Hommes 55 %

**Canada**  
Femmes 65 %  
Hommes 63 %

**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011.

**Nota :** Une mise à jour sera comprise dans la prochaine édition du Profil égalité.

### **Population autochtone, 15 ans et plus, N.-B., 2011**

#### **Moins d'un diplôme d'études secondaires**

34 % des femmes  
35 % des hommes

#### **Diplôme d'études secondaires**

25 % des femmes  
25 % des hommes

#### **Diplôme universitaire**

8 % des femmes  
4 % des hommes

**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011

**Nota :** Une mise à jour sera comprise dans la prochaine édition du Profil égalité.

### Inscription aux études postsecondaires par langue maternelle et sexe, N. B., 2012/2013

	Femmes	Hommes	Les deux sexes
<b>Anglais</b>	8 988 (56 %)	7 146 (44 %)	16 176 (100 %)
<b>Français</b>	5 001 (60 %)	3 309 (40 %)	8 310 (100 %)
<b>Anglais et français</b>	S.O.	S.O.	S.O.

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 477-0044.

**Nota** : Ce tableau CANSIM a été discontinué. C'est la dernière fois que cette source de données est disponible.

Un plus grand nombre de femmes que d'hommes sont inscrites à des études post- secondaires, quelle que soit leur langue maternelle. Si l'on tient compte de la langue maternelle et du sexe, un plus grand *nombre* de femmes ayant comme langue maternelle l'anglais étaient inscrites auprès d'un établissement d'enseignement post- secondaire que tout autre groupe, comme était le cas dans les années précédentes. Par contre, *proportionnellement*, les femmes ayant comme langue maternelle le français représentent le plus grand groupe d'inscriptions (soit 60 %).

### Résidents permanents et Canadiens de naissance, par scolarité atteinte et sexe, Canada, 2015

	Résidents permanents		Canadiens de naissance	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Pas de grade, de certificat ni de diplôme</b>	635 600	473 100	1 958 000	2 160 500
<b>Diplôme d'études secondaires</b>	735 100	655 700	2 235 400	2 295 200
<b>Diplômes d'études secondaires, études postsecondaires entamées</b>	157 900	162 100	689 300	668 100
<b>Diplôme ou certificat d'études postsecondaires</b>	963 700	890 100	3 621 100	3 658 700
<b>Grade universitaire</b>	1 199 900	1 189 000	2 372 400	1 976 300

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0106.

**Nota** : Le terme « résident permanent » désigne les personnes qui sont ou ont été résidents permanents au Canada. Les résidents permanents sont des personnes à qui les autorités d'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada de façon permanente. La population est le nombre de personnes en âge de travailler (15 ans et plus).

## Le plus haut niveau de scolarité atteint

Chez les résidents permanents, la plupart des femmes possèdent un grade universitaire. La plupart des hommes ont également un grade universitaire. Si l'on considère les différents niveaux de scolarité, à l'exception des titulaires d'un diplôme d'études secondaires accompagné par des études postsecondaires entamées, plus de femmes que d'hommes avaient atteint les différents niveaux de scolarité.



Chez les Canadiens de naissance, la plupart des femmes et des hommes détiennent un certificat ou diplôme d'études postsecondaires. L'analyse des différents niveaux de scolarité révèle qu'un plus grand nombre d'hommes que de femmes ont un diplôme d'études secondaires ou n'ont pas de grade, de certificat ni de diplôme. Plus de femmes ont atteint des niveaux de scolarité supérieurs, à l'exception des certificats ou des diplômes postsecondaires. Autrement dit, plus de femmes que d'hommes détenaient un grade universitaire ou avaient entamé des études postsecondaires.

Qu'il s'agisse d'immigrants admis ou de personnes nées au Canada, les femmes surclassent les hommes dans plusieurs des différents niveaux de scolarité.

## 2.3 Taux d'abandon scolaire, 7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année, écoles publiques du N.-B., 2000/2001 – 2013/2014

Année scolaire	2000/01	2004/05	2006/07	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Toutes les filles au N.-B.	2,1 % (622)	1,9 % (541)	2 % (561)	1,7 % (441)	1,5 % (377)	1,2 % (292)	1,2 % (295)
Tous les garçons au N.-B.	3,6 % (1 108)	2,8 % (850)	2,8 % (828)	2,2 % (609)	1,8 % (482)	1,7 % (442)	1,6 % (393)
Filles autochtones**	3,7 % (16)	7,2 % (32)	6 % (30)	8,2 % (42)	5,7 % (28)	4,7 % (23)	5,7 % (27)
Garçons autochtones**	8,6 % (38)	7,6 % (39)	8,3 % (43)	6,0 % (31)	4,6 % (24)	5,9 % (32)	6,5 % (33)
Filles anglophones	2,3 % (457)	2,1 % (423)	2,1 % (423)	1,9 % (343)	1,7 % (312)	1,4 % (247)	1,4 % (245)
Garçons anglophones	3,3 % (713)	2,8 % (614)	2,7 % (578)	2,3 % (463)	2,0 % (388)	1,6 % (311)	1,7 % (312)
Filles francophones	1,8 % (165)	1,4 % (118)	1,7 % (138)	1,4 % (98)	0,9 % (65)	0,7 % (45)	0,8 % (50)
Garçons francophones	4,0 % (395)	2,7 % (236)	3,1 % (250)	2,0 % (146)	1,3 % (94)	1,9 % (131)	1,2 % (81)

**Source** : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B.

**Nota** : % des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année qui étaient actifs au 30 septembre, qui ont décroché et qui ne sont pas retournés à l'école au plus tard le 30 septembre suivant. Le nombre d'élèves qui ont décroché est entre parenthèses.

\*\*Des jeunes autochtones membres d'une collectivité d'une Première nation et qui sont inscrits dans une école publique du N.-B.

En 2013/2014, 1,6 % des garçons de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année ont abandonné leurs études (393 étudiants), comparativement à 1,2 % des filles (295 étudiantes). Les filles francophones ont toujours un meilleur taux que tous les autres groupes de filles ou de garçons.

Chez les filles et les garçons, on remarque une amélioration continue des taux d'abandon scolaire, sauf chez les enfants des communautés des Premières nations qui vont à l'école à l'extérieur de leur communauté. En général, un peu plus de garçons que de filles laissent l'école secondaire sans diplôme.

### Nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans qui n'ont pas complété l'école secondaire

**2015**

**Canada**

Sexe féminin : 584 900

Sexe masculin : 687 600

**Nouveau-Brunswick**

Sexe féminin : 11 600

Sexe masculin : 14 400

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0004

## 2.4 Représentation des femmes au sein de la population étudiante à temps plein du Collège communautaire, N.-B., 1985/1986 – 2013/2014



Année	% de femmes	nombre de femmes
2013/14	48 %*	2 892*
2012/13	49 %*	2 900*
2011/12	49 %	3 008
2008/09	37 %	2 826
2006/07	36 %	2 678
2001/02	38 %	2 909
1995/96	42 %	7 659
1988/89	46 %	7 176
1985/86	38 %	618

**Source** : Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail du N.-B. ; New Brunswick Community College et Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

**Nota** : Les statistiques ci-dessus comprennent tous les cours post-secondaires au niveau collégial sauf la population étudiante de la Formation secondaire, les cours en ligne et les cours du New Brunswick College of Craft and Design. \* Puisque que le NBCC et le CCNB sont maintenant séparés en tant que sociétés d'État, les données reçues des deux collèges ont été additionnées ensemble pour obtenir un total pour les années scolaires 2012/13 et 2013/14.

Les femmes représentent 48 % de la population qui fréquentait les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick à temps plein pendant l'année scolaire 2013/2014. Ceci reflète 1 839 femmes d'un total de 3 950 étudiants au NBCC et 1 053 femmes d'un total de 2 062 étudiants au CCNB. Cela semble aussi refléter un pourcentage stable d'étudiantes inscrites au cours des dernières années.

Les femmes qui fréquentent le Collège communautaire du N.-B. sont concentrées dans les programmes de formation qui mènent à des emplois traditionnellement féminins, dont les techniques de bureau, les soins de santé et l'éducation à la petite enfance. Les étudiantes n'étaient pas représentées ou l'étaient en nombre très limité dans des programmes comme la charpenterie, la plomberie et le soudage en 2013/2014.

En 2014, les femmes représentaient 42 % des apprentis cuisiniers; leur représentation étant la plus élevée parmi toutes les catégories d'occupation d'apprentis cette année-là. Le deuxième pourcentage le plus élevé de femmes apprenties a été dans le programme de paysagiste-horticulteur (28 %).

### Les femmes en % d'apprentis, certaines occupations, N.-B., 2014

#### Toutes les occupations :

4 % (149 des 4 021) (1999 : 2 %)

#### Certains métiers :

Charpenterie	4 %
Électricienne (Construction et Industriel)	3 %
Plomberie	2 %
Débosselage réparation de carrosserie (métaux et peinture)	6 %
Peintre et décorateur	14 %
Cuisinière	42 %

**Source** : Apprentissage et certification professionnelle du N.-B.

**Nota** : Données récupérées le 31 décembre 2015

### CANADA

#### Les femmes en % des étudiants à temps plein des collèges communautaires :

2013/14	54 %
2012/13	54 %
2005/06	55 %
1990/91	54 %

#### Les femmes en % des apprentis inscrits dans les programmes de formation, tous les domaines :

2013	14 %
2012	14 %
1999	8 %
1992	5 %

**Source** : Statistique Canada, tableaux CANSIM 477-0053 et 477-0029



## Représentation des femmes au sein de la population étudiante

### % de femmes parmi les étudiants inscrits à temps plein N.-B. Community College (secteur anglophone), 2013/2014

NBCC : 47 % femmes (1 839 des 3 950 étudiants)

#### Selon les campus :

<b>Fredericton</b>	59 %
<b>Miramichi</b>	49 %
<b>Moncton</b>	34 %
<b>St. Andrews</b>	51 %
<b>Saint John</b>	48 %
<b>Woodstock</b>	59 %

#### Représentation féminine dans les programmes :

Nom du programme	Nombre d'étudiants (total)	% femmes			
Accounting Technician	16	63 %	Chemical Technology	54	54 %
Agricultural Equipment Repair	10	0 %	Civil Technician	16	6 %
Animation and Graphics	20	65 %	Computer Numeric Control - Machining	20	5 %
Aquaculture Technician	7	57 %	Cook	28	57 %
Art Fundamentals	18	33 %	Culinary Arts Management	8	13 %
Automotive Service Technician	74	7 %	Correctional Techniques	51	63 %
Business Administration	75	68 %	Criminal Justice	50	58 %
Business Administration - Accounting	172	66 %	Digital Photography	9	78 %
Business Administration - Investment Management	31	52 %	Early Childhood Education	128	95 %
Business Administration - Marketing	85	55 %	Educational Assistant	15	93 %
Business Administration - Sales and Marketing	5	0 %	Electrical - Construction	115	8 %
Bricklaying	8	13 %	Electrical Engineering Technology - Alternate Energy Systems	36	11 %
Carpentry	73	4 %	Electrical Engineering Technology - Computer Systems	24	8 %
Civil Engineering Technology - Architectural	37	30 %	Electronics Engineering Technology - Computer Systems (Co-op)	4	0 %
Civil Engineering Technology - Building Systems	65	17 %	Electronics Engineering Technology - Electronic Comm Sys (Co-op)	1	0 %
Civil Engineering Technology - Construction Management	46	7 %	Electronic Communication Systems	14	7 %
Civil Engineering Technology - Highway and Municipal	41	20 %	Electrical Engineering Technology - Industrial	23	4 %
Civil Engineering Technology - Structural	24	21 %	Electrical Engineering Technology - Telecommunications	16	13 %

## Représentation des femmes au sein de la population étudiante



Nom du programme	Nombre d'étudiants (total)	% femmes			
Electrical Engineering - Commercial Industry Sys	39	15 %	Mechanical Engineering Technology (including Co-op)	59	12 %
Electrical Industrial	20	0 %	Mechanical Technician	39	0 %
Electronic Game - 3D Graphics	14	7 %	Medical Lab Assistant	10	80 %
Electronic Game Design	24	17 %	Medical Laboratory Technology	67	81 %
Energy Systems - Technology	12	42 %	Motor Vehicle Body Repairer and Painter	17	6 %
Environmental Technology	19	53 %	Motorcycle Repair	15	0 %
Event Management	18	83 %	Nuclear Medicine	11	45 %
Floor Installer	11	0 %	Office Administration	90	90 %
Fuels Technician	37	5 %	Office Administration Bilingual	33	88 %
Health Information Management	7	86 %	Office Administration Executive	76	97 %
Heavy Equipment Service Technician	20	0 %	Office Administration Medical	76	95 %
Health Information Management (Bilingual)	3	100 %	Payroll and Benefits	13	77 %
Hospitality and Tourism Operations - Culinary Arts	20	60 %	Personal Support Worker (Acute Care) (includes Virtual Course)	141	94 %
Hospitality and Tourism Operations - Hotel & Restaurant	15	73 %	Personal Support Worker (Long Term Care)	19	95 %
Hospitality and Tourism Operations - International Travel & Tourism	15	93 %	Pharmacy Technician	38	84 %
Human Resource Management	18	72 %	Plumbing	80	3 %
Human Services	146	84 %	Police Foundations	50	20 %
Industrial Control Technology	53	4 %	Power Engineering Technology (Co-op)	50	12 %
Industrial Mechanics	32	13 %	Practical Nurse (includes Virtual Course)	294	94 %
IT Business Analyst	17	24 %	Pre-Science	103	52 %
IT Desktop Support	40	10 %	Process Control Technician	39	10 %
IT Gaming Experience Dev	26	12 %	Refrigeration AC Technician	20	5 %
IT Internet Application Development	38	13 %	Respiratory Therapy	53	79 %
IT Network Administration	40	8 %	Sheet Metal Fabrication	15	7 %
IT Network Support	19	26 %	Steel Fabrication	16	13 %
IT Programmer Analyst	90	16 %	Truck and Transport Service Technician	39	3 %
IT Programmer Analyst (Co-op)	12	8 %	Welding	95	7 %
Landscape	8	13 %	Welding Technology	24	4 %
Machinist	26	4 %	Youth Care Worker	35	91 %
Marine Diesel Mechanics	18	0 %	<b>TOTAL NBCC</b>	<b>3 950</b>	<b>47 %</b>

Source : New Brunswick Community College (août 2014)

Nota : Les statistiques comprennent tous les cours post-secondaires au niveau collégial sauf la population étudiante de la Formation secondaire et les cours en ligne.

## Représentation des femmes au sein de la population étudiante

### % de femmes parmi les étudiants inscrits à temps plein au Collège communautaire du N.-B. (secteur francophone), 2013/2014

CCNB : 51 % femmes (1 053 des 2 062 étudiants)

#### Selon les campus :

<b>Bathurst</b>	28 %
<b>Campbellton</b>	83 %
<b>Dieppe</b>	53 %
<b>Edmundston</b>	54 %
<b>Péninsule acadienne</b>	57 %

#### Représentation féminine dans les programmes :

Nom du programme	Nombre d'étudiants (total)	% femmes
Admin affaires - administration	29	52 %
Admin affaires - comptabilité	82	57 %
Admin affaires - logistique et transport	38	18 %
Admin affaires - marketing	40	35 %
Admin affaires - planification financière	45	42 %
Art culinaire coop	20	65 %
Assemblage métaux composites	11	18 %
Assistance dentaire-niveau II	14	100 %
Assistance laboratoire médical	14	100 %
Autisme et intervention comportement	19	79 %
Briquetage-maçonnage	11	0 %
Charpenterie	56	9 %
Chauffage, réfrigération et climatisation	8	0 %
Chauffage clim, réfrig HVAC-R	11	0 %
Communication radiophonique	2	0 %
Conception graphique	28	82 %
Cuisine d'établissement	1	0 %
Cuisine professionnelle	12	75 %
Cuisine professionnelle coop	3	33 %
Déboss et peinture carrosserie	12	8 %
Design d'intérieur	26	81 %
Dessin techniques et industrie	2	0 %
Ébénisterie et bois ouvré	4	75 %
Éducation à l'enfance	21	100 %
Éducation spécialisée	37	92 %
Électricité	61	8 %
Engins de pêche	8	0 %
Façonnage montage métal	11	9 %
Gestion de bureau	70	99 %
Gestion de bureau bilingue	37	95 %
Gestion de prod en bois ouvré	5	20 %
Gestion documentaire	16	94 %
Gestion de la petite et moyenne entreprise	53	43 %
Mécanique petits moteurs et véhicules récréatifs	11	9 %
Mécanique camions et remorques	12	8 %
Mécanique de l'automobile	25	8 %
Mécanique de machines fixes	11	18 %
Mécanique d'équipement lourd	28	0 %
Mécanique industrielle	25	4 %
Medical Transcription	2	100 %
Navigation maritime	7	14 %

## Représentation des femmes au sein de la population étudiante



Nom du programme	Nombre d'étudiants (total)	% femmes		
Plomberie	25	0 %	Technologie de l'environnement	20 40 %
Production et animation 3D	3	33 %	Techniques génie civil - génie coop	37 19 %
Programmation et application mobiles	18	17 %	Technologie de l'information - programmation et analyse	10 0 %
Sciences de laboratoire médical	9	89 %	Technologie de l'information - programmation et développement de jeux	9 0 %
Secrétariat médical - transcription bilingue	6	100 %	Technologie de l'information - réseau et sécurité	19 5 %
Secrétariat médical	26	100 %	Technologie ingénierie bâtiment	23 45 %
Secrétariat médical bilingue	48	100 %	Technologie de l'instrumentation et de l'automatisation	22 9 %
Soins inf auxiliaires-hiver	16	88 %	Technologie de laboratoire médical	10 70 %
Soins infirmiers auxiliaires	159	88 %	Technologie radiologie diagnostique	8 75 %
Soudage	72	10 %	Tech radiologiques	9 89 %
Soudage – hiver	11	0%	Technologie du génie mécanique	12 0 %
Soutien informatique utilisateurs	3	0 %	Techniques de scène	7 29 %
Soutien soins prolongés-hiver	13	100 %	Technologie biomédicale	2 0 %
Soutien soins prolongés	77	78 %	Télécommunication en services d'urgence	16 75 %
Soutien soins spéciaux	16	88 %	Thérapie respiratoire	11 91 %
Système d'énergie renouvelable	4	0 %	Travail général de bureau	26 96 %
Techniques correctionnelles	86	31 %	Tuyauterie	13 8 %
Techniques intervention - adultes	42	76 %	Usinage à commande numérique	2 0 %
Techniques intervention délinquance	43	77 %	Usinage de matériaux	6 17 %
Techniques de laboratoire - biotechnologies coop	29	62 %	Vente et représentation commerciale	23 22 %
Techniques d'opticien lunettier	3	100%	Woodworking and Cabinetmaking	7 29 %
Techniques parajudiciaires	28	36 %	<b>Total CCNB</b>	<b>2 062 51 %</b>
Techniques pharmacie	18	100 %		
Techniques policières	43	28 %		
Techniques réadaptation	10	70 %		
Techniques du génie électronique	14	0 %		
Techniques électrophysiologie médicale - cardiologie	7	86 %		
Techniques électrophysiologie médicale - neurologie	7	100 %		

**Source** : Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (juin 2014).  
**Nota** : Les statistiques comprennent tous les cours post-secondaires au niveau collégial sauf la population étudiante de la Formation secondaire, les programmes en langue seconde et les cours en ligne.

## Pourcentage des femmes dans les inscriptions régulières à temps plein aux collèges communautaires, New Brunswick College of Craft and Design

	2015/16	2014/15	2013/14
Nombre d'étudiantes et étudiants (total)	246	226	243
# de femmes (total)	176	167	178
% d'étudiants qui sont des femmes	72 %	74 %	73 %
<b>% de femmes dans les programmes suivantes:</b>			
Foundation Visual Arts	77 %	76 %	73 %
Aboriginal Visual Arts	54 %	67 %	57 %
Fine Craft: Ceramics	93 %	71 %	93 %
Fine Craft: Jewellery	67 %	61 %	67 %
Photography	86 %	84 %	78 %
Textile Design	79 %	91 %	95 %
Fashion Design	94 %	100 %	94 %
Graphic Design	48 %	50 %	50 %
Digital Media	48 %	36 %	47 %
Graduate Studies	55 %	100 %	100 %

**Source:** New Brunswick College of Craft & Design

**Nota :** Les données sur les inscriptions de 2015/2016 sont en date du 22 septembre 2015.

Les données sur les inscriptions de 2014/2015 sont en date du 15 septembre 2014.

Les données sur les inscriptions de 2013/2014 sont en date du 16 septembre 2013.

Les programmes sont en anglais seulement.

Les femmes composaient la majorité des étudiants inscrits au New Brunswick College of Craft and Design. En 2015/2016, elles représentaient 72 % de la population d'étudiants à temps plein. Voici les trois programmes les plus populaires parmi les femmes en 2015/2016 : la création de mode (94 %), les métiers d'art : la céramique (93 %) et la photographie (86 %). Les programmes les moins populaires étaient la conception graphique (48 %) et les médias numériques (48 %). Les femmes représentaient 54 % des étudiants du programme d'arts visuels autochtones.

## 2.5 Femmes en pourcentage de l'effectif universitaire à temps plein selon le domaine d'études, N.-B., 2010/2011 – 2014/2015



Domaine / Année	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Agriculture, ressources naturelles et conservation	42 %	45 %	43 %	42 %	42 %
Architecture, génie et services connexes	17 %	17 %	17 %	18 %	19 %
Commerce, gestion et administration publique	50 %	48 %	48 %	49 %	49 %
Éducation	75 %	77 %	76 %	75 %	75 %
Santé et domaines connexes	79 %	79 %	79 %	78 %	78 %
Sciences humaines	62 %	61 %	62 %	63 %	63 %
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	20 %	20 %	19 %	18 %	20 %
Sciences physiques et de la vie, et technologies	54 %	55 %	57 %	57 %	56 %
Sciences sociales et de comportements, et droit	66 %	69 %	67 %	67 %	67 %
Arts visuels et d'interprétation	72 %	70 %	71 %	67 %	71 %
<b>TOTAL – TOUS LES DOMAINES</b>	<b>59 %</b>	<b>58 %</b>	<b>58 %</b>	<b>57 %</b>	<b>57 %</b>

**Source** : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, Système d'information sur les étudiants postsecondaires

**Nota** : Effectif à temps plein et à temps partiel des programmes du baccalauréat, du premier grade professionnel, de la maîtrise et du doctorat.

Les nouvelles catégories pour les principaux domaines d'études sont basées sur les regroupements principaux de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) du Canada 2011 à partir de septembre 2014. Ils sont utilisés dans le tableau ci-dessus et ne doivent pas être comparées aux tables qui se trouvent dans les éditions précédentes du Profil égalité.

Les femmes forment la majorité de la population étudiante aux universités du Nouveau-Brunswick et du Canada. Elles représentaient 58 % des étudiants universitaires au Nouveau-Brunswick en 2012/2013, et 57 % des étudiants universitaires en 2014/2015.

La sous-représentation des femmes continue en architecture, génie et services connexes ainsi qu'en mathématiques, informatique et sciences de l'information.



## Femmes en pourcentage de l'effectif universitaire

### Les femmes en % des étudiants en droit, N.-B.

<b>2014/15</b>	53 %	<b>2001/02</b>	60 %
U de Moncton	66 %	U de Moncton	72 %
UNB	47 %	UNB	55 %
<b>2013/14</b>	52 %	<b>1980/81</b>	37 %
U de Moncton	62 %	U de Moncton	33 %
UNB	48 %	UNB	39 %
<b>2008/09</b>	47 %		
U de Moncton	55 %		
UNB	44 %		

**Source** : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

### CANADA Femmes en % de l'effectif universitaire

<b>2013/14</b>	
<b>Temps plein</b>	56 %
<b>Temps partiel</b>	60 %
<b>Doctorat</b>	48 %
<b>Maîtrise</b>	57 %

#### Génie (premier cycle)

<b>2014</b>	19.1 %
<b>2011</b>	18 %
<b>2001</b>	21 %
<b>1991</b>	16 %

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 477-0019; Ingénieurs Canada.

### Les femmes en % des étudiants universitaires de cycles supérieurs, N.-B. (temps plein et temps partiel)

<b>2014/15</b>	Doctorat	49 %
	Maîtrise	55 %
<b>2013/14</b>	Doctorat	50 %
	Maîtrise	54 %
<b>2006/07</b>	Doctorat	46 %
	Maîtrise	56 %
<b>1980/81</b>	Doctorat	13 %
	Maîtrise	36 %

**Source** : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.





## Les étudiants universitaires à temps plein et à temps partiel, par sexe, universités du N.-B. (premier cycle et cycles supérieurs)

	Femmes		Hommes	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
<b>2014/15</b>	83 %	17 %	85 %	15 %
<b>2013/14</b>	82 %	18 %	85 %	15 %
<b>2012/13</b>	83 %	17 %	85 %	15 %
<b>2000/01</b>	78 %	22 %	83 %	17 %
<b>1980/81</b>	68 %	32 %	80 %	20 %

## % de femmes parmi les étudiants universitaires à temps partiel, N.-B. (premier cycle et cycles supérieurs)

**2014/15** : 60 % des étudiants à temps partiel sont des femmes

**2013/14** : 61 %

**2012/13** : 61 %

**2008/09** : 63 %

**2000/01** : 65 %

**1980/81** : 60 %

**Source** : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

**Nota** : Les données peuvent être différentes des anciennes versions du Profil égalité due à des révisions.



## 3. Santé

### 3.1 Activité physique selon le sexe et le groupe d'âge, N.-B. et Canada, 2005 – 2014

% du groupe d'âge qui est modérément actif ou actif pendant leur temps libre	Femmes N.-B.	Femmes Canada	Hommes N.-B.	Hommes Canada
<b>12-19 ans</b>				
2005	63 %	65 %	74 %	77 %
2008	64 %	61 %	72 %	77 %
2010	64 %	65 %	74 %	76 %
2012	64 %	66 %	69 %	77 %
2014	62 %	65 %	85 %	76 %
<b>20-34 ans</b>				
2005	50 %	53 %	53 %	58 %
2008	51 %	49 %	55 %	57 %
2010	53 %	52 %	62 %	59 %
2012	68 %	54 %	54 %	59 %
2014	44 %	52 %	60 %	61 %
<b>35-44 ans</b>				
2005	42 %	49 %	47 %	49 %
2008	53 %	45 %	57 %	49 %
2010	58 %	48 %	56 %	51 %
2012	60 %	52 %	53 %	52 %
2014	52 %	50 %	57 %	53 %
<b>45-64 ans</b>				
2005	43 %	48 %	44 %	49 %
2008	43 %	46 %	45 %	49 %
2010	49 %	49 %	47 %	50 %
2012	47 %	51 %	46 %	51 %
2014	38 %	51 %	50 %	50 %
<b>65 ans et plus</b>				
2005	27 %	38 %	40 %	50 %
2008	29 %	37 %	39 %	50 %
2010	36 %	38 %	42 %	47 %
2012	39 %	42 %	49 %	51 %
2014	35 %	43 %	47 %	53 %

**Source :** Statistique Canada, Enquête nationale sur la santé de la population et Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, tableau CANSIM 105-0501.

**Nota :** Les données sont basées sur les habitudes en matière d'activité physique durant les loisirs signalées par les répondants aux enquêtes sur la santé de Statistique Canada. Les répondants sont groupés comme actifs, modérément actifs ou inactifs selon un indice d'activité physique quotidienne moyenne au cours des 3 mois précédents. Pour chaque activité physique déclarée par le répondant, on calcule une dépense quotidienne moyenne d'énergie en multipliant la fréquence par la durée moyenne de l'activité et par le nombre d'équivalents métaboliques (kilocalories brûlées par kilogramme de poids corporel par heure) de l'activité. L'indice est la somme des dépenses quotidiennes moyennes d'énergie de toutes les activités. Les répondants sont groupés selon les catégories suivantes en ce qui a trait à l'activité physique: 3,0 kcal /kg/jour ou plus = personne active; 1,5 à 2,9 kcal /kg /jour = personne modérément active; inférieure à 1,5 kcal /kg /jour = personne inactive. Pour une petite proportion de répondants, le niveau d'activité physique est inconnu (non déclaré). Il faut comparer avec circonspection les données visant les groupes de pair, car ceux-ci évoluent au fil du temps. Pour en savoir plus sur la classification des groupes de pair, veuillez consulter la publication Indicateurs de la santé de Statistique Canada (n° de catalogue 82-221-XWE). Les données autodéclarées peuvent ne pas être fiables.

## Activité physique

En 2014, les femmes de tous les groupes d'âge au Nouveau-Brunswick étaient moins portées à être actives physiquement que leurs homologues masculins. Par exemple, 52 % des femmes néo-brunswickoises âgées de 35 à 44 ans étaient physiquement actives comparativement à 57 % des hommes du même âge. De plus, il y avait une diminution du pourcentage des femmes actives dans tous les groupes, y compris le groupe des 20 à 34 ans, lequel est passé de 68 % en 2012 à 44 % en 2014. À l'inverse, le nombre d'hommes du Nouveau-Brunswick ayant déclaré être physiquement actifs a augmenté entre 2012 et 2014 dans la plupart des groupes d'âge. Par exemple, dans le groupe d'âge des 12 à 19 ans, le pourcentage est passé de 69 % à 85 %.

En 2014, 58 % des femmes et 70 % des hommes du Nouveau-Brunswick étaient en surpoids ou obèses, comparativement aux moyennes canadiennes de 46 % chez les femmes et de 62 % chez les hommes. Tous les groupes sont demeurés assez stables depuis 2012, à l'exception des femmes du Nouveau-Brunswick qui ont connu une augmentation de 52 % en 2012 à 58 % en 2014. À l'échelle de la province et du pays, il y a moins de femmes, jeunes et adultes, que d'hommes qui sont en surpoids ou obèses.



### % des 12 à 17 ans qui ont une surcharge de poids ou sont obèses, N.-B. et Canada

#### Filles du N.-B.

19 %(E) en 2014  
30 % en 2012  
22 % en 2010  
16 % en 2008

#### Garçons du N.-B.

26 %(E) en 2014  
26 % en 2012  
18 % en 2010  
32 % en 2008

#### Filles canadiennes

17 % en 2014  
15 % en 2012  
16 % en 2010  
14 % en 2008

#### Garçons canadiens

28,5 % en 2014  
28 % en 2012  
24 % en 2010  
24 % en 2008

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, tableau CANSIM 105-0501

**Nota** : Fondé sur l'indice de masse corporelle auto déclaré.  
(E) : Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence ».

### % des adultes qui ont une surcharge de poids ou sont obèses, N.-B. et Canada

#### Femmes du N.-B.

58 % en 2014  
52 % en 2012  
60 % en 2010  
53 % en 2008

#### Hommes du N.-B.

70 % en 2014  
70 % en 2012  
66 % en 2010  
69 % en 2008

#### Femmes canadiennes

46 % en 2014  
45 % en 2012  
44 % en 2010  
44 % en 2008

#### Hommes canadiens

62 % en 2014  
60 % en 2012  
61 % en 2010  
59 % en 2008

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, tableau CANSIM 105-0501.

**Nota** : Fondé sur l'indice de masse corporelle auto déclaré. Utiliser avec prudence.

## Le saviez-vous?

Patty Blanchard de Moncton a été intronisée au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick le 4 juin 2016. Elle detient six records provinciaux en course et sept records maîtres canadiens. Mme Blanchard a découvert sa passion pour la course très jeune et celle-ci l'a fait voyager partout dans le monde; elle a été membre d'Équipe du Canada pendant huit ans et sa première compétition a eu lieu au Maroc. Patty Blanchard a été intronisée au Temple de la renommée de la course du Nouveau-Brunswick.

**Source** : <http://nbsportshalloffame.com/fr/m-h/ceremonie-dintronisation/>, 24 mai 2016

## 3.2 Cinq principales causes de décès selon le sexe, N.-B., 2014

Cause de décès – Femmes (tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes	Taux pour 100 000 habitants
Cancer	866	25,2 %	225,090
Maladies du cœur	648	18,9 %	168,428
Maladies respiratoires	302	8,8 %	78,496
Maladies cérébrovasculaires	233	6,8 %	60,561
Maladie d'Alzheimer	124	3,6 %	32,230

Cause de décès – Hommes (tous les âges)	Nombre de cas	% de toutes les causes	Taux pour 100 000 habitants
Cancer	1 043	31,1 %	284,634
Maladies du cœur	671	20,0 %	183,116
Maladies respiratoires	332	9,9 %	90,603
Maladies de l'appareil digestif	139	4,1%	37,933
Maladies cérébrovasculaires	137	4,1%	37,387

Source : Services N.-B., Statistiques annuelles 2014, Statistiques de l'état civil.

Le cancer est demeuré la principale cause de décès chez les femmes et les hommes au Nouveau-Brunswick en 2014. Les maladies du cœur et les maladies cérébrovasculaires, qui sont liées à des facteurs de risque identiques, sont aussi la cause de nombreux décès, surtout chez les femmes. En 2014, la maladie d'Alzheimer était la cinquième principale cause de décès pour les femmes (responsable de 3,6 % ou 124 mortalités) et la dixième chez les hommes.

Le cancer du sein demeure le cancer le plus fréquent chez les femmes au Nouveau-Brunswick et au Canada. Cependant, plus de femmes meurent du cancer du poumon au Nouveau-Brunswick et au Canada. Plus d'hommes étaient atteints du cancer du poumon que de femmes dans le passé, mais l'écart a diminué au fil des ans : en 2015, 13,5 % des nouveaux cas estimés de cancers du poumon touchaient des femmes et des hommes au Canada.

Les taux de suicides sont toujours plus élevés chez les hommes et les garçons – trois fois l'incidence que chez les femmes et les filles en 2014 au Nouveau-Brunswick – mais plus de filles et de femmes tentent de se suicider, et ce dans presque tous les groupes d'âge. Parmi les jeunes de 15 à 19 ans, le taux d'hospitalisation suite à une tentative de suicide est plus de trois fois plus élevé chez les filles que chez les garçons – 198 cas pour 100 000 filles, comparativement à 58 pour 100 000 garçons. Il s'agit d'une diminution par rapport à 214 pour 100 000 filles (et 59 pour 100 000 garçons) rapporté dans la dernière publication du Profil égalité. Cependant, ceci est quand même une hausse importante pour ce groupe d'âge, spécifiquement pour les filles puisque qu'en 2009, la proportion était de 149 cas pour 100 000 filles.

Les taux de suicide selon le groupe linguistique, culturel, ethnique ou autochtone, ne sont pas disponibles parce que les coroners n'inscrivent pas ces données au dossier.

## Principales causes de décès selon le sexe

### CANADA

#### Principales causes de décès, selon le sexe, 2012 (en % de toutes les causes de décès)

##### Femmes (tous les âges) :

1. Cancer (28,8 %)
2. Maladies du cœur (18,7 %)
3. Maladies cérébrovasculaires (6,2 %)
4. Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (4,5 %)
5. Accidents (traumatismes non intentionnels) (3,9 %)

##### Hommes (tous les âges) :

1. Cancer (31,5 %)
2. Maladies du cœur (20,8 %)
3. Accidents (traumatismes non intentionnels) (5,2 %)
4. Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (4,6 %)
5. Maladies cérébrovasculaires (4,5 %)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 102-0563.

### Incidence et mortalité du cancer du sein, N.-B. et Canada, 2015

#### Le cancer du sein représente...

25 % des nouveaux cas (estimatifs) de cancer chez les femmes du N.-B. (570 de 2 300 cas) (Canada : 26 %)

12 % des décès (estimatifs) pour cause de cancer chez les femmes au N.-B. (Canada : 14 %)

#### Taux estimatif d'incidence pour 100 000 femmes :

N.-B. : 93  
Canada : 100

#### Taux estimatif de mortalité pour 100 000 femmes :

N.-B. : 17  
Canada : 18 (30 en 1979)

Source : Société canadienne du cancer, Statistiques canadiennes sur le cancer 2015.

Nota : Les données doivent être considérées comme des estimations seulement et interprétées avec prudence.

### Taux de suicide, pour 100 000 habitants, tous les âges (nombre d'individus)

#### N.-B. : 2014

Femmes : 6 (23)  
Hommes : 24 (86)

#### Canada : 2012

Femmes : 5,4 (954)  
Hommes : 17,3 (2 972)

Source : Service N.-B., Statistiques annuelles 2014, Statistiques de l'état civil; Statistique Canada, tableau CANSIM 102-0551; Institut canadien d'information sur la santé, Registre national des traumatismes; Rendement du système de santé.

### Hospitalisé suite à une tentative de suicide, taux pour 100 000 habitants, selon le groupe d'âge et le sexe, N.-B., 2014/2015

Groupe d'âge	Femmes	Hommes
15-19	198	58
20-24	84	74
25-29	97	27
30-34	64	62
35-39	51	39
40-44	74	76
45-49	90	86
50-54	85	78
55-59	65	30
60-64	29	26
65-69	34	43
70 et plus	19	23
TOTAL, tous les âges	68	51
Tous les âges, Canada	75	51

Source : Institut canadien d'information sur la santé, Base de données sur les congés des patients.

## Incidence et mortalité du cancer du poumon, N.-B. et Canada, 2015

### Le cancer du poumon représente

17 % des nouveaux cas de cancer estimés chez les femmes du N.-B. (380 de 2 300) (Canada: 14 %)

27 % des décès (estimatifs) pour cause de cancer chez les femmes au N.-B. (Canada: 27 %)

### Taux estimatif d'incidence pour 100 000 habitants :

**Femmes au N.-B. :** 56

Femmes au Canada : 48 (20 en 1979)

**Hommes au N.-B. :** 74

Hommes au Canada : 58

### Taux estimatif de mortalité, pour 100 000 femmes :

**N.-B. :** 38

Canada : 36 (16 en 1979)

**Source :** Société canadienne du cancer, Statistiques canadiennes sur le cancer 2015.

**Nota :** Les données doivent être considérées comme des estimations seulement et interprétées avec prudence.



### 3.3 Césariennes en pourcentage des naissances, selon les régions de santé, N.-B., 2009/2010 – 2014/2015

Régie régionale de la santé	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
1 – Moncton (Zone 1 A et B)	30,2 %	29,7 %	28 %	27,9 %	25,6 %	28,2 %
2 – Saint John (B – Zone 2)	24 %	21,6 %	20,4 %	20,7 %	21,4 %	21,4 %
3 – Fredericton (B – Zone 3)	30,5 %	28,6 %	29,2 %	29,9 %	30,2 %	28,6 %
4 – Edmundston (A – Zone 4)	31,4 %	28,4 %	28,5 %	33,4 %	28,3 %	25,2 %
5 – Campbellton (A – Zone 5)	37,4 %	35,6 %	42,6 %	33,8 %	31,6 %	33,2 %
6 – Bathurst (A – Zone 6)	25,9 %	27,9 %	27,8 %	28,9 %	36,9 %	32,1 %
7 – Miramichi (B – Zone 7)	35,6 %	31,8 %	38,6 %	43,1 %	34,6 %	36,7 %
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK – MOYENNE</b>	<b>28,9 %</b>	<b>27,4 %</b>	<b>27,3 %</b>	<b>28,0 %</b>	<b>27,4 %</b>	<b>27,3 %</b>

Source : Statistique Canada et Institut canadien d'information sur la santé, Indicateurs de la santé (82-221-X).

**Nota :** Il faut établir avec discernement des comparaisons avec les tableaux des éditions précédentes du Profil égalité en raison des différences méthodologiques comme l'inclusion des mortinaissances dans le taux des césariennes à partir de 2002, ainsi que la restructuration des zones régionales du Ministère de la Santé provincial.

À partir de septembre 2008, une restructuration des régies régionales de la santé a réduit leur nombre de 8 à 2 régions. La Régie A, dont le siège social est à Bathurst, et Régie B, à Miramichi, chacun ayant 4 zones. Les régions de santé sont des zones administratives définies par les ministères provinciaux de la Santé conformément aux lois provinciales. Les zones de santé présentées dans le tableau ci-après sont fondées sur les limites territoriales et dénominations en vigueur au mois de décembre 2012.

Proportion de femmes accouchant par césarienne dans un hôpital de soins de courte durée. Les taux sont fondés sur le nombre total de naissances, vivantes ou mortinaissances.

Le taux d'intervention césarienne au Nouveau-Brunswick de 27,4 % en 2013/2014 est resté relativement stable depuis 2001/2002. On note toujours des différences importantes entre les taux de certaines régions de la province, comme le montre le tableau ci-dessus.

Toutefois, les taux d'accouchement par césariennes pour le Nouveau-Brunswick et le Canada, ainsi que certains pays de l'Ouest, ont augmenté depuis 1979, quand le taux était de 15 % (N.-B. et Canada). En 2013/2014, 27,3 % des accouchements au Canada étaient par césariennes. Les taux des pays européens varient beaucoup mais certains ont des taux inférieurs au taux canadien (p. ex. Finlande, 16,3 %). En 2015, l'Organisation mondiale de la Santé a publié la déclaration suivante sur les taux de césarienne : *La priorité ne devrait pas être d'atteindre un taux spécifique mais de tout mettre en œuvre pour pratiquer une césarienne chez toutes les femmes qui en ont besoin.*

L'intervention chirurgicale la plus courante chez les Canadiennes, après la césarienne, est l'hystérectomie, soit l'ablation totale ou partielle de l'utérus pour le traitement d'un cancer ou des raisons autres. Le niveau approprié d'utilisation de cette intervention n'est pas connu mais l'Institut canadien d'information sur la santé estime qu'un examen des variations des taux au fil des ans et entre juridictions (par exemple : Nunavut, 419 ; Colombie-Britannique, 268 ; Terre-Neuve-et-Labrador, 335) servirait à mieux comprendre les modèles de pratique des chirurgiens et les autres facteurs déterminants. Les femmes au Nouveau-Brunswick demeurent plus susceptibles de subir une hystérectomie que les autres Canadiennes. En 2013/2014, le taux était de 418 hystérectomies pour 100 000 femmes au Nouveau-Brunswick, une légère baisse par rapport à 2011/2012 quand il y avait 421 procédures par 100 000 femmes. Ceci représente une baisse significative par rapport à 730 pour 100 000 femmes en 2000/2001. Ce taux reste plus élevé que la moyenne canadienne de 305 pour 100 000, bien que le taux national ait également connu une baisse depuis 2011/2012 (320 pour 100 000). On note des variations régionales importantes dans l'utilisation de l'hystérectomie au Nouveau-Brunswick, tout comme dans celle de la césarienne.



## Taux d'hystérectomies ajusté selon l'âge, pour 100 000 femmes de 20 ans ou plus

**2013/14**

**N.-B. 418** (Campbellton, 304; Miramichi, 722)  
Canada 305

**2011/12**

**N.-B. 421** (Fredericton, 351 ; Campbellton, 747)  
Canada 320

**2010/11**

**N.-B. 399** (Fredericton, 329 ; Miramichi, 522 ;  
Campbellton, 704)  
Canada 325

**2009/10**

**N.-B. 436** (Saint John, 352 ; Miramichi, 620 ;  
Campbellton, 831)  
Canada 328

**2008/09**

**N.-B. 379** (Saint John, 240 ; Campbellton, 790)  
Canada 338

**2000/01**

**N.-B. 730** (Fredericton, 540 ; Bathurst, 993)  
Canada 446

**Source** : Statistique Canada et Institut canadien d'information sur la santé, Indicateurs de santé (82-221-X).

**Nota** : Depuis l'année observée 2006/2007, les taux d'hystérectomie incluent les totaux et sous-totaux d'hystérectomies, comme dans les statistiques remontant à avant 2001/2002. Il faut en tenir compte dans les analyses comparant les taux des années antérieures. Les données pour 2012/2013 n'étaient pas disponibles.

## CANADA Césariennes en % de toutes les naissances

**2014/15** 27,5 %

**2013/14** 27,3 %

**2012/13** 27,2 %

**2011/12** 27,1 %

**2010/11** 26,9 %

**2009/10** 26,8 %

**2008/09** 26,9 %

**2001/02** 22,5 %

**1999/2000** 19,9 %

**Source** : Statistique Canada et Institut canadien d'information sur la santé, Indicateurs de santé (82-221-X).

**Nota** : Proportion de femmes accouchant par césarienne dans un hôpital de soins de courte durée. Les taux sont fondés sur le nombre total de naissances, vivantes ou mortinaissances. Les mortinaissances sont incluses dans le taux de césarienne depuis 2002/2003. Il se peut donc que les valeurs des indicateurs ne soient pas comparables à celles des années précédentes.



## Césariennes en % des naissances vivantes, certains pays européens, 2013

**Finlande** 16,3 %

**Allemagne** 31,8 %

**Islande** 17,5 %

**Norvège** 16,8 %

**Suède** 17,3 %

**Source** : Organisation mondiale de la santé, Global Health Observatory Data Repository, Maternal and reproductive health : Women Data by country (anglais seulement).



### 3.4 Infections transmissibles sexuellement et par le sang, taux global et incidence par sexe, N.-B., 2013

	Taux global par tranche de 100 000 habitants		N <sup>bre</sup> de cas	
	F	H	F	H
<b>Chlamydia</b>	308,7	157,0	1 179	587
<b>Hépatite C</b>	20,4	31,8	78	119
<b>Hépatite B (aiguë et chronique)</b>	4,7	7,0	18	26
<b>Gonorrhée</b>	3,7	8,8	14	33
<b>Syphilis (infectieuse)</b>	X	8,8	X	33
<b>VIH</b>	-	1,6	-	6
<b>SIDA</b>	-	X	-	X

**Source** : Ministère de la Santé du N.-B., Rapport annuel sur les maladies transmissibles au Nouveau-Brunswick 2013.

**Nota** : Le nombre de cas répertoriés ne vise que les infections transmissibles sexuellement et par le sang les plus courantes.

X : Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité.

En 2013, l'infection transmissible sexuellement et par le sang la plus observée au Nouveau-Brunswick était la chlamydia, comme en 2012. Les infections par le virus de l'hépatite C arrivaient en deuxième position.

Bien que la chlamydia est l'infection transmissible sexuellement la plus souvent observée au Nouveau-Brunswick chez les femmes et les hommes, les femmes représentaient la majorité des cas de chlamydia relevés, soit de 67 %, en 2013. Le taux d'incidence le plus élevé a été observé dans la tranche d'âge des 20 à 24 ans, chez les hommes comme chez les femmes. Les régions de santé 1 (Moncton) et 3 (Fredericton) présentaient les taux les plus élevés.

L'hépatite C est l'infection transmissible par le sang la plus souvent observée au Nouveau-Brunswick. De nombreux cas d'hépatite C ont été observés chez les hommes. De plus, en 2013, le taux d'incidence le plus élevé a été observé chez les 25 à 29 ans, suivis des 20 à 24 ans, chez les femmes et les hommes. Les taux les plus élevés d'infection ont été enregistrés dans la région de santé 1 (Moncton), suivie de la région 7 (Miramichi).

#### Taux pour 100 000 habitants, par sexe et tranche d'âge, N.-B., 2013

##### Chlamydia

<b>15 à 19 ans</b> F: 1674,8/100 000 H: 445,9/100 000	<b>30 à 39 ans</b> F: 236,1/100 000 H: 160,4/100 000
<b>20 à 24 ans</b> F: 2145,6/100 000 H: 988,2/100 000	<b>40 à 59 ans</b> F: 21,4/100 000 H: 26,3/100 000
<b>25 à 29 ans</b> F: 919,7/100 000 H: 607,7/100 000	<b>60 ans et plus</b> F: 1,0/100 000 H: 3,5/100 000

##### Hépatite C

<b>15 à 19 ans</b> F: 14,3/100 000 H: 17,5/100 000	<b>30 à 39 ans</b> F: 40,8/100 000 H: 54,2/100 000
<b>20 à 24 ans</b> F: 66,0/100 000 H: 65,6/100 000	<b>40 à 59 ans</b> F: 16,3/100 000 H: 40,3/100 000
<b>25 à 29 ans</b> F: 80,6/100 000 H: 75,4/100 000	<b>60 ans et plus</b> F: 5,0/100 000 H: 12,7/100 000

**Source** : Ministère de la Santé du N.-B., Rapport annuel sur les maladies transmissibles au Nouveau-Brunswick 2013, Chlamydia - CDC Fact Sheet et CATIE, L'essentiel de l'hépatite C.

### 3.5 Nombre d'avortements, résidentes du N.-B., 2007 - 2014

Nombre d'avortements pratiqués dans des hôpitaux du Canada <sup>1</sup> , pour des résidentes du N.-B.							Nombre pratiqué dans la clinique au N.-B. <sup>2</sup>	Total
	19 et moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35+	Nombre total pratiqué dans des hôpitaux		
2014	80	168	122	92	66	528	0	528
2013	84	181	105	70	56	496	540	1 036
2012	73	146	101	68	54	442	616	1 058
2011	85	145	72	65	47	414	642	1 056
2010	108	156	102	60	45	471	627	1 098
2009	125	158	108	57	52	500 <sup>3</sup>	615	1 115
2008	111	157	98	53	50	469 <sup>4</sup>	628	1 097
2007	99	126	91	61	32	409 <sup>5</sup>	674	1 083

**Source :** Institut canadien d'information sur la santé, Base de données sur les congés des patients / Système national d'information sur les soins ambulatoires.

**Nota :**

1. Comprend des avortements provoqués pratiqués dans les services de soin de courte durée, les chirurgies d'un jour et les services d'urgence d'un hôpital au Canada pour des résidentes du Nouveau-Brunswick. Ne comprend pas les cliniques puisque celles-ci ne rapportent pas la province d'origine des patientes. Les hôpitaux du Québec ne déclarent que les avortements provoqués couverts par le régime provincial d'assurance-maladie donc les patientes couvertes par le régime d'assurance-maladie du N.-B. qui reçoivent des soins au Québec ne sont pas déclarées.
2. Les données fournies à l'ICIS par les cliniques ne précisent pas la province de résidence des patientes. L'information sur l'âge d'une patiente n'est pas disponible pour les cliniques du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Les données qui informe l'âge d'une patiente sont seulement incluses pour les avortements effectués en hôpital.
3. Comprend 11 avortements pour des Néo-Brunswickoises dans un hôpital de la Nouvelle-Écosse et moins de 5 dans des hôpitaux en Ontario et en Alberta.
4. Comprend moins de 10 avortements dans des hôpitaux de la Nouvelle-Écosse et moins de 5 dans des hôpitaux en Ontario et en Alberta.
5. Comprend 9 avortements dans des hôpitaux de la Nouvelle-Écosse.

La majorité des avortements (55 %) pratiqués dans les hôpitaux le sont pour des femmes dans la vingtaine. 15 % le sont pour des adolescentes. Le nombre d'avortements effectués pour les adolescentes continue à diminuer depuis 2009. Il a augmenté en 2013 mais a ensuite diminué de nouveau en 2014.

En 2013, 52 % des avortements obtenus par les Néo-Brunswickoises avaient été pratiqués par la clinique privée à Fredericton et 48 % dans un hôpital. En juillet 2014, la clinique Morgentaler à Fredericton a fermé ses portes. La Clinique médicale 554 a ouvert ses portes en janvier 2015. Il s'agit d'une pratique familiale intégrant les services de santé reproductive et les avortements.

En 2014, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a rendu plus accessible les services de santé reproductive tout en respectant les droits des femmes. La *Loi sur le paiement des services médicaux* fut modifiée de façon à ce qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir l'approbation de deux médecins pour attester que l'intervention soit requise d'un point de vue médical et en éliminant l'exigence que l'intervention médicale soit effectué par un médecin spécialiste. À partir du 1er janvier 2015, les interventions en matière de santé reproductive sont placées dans la même catégorie que n'importe quel autre service médical assuré.

Les données sur les avortements depuis 2007 sont compilées et publiées par l'Institut canadien d'information sur la santé et ne sont pas comparables aux données précédentes ; le tableau suivant est donc donné pour référence historique.

## Nombre d'avortements

Nombre d'avortements pratiqués dans les hôpitaux et cliniques du Canada pour des résidentes du N.-B. (taux pour 1 000 femmes), selon le groupe d'âge, 1974 – 2005

Groupe d'âge	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans et plus	15-44 ans
2005	152 (6,4)	369 (15,0)	179 (7,6)	142 (5,7)	67 (2,5)	x	<b>910 (6,1)</b>
2004	157 (6,5)	327 (13,2)	194 (8,1)	123 (4,9)	86 (3,1)	x	<b>920 (5,8)</b>
2003	173 (7,1)	395 (16,1)	195 (8,1)	103 (4,0)	45 (1,6)	25 (0,8)	<b>944 (5,9)</b>
2002	226 (9,2)	363 (14,8)	235 (9,6)	116 (4,5)	66 (2,2)	29 (0,9)	<b>1 045 (6,5)</b>
1998	253 (10,0)	422 (16,2)	210 (8,0)	105 (3,6)	76 (2,4)	35 (1,1)	<b>1 106 (6,5)</b>
1992	155 (5,4)	259 (9,0)	135 (4,3)	71 (2,2)	35 (1,1)	13 (0,5)	<b>671 (3,7)</b>
1986	107 (3,6)	121 (3,6)	68 (2,1)	27 (0,9)	22 (0,8)	8 (0,4)	<b>358 (2,0)</b>
1980	188 (5,2)	143 (4,2)	59 (1,9)	35 (1,3)	25 (1,2)	8 (0,6)	<b>467 (2,8)</b>
1974	157 (4,4)	151 (4,9)	54 (2,1)	33 (1,7)	19 (1,2)	11 (0,7)	<b>440 (3,1)</b>

**Source** : Statistique Canada, Institut canadien d'information sur la santé, Enquête sur les avortements thérapeutiques.

**Nota** : X = les données sont supprimées pour répondre aux exigences de confidentialité de la *Loi sur les statistiques*.

Comprend des avortements provoqués pratiqués sur les résidentes du N.-B. dans les hôpitaux et les cliniques au N.-B. et ailleurs au Canada. Exclut les avortements pratiqués aux É.-U. sur les résidentes canadiennes, parce que la province de résidence n'est pas signalée. Des sous-estimations du nombre de résidentes du N.-B. qui obtiennent un avortement à l'extérieur du N.-B. peuvent survenir parce que la province de résidence n'est pas indiquée dans les rapports de certains hôpitaux et cliniques sur les non-résidentes.

Le total comprend un nombre restreint d'avortements pratiqués sur les femmes dont l'âge est inconnu, ainsi que les avortements pratiqués sur les filles de moins de 15 ans.

### % de femmes mariées ou en union de 15 à 49 ans qui utilisent actuellement une méthode de contraception – Estimations médianes de certains pays, 2015

Belgique	71,4
Pays-Bas	68,0
France	75,0
Allemagne	71,3
Finlande	74,8
Norvège	79,3
G.-B.	81,3
Suède	71,3

**Canada**      **73,4**

**Source** : Nations Unies, Division de la population du Département des affaires économiques et sociales (2012). World Contraceptive Use 2012 (POP/DB/CP/Rev 2012) (anglais seulement).

## 4. Revenu et Pauvreté

### 4.1 Revenu total, selon le sexe, N.-B., 2013

302 760 femmes (52 %) ont un revenu. Revenu médian : 23 720 \$ (66,6 % du revenu des hommes)	284 290 hommes (48 %) ont un revenu. Revenu médian : 35 630 \$
21 970 femmes (7 % des femmes) ont un revenu de moins de 5 000 \$	13 910 hommes (5 % des hommes) ont un revenu de moins de 5 000 \$
5 790 femmes (2 %) ont un revenu de plus de 100 000 \$	20 090 hommes (7 %) ont un revenu de plus de 100 000 \$

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 111-0008.

**Nota** : Le revenu total englobe toutes les sources de revenus (p.ex., les gains d'emploi, les revenus d'investissement, les revenus de pension, l'aide sociale et autres). La médiane est le point milieu d'un ensemble de nombres. Par exemple, lorsqu'on donne un revenu médian de 25 000 \$, cela veut dire qu'exactement la moitié des revenus indiqués sont supérieurs ou égaux à 25 000 \$ et que l'autre moitié des revenus signalés sont inférieurs ou égaux au revenu médian. Les revenus médians présentés dans les tableaux de données sont arrondis à la centaine de dollars la plus proche.



L'écart entre le revenu moyen des femmes et des hommes au Nouveau-Brunswick s'est amélioré légèrement depuis 2000. En 2009, les femmes avaient en moyenne 66 % du niveau des hommes de revenu. En 2012, le revenu total des femmes de toutes sources correspondait à 67 % du revenu des hommes. Cependant, en 2013, le niveau a baissé à 66,6 %. À l'échelle nationale en 2013, le revenu total des femmes de toutes sources demeurait à 67 % du revenu des hommes, le même niveau qu'en 2012.

#### CANADA Revenu médian des personnes ayant un revenu, 2013

**Femmes** 26 400 \$  
(67 % de celui des hommes)  
**Hommes** 39 290 \$

**Ayant un revenu total de moins de 5 000 \$**  
1 163 020 femmes (9 % des femmes)  
803 640 hommes (6 % des hommes)

**Ayant un revenu total de 100 000 \$ ou plus**  
537 130 femmes (4 % des femmes)  
1 421 020 hommes (11 % des hommes)

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 111-0008.

#### Recours aux banques alimentaires

**18 968 personnes ont reçu l'aide des banques alimentaires du N.-B. en mars 2014** (2013: 19 989).

32,3 % étaient des enfants (2013: 33,2 %)

Les deux principales catégories démographiques :

**Femmes** 49,1 % (toutes)  
48,4 % (dans les régions rurales)

**Personnes âgées de 65 ans et plus**  
3,5 % (toutes)  
3,6 % (dans les régions rurales)

Les deux principaux types de ménage :

**Personnes célibataires**  
45,6 % (toutes)  
43,1 % (dans les régions rurales)

**Familles monoparentales**  
23,0 % (toutes)  
21,8 % (dans les régions rurales)

**Source** : Bilan-faim 2014, Banques alimentaires Canada.

## Revenu total, selon le sexe

### Revenu médian après impôt (dollars constants de 2013) familles économiques (nombre), N.-B. et Canada, 2012 – 2013

	N.-B.		Canada	
	2012	2013	2012	2013
Familles économiques	59 900	60 700	72 300	72 200
Familles âgées	44 000	44 900	52 800	52 500
Familles non âgées	66 000	66 300	77 600	77 100
Couples âgés	44 100	43 600	52 200	51 900
Couples	61 000	59 500	71 000	72 400
Couples avec enfants	78 200	79 800	85 400	85 000
Familles monoparentales	35 000	32 700	42 600	41 700
Familles monoparentales dirigées par une femme	32 200	30 400	39 400	39 400
Personnes hors famille économique	23 400	25 000	27 500	28 200
Personnes âgées hors famille économique	21 200	23 000	25 300	25 700
Femmes âgées hors famille économique	21 600	22 300	24 100	25 000
Hommes âgés hors famille économique	19 400	24 500(E)	27 200	27 700

**Source :** Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0011. Les données proviennent de la Division de la statistique du revenu.

**Nota :** (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

La médiane est le point central entre la moitié des familles au revenu plus élevé et l'autre moitié au revenu plus faible.

Le revenu après impôt est le revenu total moins l'impôt sur le revenu (le revenu total désigne le revenu de toutes sources, y compris les transferts gouvernementaux et avant déduction de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu).

Une famille économique désigne un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même foyer et sont liées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil.

Les familles âgées sont les familles dans lesquelles le soutien économique principal est âgé de 65 ans ou plus.

Les familles non âgées sont les familles dans lesquelles le soutien économique principal est âgé de moins de 65 ans.

Une personne hors famille économique est une personne vivant seule ou avec des personnes non apparentées telles que des colocataires ou un locataire.

Le sexe, l'âge et l'appartenance ou non à une famille économique, notamment le type de famille économique, étaient des facteurs en matière de revenu médian après impôt des familles économiques du Nouveau-Brunswick et du Canada en 2013, comme démontré dans le tableau ci-dessus. Le revenu après impôt influence la capacité d'une personne à acheter des biens et des services - à la fois essentiels (p. ex. de la nourriture) et non essentiels.

À l'échelle de la province et à l'échelle nationale, le revenu médian après impôt en 2013 n'a pas beaucoup changé pour les différents types de familles économiques par rapport à 2012.

## 4.2 Population vivant avec un bas revenu selon la Mesure du panier de consommation, N.-B., 2002 – 2013

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Femmes	14,4	15,7	13,9	15,8	15,0	14,6	13,3	14,8	16,7	15,6	16,8	16,9
Femmes de 18 à 64 ans	14,8	16,7	15,2	16,5	15,9	16,0	13,9	15,5	17,9	15,9	17,5	17,7
Femmes de 65 ans et plus	9,4	12,7(E)	7,5(E)	10,0(E)	6,7(E)	5,9(E)	4,9(E)	8,5(E)	7,9(E)	8,6(E)	9,9(E)	9,6(E)
Hommes	12,0	13,7	11,3	11,6	11,8	11,6	11,5	13,4	15,4	14,2	15,7	15,8
Hommes de 18 à 64 ans	11,6	13,0	11,3	13,0	12,3	12,1	12,4	14,1	15,2	14,6	15,0	16,1
Hommes de 65 ans et plus	4,8(E)	7,4(E)	7,3(E)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	4,5(E)	4,7(E)	(F)	(F)
Femmes dans les familles économiques	11,1	11,2	10,4	12,3	11,1	10,5	11,1	11,3	13,6	13,6	14,6	14,5
Hommes dans les familles économiques	9,4	10,8	8,9	9,0	8,9	8,8	9,3	10,3	12,3	11,9	13,9	12,7
Femmes âgées dans les familles économiques	4,4(E)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	3,8(E)	(F)
Hommes âgés dans les familles économiques	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)
Femmes hors famille économique	31,9	39,7	32,5	35,2	36,4	37,3	26,5	35,1	37,0	28,7	31,8	34,3
Hommes hors famille économique	26,3	31,1	26,0	26,9	30,1	29,0(E)	25,3(E)	33,0	37,7	31,5	28,9	37,1
Femmes âgées hors famille économique	18,7(E)	28,1(E)	14,9(E)	21,9(E)	17,2(E)	13,2(E)	11,7(E)	19,9(E)	16,7(E)	15,3(E)	18,2(E)	20,3(E)
Hommes âgés hors famille économique	(F)	29,4(E)	24,7(E)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)







## Population vivant dans la pauvreté (%), selon la Mesure du panier de consommation, Canada, 2002 – 2013

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Femmes	12,4	13,3	12,8	12,6	12,8	11,6	11,3	13,1	12,6	13,0	13,1	13,5
Femmes de 18 à 64 ans	13,7	14,2	13,7	13,7	13,6	12,7	12,4	14,0	13,7	14,2	14,3	14,7
Femmes de 65 ans et plus	4,3	6,4	7,8	6,6	6,7	5,4	3,9	4,6	4,1	3,2	3,9	4,9
Hommes	11,9	12,5	12,4	12,0	12,6	10,6	10,9	12,4	12,0	12,4	12,4	12,6
Hommes de 18 à 64 ans	12,7	13,2	13,1	12,8	13,5	11,3	11,6	13,1	12,5	12,7	12,5	12,5
Hommes de 65 ans et plus	4,0	4,9	5,5	4,8	4,5	3,5	3,2	3,3	2,7	3,1	3,5	4,0
Femmes dans les familles économiques	10,0	10,7	9,6	9,9	10,3	9,0	8,8	10,6	10,3	10,8	11,0	11,3
Hommes dans les familles économiques	8,9	9,5	9,0	9,0	9,3	7,9	7,8	9,3	9,1	9,6	10,0	10,4
Femmes âgées dans les familles économiques	1,7(E)	2,6(E)	2,1(E)	3,4(E)	3,0(E)	2,2(E)	1,7(E)	2,6(E)	1,9(E)	1,9(E)	2,5(E)	2,6(E)
Hommes âgés dans les familles économiques	2,5(E)	2,8(E)	3,4(E)	2,8(E)	2,6(E)	2,4(E)	2,0(E)	1,7(E)	1,8(E)	1,9(E)	2,6	2,6
Femmes hors famille économique	25,6	28,2	31,9	28,3	27,7	27,6	26,2	27,6	26,0	26,3	25,9	26,7
Hommes hors famille économique	28,5	29,6	31,1	28,6	30,8	25,3	28,3	30,1	28,7	28,9	27,2	26,4
Femmes âgées hors famille économique	9,3	13,9	18,4	12,8	13,2	10,9	7,8	8,0	7,8	5,3	6,2	8,4
Hommes âgés hors famille économique	10,7	14,4	14,5(E)	12,8	13,1(E)	8,5(E)	9,0(E)	11,0(E)	6,7(E)	8,4	7,8	9,9(E)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0041. Les données proviennent de la Division de la statistique du revenu.

Nota : (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

« Personnes âgées » désigne les personnes de 65 ans et plus.

« Personnes non âgées » désigne les personnes de moins de 65 ans.

Les estimations sont basées sur les données des enquêtes suivantes : l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1976 à 1992, une combinaison de l'EFC et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 1993 à 1997, l'EDTR de 1998 à 2011 et l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) qui a commencé en 2012. Pour de plus amples renseignements, consulter Statistique Canada, 2015, « Révisions aux données sur le revenu de 2006 à 2011 », série de documents de recherche – Revenu, no de catalogue 75F0002MIE – no 003. De plus, deux révisions précédentes des données sur le revenu sont décrites dans l'une enquête à l'autre : une série intégrée de données sur le revenu de l'EFC et de l'EDTR, 1989-1997, Cotton, Cathy, 2000, Statistique Canada, no de catalogue 75F0002MIE – no 002, et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2003 », Lathé, Heather, 2005, Statistique Canada, no de catalogue 75F0002MIE – no 009.



## Population vivant avec un bas revenu

En tenant compte de tous les Néo-Brunswickois de tous les âges, 14,4 % des femmes et 12 % des hommes vivaient avec un faible revenu en 2013, selon la mesure du panier de consommation. Une autre mesure de faible revenu, les seuils de faible revenu de Statistique Canada, affiche une perspective plus positive. La mesure de faible revenu après impôt affiche une perspective similaire ou pire selon le type de famille économique.

À l'échelle nationale, selon la mesure du panier de consommation, 12,4 % des femmes et 11,9 % des hommes vivaient avec un faible revenu en 2013. Selon la mesure du panier de consommation, les femmes et les hommes qui vivent seuls ou avec des personnes non apparentées telles que des colocataires ou des locataires, les femmes âgées hors famille économique, ainsi que les femmes et hommes non âgés hors famille économique, ont tendance à vivre avec un faible revenu au Nouveau-Brunswick comme au Canada.

### Population vivant dans la pauvreté (%), selon la **Mesure de faible revenu après impôt, N.-B., 1980 – 2013**

	1980	1990	2000	2010	2011	2012	2013
Femmes	19,6	17,1	15,9	17,0	14,3	17,2	16,7
Femmes de 18 à 64 ans	16,4	16,0	15,2	14,9	12,9	16,0	14,7
Femmes de 65 ans et plus	32,8	15,4	16,7	22,9	21,6	22,1	23,1
Hommes	17,0	14,2	13,7	13,4	12,2	15,0	13,1
Hommes de 18 à 64 ans	13,7	12,5	13,1	13,3	11,0	13,1	11,3
Hommes de 65 ans et plus	21,1	6,8	6,4(E)	13,3(E)	15,5	17,6	14,8
Femmes dans les familles économiques	16,9	15,2	13,6	13,6	10,6	12,8	12,8
Hommes dans les familles économiques	16,6	13,1	11,5	10,8	9,9	12,0	10,9
Femmes âgées dans les familles économiques	17,0	4,2	4,9(E)	9,8(E)	12,0(E)	10,8(E)	14,9(E)
Hommes âgés dans les familles économiques	19,2	3,3	(F)	9,1(E)	9,9(E)	10,2(E)	13,2(E)
Femmes hors famille économique	48,6	33,4	33,0	36,1	34,1	41,1	38,3
Hommes hors famille économique	23,4	24,4	30,7	29,6	26,6	32,7	25,1
Femmes âgées hors famille économique	63,3	35,1	32,9	47,7	39,7	42,8	38,4
Hommes âgés hors famille économique	32,0	27,6	24,6(E)	32,9(E)	37,5(E)	50,1(E)	22,7(E)

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0041. Les données proviennent de la Division de la statistique du revenu.

**Nota** : (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence. (F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.



## Population vivant avec un bas revenu

### Population vivant dans la pauvreté (%), selon la **Mesure de faible revenu après impôt, Canada, 1980 – 2013**

	1980	1990	2000	2010	2011	2012	2013
Femmes	14,5	12,9	13,9	14,4	14,0	14,6	14,1
Femmes de 18 à 64 ans	12,1	12,3	14,1	13,9	13,5	14,0	13,8
Femmes de 65 ans et plus	28,7	9,4	9,5	16,1	15,6	14,5	12,8
Hommes	10,9	10,4	11,7	12,8	12,6	12,9	12,9
Hommes de 18 à 64 ans	8,6	9,2	11,4	12,5	12,1	12,7	12,5
Hommes de 65 ans et plus	18,1	5,1	5,2	9,5	10,3	9,3	9,2
Femmes dans les familles économiques	11,9	11,6	11,7	11,5	10,8	12,0	11,5
Hommes dans les familles économiques	10,1	9,5	10,0	10,8	10,1	10,7	10,4
Femmes âgées dans les familles économiques	10,9	2,8	3,1	7,3	5,8	6,3	4,7
Hommes âgés dans les familles économiques	12,9	3,0	3,1	6,6	7,1	6,1	5,7
Femmes hors famille économique	35,6	21,8	28,0	31,4	33,4	29,6	29,0
Hommes hors famille économique	19,0	17,1	22,0	23,7	26,1	25,2	26,6
Femmes âgées hors famille économique	54,0	18,2	19,5	32,8	34,0	30,7	28,2
Hommes âgés hors famille économique	39,1	14,2	14,6	21,4	24,3	23,8	24,7

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0041. Les données proviennent de la Division de la statistique du revenu.

**Nota** : (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Le sexe, l'âge, l'appartenance ou non à une famille économique, y compris le type de famille économique, étaient aussi des facteurs en matière de pourcentage de personnes vivant avec un faible revenu au Nouveau-Brunswick comme au Canada en 2013, selon la mesure de faible revenu après impôt.

En 2013, le pourcentage de femmes vivant avec un faible revenu au Nouveau-Brunswick était de 16,7 %, contre 13,1 % chez les hommes. Les femmes âgées hors famille économique étaient le groupe le plus important (38,4 %) de personnes vivant avec un faible revenu au Nouveau-Brunswick. Au Canada, le pourcentage de femmes vivant avec un faible revenu durant la même année était de 14,1 %, contre 12,9 % chez les hommes.

Les hommes de 18 à 64 ans dans les familles économiques au Nouveau-Brunswick représentaient le pourcentage le plus faible de personnes vivant avec un faible revenu (7,8 %) (tous les hommes dans les familles économiques, figuré dans le tableau précédent : 10,9 %), tandis qu'à l'échelle nationale, les femmes âgées dans les familles économiques avaient le pourcentage le plus faible de personnes vivant avec un faible revenu (4,7 %).

À l'échelle de la province comme à l'échelle nationale, le pourcentage de personnes vivant avec un faible revenu en 2013 n'avait pas beaucoup changé pour les différents types de familles économiques par rapport à 2012.

Population vivant dans la pauvreté (%), selon les **Seuils de faible revenu**, taux avant impôt et après impôt, base de 1992, N.-B., 1980 – 2013

	1980		1990		2000		2010		2011		2012		2013	
	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt
Femmes	14,2	19,9	11,8	18,0	9,4	16,1	6,8	10,7	7,1	11,0	8,0	12,9	7,7	10,9
Femmes de 18 à 64 ans	13,2	17,1	11,9	17,1	10,3	15,2	9,0	11,6	8,5	12,0	9,5	13,2	8,6	11,0
Femmes de 65 ans et plus	19,1	38,0	7,1	20,5	5,0(E)	20,1	(F)	11,9(E)	(F)	6,8(E)	3,7(E)	12,2(E)	(F)	8,7(E)
Hommes	10,7	16,5	9,3	14,0	9,0	13,8	4,6	8,3	5,2	8,5	6,2	10,0	5,7	8,3
Hommes de 18 à 64 ans	8,9	13,0	8,5	12,4	9,3	13,8	5,5	9,1	5,7	8,4	7,0(E)	10,2	6,3(E)	8,6
Hommes de 65 ans et plus	10,3	22,4	3,9	9,5	(F)	7,3(E)	(F)	5,4(E)	(F)	6,0(E)	(F)	5,6(E)	(F)	(F)
Femmes dans les familles économiques	10,7	15,7	9,8	14,6	7,0	11,9	3,6(E)	6,1	4,4(E)	7,1	4,9(E)	8,5	5,7(E)	7,4
Hommes dans les familles économiques	9,5	15,3	7,3	11,8	6,1	10,0	2,6(E)	4,8(E)	3,6(E)	5,9	4,2(E)	7,0(E)	3,6(E)	5,7
Femmes âgées dans les familles économiques	2,5	18,3	0,9	5,3	(F)	2,5(E)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)
Hommes âgés dans les familles économiques	4,7	17,7	0,5	4,0	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)	(F)
Femmes hors famille économique	51,8	66,1	29,9	47,7	26,7	46,0	24,6	36,1	21,8	31,9	24,6	37,0	18,3(E)	29,9
Hommes hors famille économique	28,5	34,5	28,6	34,2	30,6	42,3	16,4(E)	29,4	15,6(E)	24,5	18,2(E)	27,6(E)	17,4(E)	23,3(E)
Femmes âgées hors famille économique	51,1	76,0	17,9	47,0	11,2(E)	44,1	(F)	27,5(E)	(F)	18,0(E)	(F)	27,9(E)	(F)	22,2(E)
Hommes âgés hors famille économique	42,0	48,6	24,3	41,7	(F)	33,7(E)	(F)	(F)	(F)	28,0(E)	(F)	23,7(E)	(F)	(F)

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0041. Les données proviennent de la Division statistique du revenu.

Nota : (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

« Personnes âgées » désigne les personnes de 65 ans et plus.

« Personnes non âgées » désigne les personnes de moins de 65 ans.

Les seuils de faible revenu après impôt (SFR-ApI) représentent des seuils de revenu en dessous desquels une famille consacrerait probablement une plus grande partie de son revenu après impôt à l'achat de nécessités telles que la nourriture, le logement et les vêtements qu'une famille moyenne. L'approche vise essentiellement à estimer un seuil de revenu auquel les familles devraient dépenser 20 pour cent de plus que la famille moyenne pour la nourriture, le logement et les vêtements, selon l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992. Les SFR sont calculés de cette manière pour sept tailles de familles et cinq tailles de collectivités.

Les seuils de faible revenu avant impôt (SFR-AvI) sont des seuils au-dessous desquels une famille consacrerait probablement une plus grande partie de son revenu avant impôt à l'achat de produits de première nécessité tels que la nourriture, le logement et les vêtements qu'une famille moyenne.



### Les mesures de la pauvreté – définitions :

La **Mesure du panier de consommation (MPC)**, élaborée par Emploi et Développement social Canada, tient mieux compte des disparités du coût de la vie dans les régions que les Seuils de faible revenu de Statistique Canada. La MPC vise à refléter un niveau de vie qui soit un compromis entre subsistance et intégration sociale. Tenant compte des disparités régionales du coût de la vie, la MPC représente le coût d'un panier incluant les éléments suivants : de la nourriture permettant une saine alimentation, des vêtements et des chaussures, un logement, un moyen de transport ainsi que d'autres biens et services de base (ex. : articles de soins personnels ou d'entretien ménager). Le coût du panier est comparé au revenu disponible de chaque famille pour déterminer les seuils de faible revenu.

**Seuils de faible revenu de Statistique Canada (SFR)** : Ces niveaux de revenu mis à jour annuellement ont couramment été utilisés comme des seuils non officiels de la pauvreté au Canada. Une famille ou une personne est dite pauvre si elle consacre une plus grande proportion (20% ou plus) de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement que la moyenne des familles de même taille dans une communauté comparable.

**Deux seuils** : **avant impôt** comprend tous les revenus avant l'impôt sur le revenu; **après impôt** signifie après déduction de l'impôt sur le revenu.

- Les taux de pauvreté **après impôt** sont inférieurs aux taux avant impôt, mais en général les tendances au fil du temps sont les mêmes. Les taux **après impôt** illustrent l'ampleur de l'effet des politiques fiscales sur la redistribution des revenus et la réduction de l'écart entre les riches et les pauvres.
- Les **taux avant impôt** soulignent l'inégalité dans les revenus qui résulte des gains, des revenus de placement et d'autres revenus.

Les **MFR (mesures de faible revenu)** sont les mesures de faible revenu les plus couramment utilisées afin d'établir des comparaisons internationales. Les MFR sont calculées et appliquées à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu. Les MFR correspondent à un pourcentage fixe (50 %) du revenu ménager médian ajusté; le terme « ajusté » indique la prise en compte des besoins du ménage, qui augmentent selon le nombre de ses membres. Le calcul peut être effectué trois fois, soit selon le revenu du marché, le revenu avant impôt et le revenu après impôt, en fonction des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.



## 4.3 Pauvreté des enfants

Pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, **selon la Mesure du panier de consommation**, N.-B. et Canada, 2002 – 2013

Année	Personnes de moins de 18 ans		Personnes de moins de 18 ans dans des familles composées d'un couple avec enfants		Personnes de moins de 18 ans dans des familles monoparentales dirigées par une femme		Personnes de moins de 18 ans dans toutes les autres familles économiques	
	N.-B.	Canada	N.-B.	Canada	N.-B.	Canada	N.-B.	Canada
2002	20,6	16,1	12,7	10,1	60,3	50,3	26,9(E)	18,4
2003	22,0	15,8	15,1	10,0	61,2	48,7	(F)	18,8
2004	19,1	15,8	11,7	10,4	61,0	47,1	22,3(E)	16,5
2005	20,9	15,0	12,6(E)	9,9	56,1	42,9	(F)	14,4
2006	17,8	15,5	11,0(E)	10,9	47,4	45,1	(F)	12,0(E)
2007	16,3	13,1	8,3(E)	9,1	44,1	37,9	(F)	11,1(E)
2008	17,1	12,5	11,4(E)	9,2	43,2(E)	34,8	(F)	11,5(E)
2009	18,4	14,5	10,8	11,3	58,7	36,3	(F)	14,2(E)
2010	15,6	13,4	9,3(E)	9,9	38,69(E)	37,3	(F)	15,6(E)
2011	14,8	14,4	10,1(E)	10,5	32,4(E)	42,3	(F)	17,2(E)
2012	18,2	15,5	11,3(E)	11,8	62,4	44,6	(F)	14,6
2013	18,8	14,7	8,8(E)	10,9	54,9	41,4	(F)	12,4(E)

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0041. Les données proviennent de la Division statistique du revenu.

**Nota** : (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Les personnes de moins de 18 ans dans toutes les autres familles économiques comprennent les personnes âgées de moins de 18 ans dans les familles âgées.

Selon la mesure du panier de consommation, 18,8 % des enfants de moins de 18 ans au Nouveau-Brunswick et 14,7 % des enfants canadiens de moins de 18 ans sont en situation de faible revenu. La mesure de faible revenu après impôt affiche une perspective similaire, tandis que celle des Seuils de faible revenu (SFR) est plus positive. À l'échelle nationale, toutes les mesures de faible revenu affichent une meilleure perspective que celle de la province.

Les enfants du Nouveau-Brunswick dans les familles monoparentales dirigées par une femme ont plus de chances de vivre avec un faible revenu, peu importe la mesure de faible revenu utilisée. C'est également le cas à l'échelle nationale, bien que le pourcentage ne soit pas aussi élevé qu'au Nouveau-Brunswick.

De plus, les données nationales sur les ménages indiquent que 35 % des enfants autochtones de moins de 18 ans qui ne vivent pas dans une collectivité des Premières Nations vivent en situation de faible revenu au Nouveau-Brunswick.

## Pauvreté des enfants

Pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, **selon la Mesure de faible revenu après impôt**, N.-B., et Canada 1980 – 2013

Année	Personnes de moins de 18 ans		Personnes de moins de 18 ans dans des familles composées d'un couple avec enfants		Personnes de moins de 18 ans dans des familles monoparentales dirigées par une femme		Personnes de moins de 18 ans dans toutes les autres familles économiques	
	N.-B.	Canada	N.-B.	Canada	N.-B.	Canada	N.-B.	Canada
1980	21,6	14,3	19,6	10,4	41,4	50,9	21,5	17,7
1990	20,8	15,9	13,2	10,1	62,5	55,2	27,7	20,3
2000	18,4	15,7	12,4	10,9	59,7	44,0	(F)	16,8
2010	16,6	15,3	11,0(E)	11,5	38,2(E)	41,5	(F)	17,5(E)
2011	13,1(E)	15,2	7,5(E)	11,1	34,4(E)	43,2	(F)	20,0
2012	18,2	16,3	13,2(E)	12,9	51,4(E)	44,5	(F)	13,4
2013	17,4	16,5	8,5(E)	12,8	50,1	42,6	(F)	16,0(E)

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0041. Les données proviennent de la Division statistique du revenu.

**Nota** : (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, selon les **Seuils de faible revenu**, taux avant impôt et après impôt, base de 1992, N.-B., 1980 – 2013

Année	Personnes de moins de 18 ans		Personnes de moins de 18 ans dans des familles composées d'un couple avec enfants		Personnes de moins de 18 ans dans des familles monoparentales dirigées par une femme		Personnes de moins de 18 ans dans toutes les autres familles économiques	
	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt
1980	14,3	20,3	11,2	17,0	42,2	48,4	17,1	27,8
1990	13,7	19,2	6,5	10,5	54,3	66,9	12,5	23,3
2000	10,8	16,5	6,4(E)	10,7(E)	42,5(E)	57,3	(F)	(F)
2010	3,2	7,1(E)	(F)	(F)	(F)	21,1(E)	(F)	(F)
2011	7,2(E)	11,2(E)	(F)	(F)	(F)	29,6(E)	(F)	(F)
2012	7,5(E)	12,7(E)	(F)	7,0(E)	35,4(E)	47,6(E)	(F)	(F)
2013	9,5(E)	12,5(E)	(F)	(F)	37,8(E)	43,1(E)	(F)	(F)

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0041. Les données proviennent de la Division statistique du revenu.

**Nota** : (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

## Pauvreté des enfants

Pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, selon les **Seuils de faible revenu**, taux avant et après impôt, base de 1992, **Canada**, 1980 – 2013

Année	Personnes de moins de 18 ans		Personnes de moins de 18 ans dans des familles composées d'un couple avec enfants		Personnes de moins de 18 ans dans des familles monoparentales dirigées par une femme		Personnes de moins de 18 ans dans toutes les autres familles économiques	
	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt	après impôt	avant impôt
1980	12,1	16,2	8,0	11,4	48,6	58,1	18,6	24,7
1990	14,0	18,5	8,4	11,7	51,2	63,3	17,3	25,2
2000	13,9	18,2	9,5	12,7	40,1	50,1	13,2	20,4
2010	8,7	14,5	6,3	11,1	24,2	37,3	11,5(E)	17,3(E)
2011	9,4	14,3	7,0	10,3	26,5	41,1	11,5(E)	19,9(E)
2012	10,8	15,4	8,4	12,1	30,2	42,6	9,1(E)	12,5
2013	11,2	16,1	8,6	12,5	29,2	42,2	9,3(E)	13,2(E)

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0041. Les données proviennent de la Division statistique du revenu.

**Nota** : (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.



### Enfants d'identité autochtone, Fréquence du faible revenu en fonction de la mesure de faible revenu après impôt (%), 2010

**Enfants d'identité autochtone (non-membres d'une collectivité d'une Première nation) :**

**N.-B.**

35 % moins de 18 ans

39 % moins de 6 ans

**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011

**Nota** : L'Enquête nationale auprès des ménages a remplacé le questionnaire détaillé de recensement. Il était obligatoire de répondre aux questions de recensement, mais pas à celles de l'Enquête nationale auprès des ménages. Par conséquent, il faut interpréter les données avec discernement. **Ces données proviennent du Profil égalité 2014. Étant donné qu'aucune mise à jour n'était disponible, nous les réviserons dans la prochaine édition.**

### Taux de pauvreté des enfants, Canada et certains pays de l'OCDE, 2012

Les seuils de pauvreté sont établis à 50 % du revenu médian de l'ensemble de la population.

États-Unis	20,9 %
<b>Canada</b>	<b>14,4 %</b>
France	11,4 %
Royaume-Uni	10,4 %
Suède	8,3 %
Allemagne	7,4 %
Norvège	5,9 %
Finlande	2,9 %
Danemark	2,7 %

Moyenne des pays OCDE 13,3 %

**Source** : Base de données de l'OCDE sur la famille.



## 4.4 Revenus des adultes avec et sans incapacité

Nombre d'adultes (15 ans et plus) avec revenu total, avec et sans incapacité, selon le sexe, N. B., 2012

	Femmes		Hommes	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
Avec revenu	52 260	246 440	43 860	238 420
Moins de 5 000 \$	4 960(E)	22 020	1 790(E)	20 160
60 000 \$ et plus	1 940(E)	26 950	4 440	47 840

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 115-0014. Les données proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

**Nota** : Le revenu total désigne le revenu de toutes les sources, y compris le revenu d'emploi, le revenu de programmes gouvernementaux, le revenu de pension, le revenu de placements ou tout autre type de revenu.

(E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

En ce qui concerne le revenu total, le sexe et la présence d'une incapacité sont des facteurs. Les hommes sans incapacité sont plus nombreux à disposer d'un revenu de 60 000 \$ ou plus que les hommes ayant une incapacité ou que les femmes avec ou sans incapacité.

Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec pour les adultes (15 ans et plus) avec ou sans incapacité, selon le sexe, N.-B., 2012 (nombre)

	Femmes		Hommes	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
Sans revenu de prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec	25 420	203 720	21 520	201 190
Avec revenu de prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec	28 370	55 860	24 140	46 600
Moins de 5 000 \$	11 700	25 650	5 560	14 440
De 5 000 \$ à 9 999 \$	12 800	26 980	13 370	27 880
De 10 000 \$ à 14 999 \$	3 860(E)	3 240	5 200	4 200

**Source** : Statistique Canada, CANSIM tableau 115-0016. Les données proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

**Nota** : Statistique Canada considère que les données pour les catégories « 15 000 \$ à 19 999 \$ » et « 20 000 \$ ou plus » ne sont pas assez fiables pour être publiées.

(E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec sont les prestations reçues au cours de l'année civile 2010, par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant et les prestations d'invalidité. Les paiements forfaitaires de prestations de décès ne sont pas inclus.

## Revenus des adultes avec et sans incapacité

Prestations d'assurance-emploi pour adultes avec et sans incapacité, selon le sexe, N.-B., 2012 (nombre)

	Femmes		Hommes	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
Sans revenu de prestations d'assurance-emploi	47 780	214 260	38 610	195 690
Avec revenu de prestations d'assurance-emploi	6 000	45 320	7 060	52 100
Moins de 5 000 \$	2 900(E)	20 250	2 460(E)	20 580
De 5 000 \$ à 9 999 \$	(F)	11 750	2 240(E)	14 920
De 10 000 \$ à 14 999 \$	1 010(E)	9 210	(F)	10 380
De 15 000 \$ à 19 999 \$	(F)	2 580	(F)	4 850
20 000 \$ et plus	(F)	1 530	(F)	1 370

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 115-0017. Les données proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

**Nota** : (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Les prestations d'assurance-emploi s'entendent des prestations d'assurance-emploi totales reçues au cours de l'année civile 2010 avant les déductions d'impôt sur le revenu. Sont comprises les prestations pour chômage, maladie, maternité, paternité, adoption, les prestations de soignant, ainsi que les prestations pour pêcheurs indépendants dans le cadre du régime fédéral d'assurance-emploi ou du Régime québécois d'assurance parentale.

Dans l'ensemble, il y a plus de personnes sans prestation d'assurance-emploi – peu importe le sexe ou la présence d'une incapacité – que de personnes recevant des prestations d'assurance-emploi.

Les femmes et les hommes recevant des prestations d'assurance-emploi relèvent plus souvent de la catégorie de « moins de 5 000 \$ », qu'ils aient une incapacité ou non.



## Revenus des adultes avec et sans incapacité

### Revenu provenant d'autres sources publiques des adultes avec et sans incapacité, selon le sexe, N.-B., 2012 (nombre)

	Femmes		Hommes	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
Sans revenu provenant d'autres sources publiques	26 560	177 840	20 140	152 010
Avec un revenu provenant d'autres sources publiques	27 230	81 750	25 530	95 780
Moins de 500 \$	8 030	39 430	7 350	51 520
De 500 \$ à 999 \$	11 780	21 810	9 460	30 160
1 000 \$ et plus	7 420	20 510	8 720	14 110

**Source :** Statistique Canada, tableau CANSIM 115-0019. Les données proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

**Nota :** Le revenu provenant d'autres sources publiques désigne tous les paiements de transfert, sauf ceux couverts à titre de source de revenu distincte (prestation pour enfant, pension de la Sécurité de la vieillesse, et Supplément de revenu garanti, prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et prestation d'assurance-emploi) reçu de programmes fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux au cours de l'année civile 2010. Cette source comprend les prestations d'assistance sociale reçues par des personnes dans le besoin, telles que des mères avec enfants à charge, des personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les personnes aveugles et les personnes ayant une incapacité. Sont inclus les paiements de suppléments de revenu provinciaux aux personnes âgées et les paiements des provinces pour compenser les frais de logement. Sont aussi compris d'autres paiements de transfert, comme les paiements de programmes de formation parrainés par les gouvernements fédéral et provinciaux, la pension d'anciens combattants et l'allocation aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les indemnités pour accident au travail. De plus, sont aussi inclus les crédits d'impôt provinciaux remboursables et les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) reçus pour l'année 2010.

Dans le cas de ceux qui reçoivent un revenu provenant d'autres sources publiques, la plupart des femmes et des hommes sans incapacité relèvent de la catégorie de moins de 500 \$, bien que la plupart des femmes et des hommes ayant une incapacité relèvent de la catégorie de « 500 \$ à 999 \$ ».

### Revenu de placements des adultes avec et sans incapacité, selon le sexe N.-B., 2012 (nombre)

	Femmes		Hommes	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
Sans revenu de placements	41 760	210 120	34 070	202 380
Avec revenu de placements	12 020	49 460	11 600	45 400
Moins de 1 000 \$	7 140	34 020	7 460	30 200
De 1 000 \$ à 4 999 \$	3 260(E)	8 540	2 690(E)	7 880
5 000 \$ et plus	1 620(E)	6 900	1 440(E)	7 330

**Source :** Statistique Canada, tableau CANSIM 115-0021. Les données proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

**Nota :** (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence

Le revenu de placements désigne les intérêts reçus durant l'année civile 2010 au chapitre des dépôts dans des banques, des caisses populaires, des sociétés fiduciaires, des coopératives, etc., ainsi que les intérêts sur les certificats d'épargne, les obligations et débetures, et tous les dividendes provenant de sources canadiennes et étrangères. Sont également inclus les autres revenus de placements de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant d'une propriété, les intérêts sur prêts et hypothèques, les revenus réguliers d'un bien immobilier ou d'un fonds fiduciaire, et les intérêts sur les polices d'assurance.

Parmi les personnes qui ont un revenu de placements, les femmes et les hommes, qu'ils aient une incapacité ou non, relèvent le plus souvent de la catégorie de « moins de 1 000 \$ ».

# Revenus des adultes avec et sans incapacité

## Revenu de retraite des adultes avec et sans incapacité, selon le sexe, N. B., 2012 (%)

	Femmes		Hommes	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
Sans revenu de retraite	78,7	88,9	68,8	87,1
Avec un revenu de retraite	21,3	11,1	31,2	12,9
Moins de 5 000 \$	24,3(E)	31,6	18,8	17,7
De 5 000 \$ à 9 999 \$	23,5(E)	17,9	16,4(E)	10,4
De 10 000 \$ à 14 999 \$	18,2(E)	14,8	12,3(E)	12,0(E)
De 15 000 \$ à 19 999 \$	(F)	8,7	7,2(E)	9,9
De 20 000 \$ à 29 999 \$	10,7(E)	11,9	17,0(E)	20,7
De 30 000 \$ à 39 999 \$	7,1(E)	9,5	12,1(E)	13,2
De 40 000 \$ à 49 999 \$	(F)	3,4(E)	4,4(E)	9,1
De 50 000 \$ à 59 999 \$	(F)	1,6	(F)	3,7
60 000 \$ et plus	(F)	0,8(E)	(F)	3,4

**Source:** Statistique Canada, tableau CANSIM 115-0022. Les données proviennent de Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

**Nota :** (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

(F) Statistique Canada considère que ces données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Le revenu de retraite désigne tout revenu régulier reçu durant l'année civile 2010 à la suite d'une participation à un régime de pension d'un ou de plusieurs employeurs. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance, et perçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veuves ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires, des membres des forces armées et des agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les paiements forfaitaires de prestations de décès, les prestations forfaitaires et les retraits d'un régime de pension ou d'un REÉR ou les remboursements de cotisations payées en trop.

Les femmes et les hommes ayant une incapacité qui ont un revenu de retraite sont plus nombreux que les femmes et les hommes sans incapacité ayant un revenu de retraite. Les femmes et les hommes avec ou sans incapacité se situent le plus souvent dans la catégorie de « moins de 5 000 \$ ».

### Cotisation médiane à un REÉR, 2014

#### N.-B.

Femmes	2 000 \$
Hommes	3 260 \$

#### Canada

Femmes	2 470 \$
Hommes	3 650 \$

**Source :** Statistique Canada, tableau CANSIM 111-0039

### Nombre et pourcentage de bénéficiaires du Supplément de revenu garanti, selon le sexe, N.-B. et Canada, 2015

#### N.-B.

Femmes	Hommes	Total
35 567	24 074	59 641
60 %	40 %	100 %

#### Canada

Femmes	Hommes	Total
1 108 213	689 929	1 798 142
62 %	38 %	100 %

**Source :** Emploi et Développement social Canada.

## 5. Responsabilités familiales

### 5.1 Taux d'emploi des femmes ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune enfant, N.-B., 1976 – 2015

Année	Toutes les mères			Mères seules		
	Plus jeune enfant a moins de 3 ans	Plus jeune enfant a moins de 6 ans	Plus jeune enfant a moins de 16 ans	Plus jeune enfant a moins de 3 ans	Plus jeune enfant a moins de 6 ans	Plus jeune enfant a moins de 16 ans
2015	69 %	73 %	76 %	44 %	54 %	63 %
2014	66 %	70 %	76 %	33 %	47 %	61 %
2013	67 %	71 %	75 %	37 %	52 %	61 %
2010	70 %	71 %	75 %	48 %	56 %	66 %
2008	68 %	70 %	75 %	48 %	51 %	62 %
2006	68 %	73 %	74 %	45 %	56 %	62 %
2002	66 %	68 %	72 %	35 %	45 %	61 %
2000	61 %	62 %	67 %	32 %	39 %	51 %
1990	51 %	52 %	56 %	36 %	38 %	45 %
1980	32 %	34 %	39 %	X	28 %	35 %
1976	24 %	27 %	33 %	X	35 %	40 %

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0211.

Nota : X = Confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique.

Depuis les années 1970, le taux d'emploi chez les femmes ayant de jeunes enfants est monté en flèche. Un peu plus des trois-quarts (76 %) des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans avaient un emploi en 2015, ce qui est similaire à la moyenne nationale (74 %) et une hausse par rapport à un sur trois (33 %) en 1976.

Les mères seules sont moins susceptibles d'être employées que les mères en couple, particulièrement celles ayant des jeunes enfants. Bien que le taux d'emploi des mères seules ait continuellement diminué entre 2010 et 2014, dans les cas où le plus jeune enfant avait moins de 6 ans ou moins de 3 ans, il y a eu une hausse considérable de leur taux d'emploi en 2015. Par exemple, entre 2014 et 2015, le taux d'emploi des mères seules dont l'enfant le plus jeune avait moins de 3 ans est passé de 33 % à 44 %, et pour celles dont l'enfant le plus jeune avait moins de 6 ans, ce taux est passé de 47 % à 54 % cette année-là.

Depuis 1976, les femmes dans la population active ayant des enfants à charge ont tendance à travailler à temps plein au Nouveau-Brunswick et à travers le Canada.

## Taux d'emploi des femmes ayant des enfants

### CANADA

#### Taux d'emploi des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans

Toutes les mères		Mères seules	
2015	74 %	2015	69 %
2014	74 %	2014	69 %
2013	74 %	2013	68 %
2010	73 %	2010	69 %
2000	69 %	2000	63 %
1990	63 %	1990	55 %
1980	47 %	1980	54 %
1976	39 %	1976	48 %

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0211.

#### Mères d'enfants de moins de 16 ans ayant un emploi, temps plein ou temps partiel

	N.-B.		Canada	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
2015	84 %	17 %	78 %	22 %
2014	82 %	18 %	77 %	23 %
2013	83 %	17 %	77 %	23 %
2010	84 %	16 %	77 %	23 %
1976	72 %	28 %	69 %	31 %

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0211



#### Taux d'emploi des mères d'enfants dépendants (0 à 14 ans), certains pays de l'OCDE, 2013

Italie	55 %
Royaume-Uni	69 %
Allemagne	71 %
France	73 %
<b>Canada</b>	<b>75 %</b>
Pays-Bas	77 %
Irlande	59 %

Moyenne de l'OCDE 65 %

Source : OCDE (2014), Base de données sur la famille, OCDE, Paris

## 5.2 Enfants et garderies agréées, N.-B., 2003 – 2014

	2014	2013	2012	2011	2009	2007	2003
<b>Nombre de places dans les garderies agréées</b> (nourrissons et enfants d'âge préscolaire et scolaire)	24 556	22 649	21 695	20 319	18 398	14 170	11 898
<b>Nombre d'enfants de 0 à 12 ans au N.-B.</b>	94 248	94 822	95 761	97 207	97 563	98 727	107 436
<b>Proportion d'enfants de 12 ans et moins qui pourraient fréquenter une garderie agréée</b>	26 %	24 %	23 %	21 %	19 %	14 %	11 %

**Source** : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B. ; Statistique Canada; Estimations post-censitaires et inter-censitaires de la population, tableau CANSIM 051-0001.

**Nota** : Les années dans ce tableau représentent les années financières (par ex. 2014 représente l'année financière 2013/2014).

Il y avait 756 installations de garderie agréées (605 garderies et 151 foyers-garderies communautaires) offrant 24 556 places pour les enfants du Nouveau-Brunswick à la fin du mois de mars 2014. Ceci représente une augmentation par rapport à 702 installations de garderie agréées offrant 22 649 places à la fin du mois de mars 2013. Il y avait des installations de garderie agréées pour 26 % des enfants de la province de 12 ans et moins en 2014, contre seulement 11 % en 2003.

À peine plus de la moitié des 24 556 places disponibles en garderie agréée l'étaient pour une garde après l'école (12 591 places). Encore 42 % (10 211 places) sont réservées aux enfants d'âge préscolaire et 7 % (1 754 places) pour les nourrissons. Ceci est semblable à la situation en 2011.

En 2014, 48 % des employé-e-s des garderies agréées au Nouveau-Brunswick ont une formation reconnue (une hausse par rapport à 40 % en 2011).



### Tarif mensuel moyen pour les soins dans une garderie agréée, N.-B., 2011 et 2014 (variation régionale)

#### Nourrissons

2014 : 706 \$ (643 \$ à 750 \$)

2011 : 636 \$ (554 \$ à 686 \$)

#### Enfants d'âge préscolaire

2014 : 598 \$ (543 \$ à 637 \$)

2011 : 550 \$ (474 \$ à 580 \$)

#### Enfants d'âge scolaire

2014 : 336 \$ (275 \$ à 390 \$)

2011 : 309 \$ (237 \$ à 358 \$)

**Source** : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B.

**Nota** : Tarif mensuel pour les soins à temps plein.

### Le personnel des garderies agréées, N.-B., 2013/2014

#### Nombre

3 611 éducatrices et éducateurs

1 735 ont une formation reconnue, dont :

- 1 321 qui ont une formation pertinente, y compris :
    - 1 229 titulaires d'un certificat en éducation de la petite enfance (EPE)
    - 92 titulaires d'un B.Ed. ou d'un diplôme universitaire en études de l'enfant
  - 414 qui détiennent un baccalauréat dans un autre sujet
- 1 876 n'ont pas de formation reconnue

#### Salaire horaire moyen

	Mars		
	2014	2011	2007
Avec formation spécialisée	\$ 15,57	\$ 14,67	\$ 12,86
Employé-e sans formation	\$ 13,42	\$ 12,46	\$ 11,11

**Source** : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B.



## Services de garde à but non lucratif et à but lucratif, N.-B. et Canada

### N.-B., 2013/14

% des garderies agréées :	
à but non lucratif	27,9 %
à but lucratif	72,1 %

### Variations régionales, garderies agréées à but non lucratif

Région d'Edmundston	7 %
Région de Fredericton	38,4 %

### Canada, 2014

70 % des places agréées étaient à but non lucratif (1992 : 70 %)

**Source :** Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B. ; M. Friendly et al., Early Childhood Education and Care in Canada 2014 (anglais seulement; données préliminaires).

## Langue de service\* des garderies agréées, N.-B., 2013/14

55 % offrent des services en anglais  
(2011 : 56 %)

35 % offrent des services en français  
(2011 : 32 %)

10 % offrent des services dans les deux langues  
(2011 : 12 %)

\* selon la déclaration de la garderie.

**Source :** Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B.



## 5.3 Bénéficiaires de congés parentaux, selon le sexe, N.-B., 1997 – 2014

	2014	2013	2011	2009	2005	2001	1997
Femmes	2 694	2 645	2 827	2 984	2 581	1 282	617
Hommes	248	268	243	253	223	106	17

**Source :** Statistique Canada, Programme d'assurance-emploi (AE), prestataires selon la province, les prestations de revenu totales et régulières, les gains déclarés, le sexe et l'âge détaillé.

**Nota :** Il faut interpréter avec prudence les données de cette source en raison de leur nombre limité.

Certaines sources de données employées pour la production du document Profil égalité 2012 n'existent plus. Les données fournies ci-dessus tiennent maintenant compte d'une nouvelle source de données. Voilà pourquoi il faut établir avec discernement des comparaisons avec les chiffres du Profil égalité 2012.

Le nombre de pères au Nouveau-Brunswick qui se prévalent d'un congé parental a augmenté au fil des ans, surtout depuis 2001 quand les parents ont obtenu la possibilité de partager 35 semaines de congé. Mais en 2014, le nombre de pères ayant pris un congé parental payé est tombé à 248 (de 268 en 2013). Il reste toujours que plus de 9 personnes sur 10 (92 %) qui prennent un congé parental sont les mères. En 2014, 2 694 femmes et 248 hommes au Nouveau-Brunswick ont touché des prestations parentales du programme de l'Assurance-emploi, en hausse par rapport à 617 et 17, respectivement, en 1997.

### CANADA

#### Pères en % de bénéficiaires de congés parentaux (N<sup>bre</sup> de pères)

2014	8 % (8 618 pères)
2013	8 % (8 930)
2012	8 % (8 928)
2011	8 % (8 699)
2008	7 % (8 186)
2000	5 % (1 613)
1997	4 % (1 147)

**Source :** Statistique Canada, tableaux CANSIM 276-0020 et 276-0001.

**Nota :** Le tableau CANSIM 276-0001 a été discontinué en 2012. Les données de 2013 et 2014 devraient donc être comparées avec les années précédentes avec prudence.

#### Qui paie les prestations de congé de maternité, certains pays

**Gouvernement à 100 % :** Belgique, Bosnie-Herzégovine, France et Irlande

**Employeur et gouvernement :** Chine, Allemagne, Royaume-Uni et République de Corée

**Employeur à 100 % :** Afghanistan, Fidji, Malawi et Swaziland

**« S/O », aucun congé de maternité payé n'est offert :** Australie, Norvège, Portugal et Suède

**Source :** Women, Business and the Law 2016, World Bank Group (anglais seulement).

### Bénéficiaires de congés de maternité et d'adoption, N.-B.

#### Congé de maternité

2014	1 266
2013	1 256
2011	1 324
2009	1 399
2005	1 283
2001	1 277
1997	1 084

#### Congé d'adoption

2013	25 femmes, 10 hommes
2011	26 femmes, X* hommes
2009	28 femmes, 0 hommes
2005	29 femmes, 4 hommes
2001	18 femmes, 0 hommes
1997	6 femmes, 0 hommes

**Source :** Statistique Canada, tableau CANSIM 276-0020. Programme d'assurance-emploi (AE), prestataires selon la province, les prestations de revenu totales et régulières, les gains déclarés, le sexe et l'âge détaillé.

**Nota :** Il faut interpréter avec prudence les données de cette source en raison de leur nombre limité. Certaines sources de données employées pour la production du document Profil égalité 2012 n'existent plus. Les données fournies ci-dessus tiennent maintenant compte d'une nouvelle source de données. Voilà pourquoi il faut établir avec discernement des comparaisons avec les chiffres des versions 2012 et 2014 du Profil égalité. Les données sur le congé d'adoption ventilées par sexe ne sont plus disponibles. Par conséquent, il n'y a aucune mise à jour.

\*X : Le chiffre est si faible qu'il n'est pas publié afin de respecter les exigences de confidentialité.

## 5.4 Nombre d'heures consacrées aux travaux ménagers, au soin des enfants et au soin des personnes âgées, selon le sexe, 15 ans et plus, N.-B., 1996 et 2006

Nombre d'heures par semaine/ travail non rémunéré	2006		1996	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Travaux ménagers: travail non rémunéré</b>	92,2 %	86,9 %	91,3 %	81,9 %
<b>Travaux ménagers: moins de 5 heures</b>	15,5 %	26,3 %	13,3 %	26,5 %
<b>Travaux ménagers: 15 heures ou plus</b>	47,9 %	27,6 %	53,1 %	24,4 %
<b>Soins des enfants: travail non rémunéré</b>	39,2 %	32,0 %	42,9 %	33,5 %
<b>Soins des enfants: moins de 5 heures</b>	8,2 %	9,5 %	8,6 %	10,5 %
<b>Soins des enfants: 15 heures ou plus</b>	22,6 %	13,5 %	25,2 %	12,8 %
<b>Aide/Soins aux personnes âgées: travail non rémunéré</b>	21,3 %	15,4 %	21,8 %	15,0 %
<b>Aide/Soins aux personnes âgées: 5 à 9 heures</b>	5,0 %	3,1 %	4,8 %	2,6 %
<b>Aide/Soins aux personnes âgées: 10 heures ou plus</b>	4,2 %	2,2 %	4,0 %	2,1 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2001 et 2006.

**Veillez noter : cette section n'a pas été mise à jour, car les résultats du recensement 2016 n'étaient pas encore disponibles. Une mise à jour sera comprise dans la prochaine édition du Profil égalité.**

Le recensement de 2011 ne prenait pas en compte les heures consacrées au travail domestique, ainsi qu'au soin des enfants et des aînés. Comme il s'agit de l'information la plus récente sur le présent sujet, nous avons repris les données du Profil égalité 2012.

L'augmentation importante du nombre de familles dont la mère est sur le marché du travail n'a pas modifié de façon dramatique la division du travail non rémunéré à la maison au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Les hommes font davantage de travaux ménagers, prennent soins des enfants et aident les personnes âgées qu'il y a une décennie, mais plus de femmes que d'hommes participent à des tâches ménagères et les femmes consacrent plus de temps aux activités non rémunérées que les hommes. Près de la moitié (48 %) des femmes au Nouveau-Brunswick ont consacré 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers en 2006 comparé à 28 % des hommes.

Une enquête en 2005 portant sur l'emploi du temps a montré que les femmes du Nouveau-Brunswick consacrent en moyenne 4,2 heures par jour à des tâches ménagères, sans compter les soins aux personnes âgées, comparativement à 2,5 heures par jour pour les hommes. Les tendances ont peu changé depuis une enquête similaire menée en 1998.



## N.-B.

### Emploi du temps et travail domestique non rémunéré, 15 ans et plus, 2005

**Préparation de repas et la vaisselle**  
73 % des femmes, 44 % des hommes.

**Ménage**  
61 % des femmes, 17 % des hommes.

**Soins des enfants**  
21 % des femmes, 13 % des hommes.

**Moyenne d'heures par jour consacrées à toutes les tâches ménagères (sans compter les soins aux personnes âgées)**

**Femmes** 4,2 heures / jour  
(1998, 4,2 heures / jour).

**Hommes** 2,5 heures / jour  
(1998, 2,6 heures / jour).

*Source* : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1998, 2005.  
*Nota* : Une mise à jour est attendue avec le recensement de 2016.

## CANADA

### Participation au travail non rémunéré à la maison, 15 ans et plus, 2006

**Travaux ménagers, 15 heures ou plus / semaine**

Femmes	44 % (1996 en 48 %)
Hommes	23 % (1996 en 22 %)

**Soins des enfants, 15 heures ou plus / semaine**

Femmes	23 % (1996 en 24 %)
Hommes	14 % (1996 en 13 %)

**Aide ou soins aux personnes âgées, 5 à 9 heures / semaine**

Femmes	5 % (1996 en 4 %)
Hommes	3 % (1996 en 2 %)

*Source* : Statistique Canada, Recensement 2001 et 2006.  
*Nota* : Une mise à jour est attendue avec le recensement de 2016.



## CANADA

### Participation au soin d'enfants de 0 à 4 ans, 2010

#### En général

Mères, 6 heures 33 minutes / jour  
Pères, 3 heures 7 minutes / jour

#### Parents travaillant à temps plein

Mères, 5 heures 13 minutes / jour  
Pères, 2 heures 59 minutes / jour

*Source* : Enquête sociale générale 2010, Aperçu sur l'emploi du temps des Canadiens.

*Nota* : Les données mises à jour seront publiées à l'automne 2017.

# Le saviez-vous?

« Dans des foyers et des collectivités partout dans le monde, des personnes accomplissent des activités de soins non rémunérées, telles que le ménage, la préparation de repas et le soin des enfants, de membres de la famille malades ou de parents vieillissants, et passent de nombreuses heures à porter de l'eau et du bois de chauffage. Dans les pays pauvres comme dans les pays riches, la responsabilité de travail non rémunéré de ce genre revient aux femmes de façon disproportionnée. Des estimations prudentes attribuent une valeur monétaire au travail non rémunéré des soins s'élevant à 10 mille milliards \$ US par an, ce qui représente une bonne partie du PIB mondial de 74 mille milliards \$ US.

« Malgré les progrès importants dans les attitudes vis-à-vis les rôles des genres dans la société, l'économie des soins doit sa durabilité aux contributions non rémunérées des femmes. Dans de nombreux pays, les femmes subventionnent en effet l'économie, grâce à du travail non rémunéré qu'elles effectuent chaque jour, en moyenne de deux à cinq heures de plus que les hommes. Cette moyenne est encore plus grande dans des pays à faible revenu. Les femmes qui assument des responsabilités non rémunérées liées aux soins ont très peu de temps pour étudier ou pour acquérir des compétences qui leur permettraient de trouver de meilleurs emplois. **Au Canada, les femmes effectuent 3,9 heures de travail non rémunéré chaque jour, comparativement à 2,4 heures pour les hommes. Les femmes canadiennes d'âge actif subventionnent donc l'économie à hauteur d'environ 192 milliards de dollars par année.**

« Le travail non rémunéré des soins est généralement exclu des systèmes de comptabilité nationale, qui ne tiennent pas compte de sa valeur économique. En raison de l'absence de données, le gouvernement ne peut pas bien comprendre les conséquences de ses décisions stratégiques et de ses décisions relatives aux dépenses, particulièrement les conséquences sur le travail des femmes et des hommes, et sur l'inégalité des genres en général. » (Caractères gras ajoutés)

**Source** : Oxfam Canada, 2016. Shortchanged: Make Work Paid, Equal and Valued for Women. (En anglais seulement). Tiré de : [http://www.oxfam.ca/sites/default/files/file\\_attachments/shortchanged\\_briefing\\_note.pdf](http://www.oxfam.ca/sites/default/files/file_attachments/shortchanged_briefing_note.pdf) (Traduction libre)



## 5.5 Paiement des pensions alimentaires pour enfants et d'autres pensions, N.-B., 1999/2000 – 2014/2015

	Pensions alimentaires pour enfants		Toutes les ordonnances de pension alimentaire	
	Montant dû	Montant recouvré des obligations en cours ou passées	Montant dû	Montant recouvré des obligations en cours ou passées
<b>2014/15</b>	43 706 654 \$	43 668 619 \$ 100 %	58 548 539 \$	52 264 037 \$ 90%
<b>2013/14</b>	43 331 976 \$	\$43 117 748 100 %	58 710 864 \$	51 168 089 \$ 87 %
<b>2012/13</b>	43 774 386 \$	42 094 403 \$ 96 %	56 638 680 \$	49 835 675 \$ 88 %
<b>2011/12</b>	42 783 766 \$	40 594 932 \$ 95 %	53 790 915 \$	47 600 221 \$ 88 %
<b>2010/11</b>	44 333 000 \$	38 603 000 \$ 87 %	52 600 000 \$	45 700 000 \$ 87 %
<b>2008/09</b>	41 332 510 \$	35 975,740 \$ 87 %	50 105 690 \$	43 933 548 \$ 88 %
<b>2006/07</b>	37 312 350 \$	30 600 903 \$ 82 %	43 672 922 \$	36 057 434 \$ 83 %
<b>2004/05</b>	37 056 015 \$	28 518 391 \$ 77 %	43 234 450 \$	33 535 971 \$ 78 %
<b>1999/2000</b>	27 353 080 \$	22 654 500 \$ 83 %	31 450 870 \$	26 199 540 \$ 83 %

**Source** : Ministère de la Justice du N.-B., Service des ordonnances de soutien familial.

**Nota** : Les statistiques de la colonne « Montant dû » pour la pension alimentaire sont fondées sur des cas assortis uniquement d'une pension alimentaire pour enfants (c.-à.-d. si un cas était assorti du barème pour une pension alimentaire pour enfants et du barème pour une prestation alimentaire matrimoniale, toute pension alimentaire pour enfants exigible serait exclue). La colonne « Montant payé » quant à elle, indique toutes les sommes versées pour la pension alimentaire pour enfants, même pour les cas assortis d'une prestation alimentaire matrimoniale séparée (mais le montant de pension alimentaire pour enfants versé n'inclut pas les sommes payées sous la forme d'une prestation alimentaire matrimoniale dans ces cas).

100 % des montants dus pour le soutien d'enfants ont été versé au Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2014/2015.

Les bénéficiaires sont des femmes et les payeurs sont des hommes dans 95,6 % des dossiers où le sexe du bénéficiaire et du récipiendaire de soutien est inscrit dans la base de données du Ministère (ce qui est le cas dans 74 % des dossiers), en date de la fin mars 2015.

Dans 90 % des 13 556 dossiers de pension alimentaire traités par le Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick en 2015, seulement une pension pour le soutien d'enfants est due. Seule la prestation alimentaire matrimoniale est exigible dans 4 % de tous les cas, taux qui s'est maintenu au cours des dernières années.

### Profil des bénéficiaires d'Ordonnances de soutien familial, N.-B.

#### 2014/2015

**Les destinataires des paiements sont :**

**Des enfants seulement :** 12 226 ou 90 % des cas

**La conjointe/le conjoint et les enfants :** 805 ou 6 % des cas

**La conjointe/le conjoint seulement :** 483 ou 4 % des cas

#### 2013/2014

**Les destinataires des paiements sont :**

**Des enfants seulement :** 12 480 ou 91 % des cas

**La conjointe/le conjoint et les enfants :** 775 ou 7 % des cas

**La conjointe/le conjoint seulement :** 481 ou 3 % des cas

**Source :** Ministère de la Justice du N.-B., Service des ordonnances de soutien familial.



## Le saviez-vous?

En 2011, 46 % de tous les parents canadiens dépendaient de services de garde pour leurs enfants de 14 ans ou moins. Au Nouveau-Brunswick, 52 % des parents avaient placé leurs enfants dans une garderie (au deuxième rang après le Québec, 58 %).

**Source :** Statistique Canada, « Les services de garde au Canada », dans la publication Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale (89-652-X).



## 6. Marché du travail

### 6.1 Aperçu global des personnes occupant un emploi, 15 ans et plus, N.-B., 2015

Total – Personnes occupant un emploi	
351 800	

Selon le sexe	
<b>Femmes</b>	174 300 (49,55 % des personnes occupant un emploi)
<b>Hommes</b>	177 500 (50,45 % des personnes occupant un emploi)

	Employé-e-s	Travailleurs indépendants
<b>Femmes</b>	157 900 (91 % des femmes occupant un emploi)	16 400 (9 %)
<b>Hommes</b>	151 800 (86 % des hommes occupant un emploi)	25 600 (14 %)

#### Parmi les personnes occupant un emploi :

	Temps partiel	Temps plein
<b>Femmes</b>	35 800 (21 % des femmes occupant un emploi)	138 500 (79 %)
<b>Hommes</b>	18 000 (10 % des hommes occupant un emploi)	159 400 (90 %)

#### Parmi les employé-e-s :

	Emploi permanent	Emploi temporaire
<b>Femmes</b>	134 000 (85 % des employées)	23 900 (15 %)
<b>Hommes</b>	124 000 (82 % des employés)	27 900 (18 %)

#### Parmi les employé-e-s :

	Secteur public	Secteur privé
<b>Femmes</b>	54 800 (35 % des employées)	103 000 (65 %)
<b>Hommes</b>	31 600 (21 % des employés)	120 200 (79 %)

#### Parmi les employé(e) :

	Travail saisonnier	Travail à terme ou à contrat	Travail occasionnel
<b>Femmes</b>	5 700 (4 % des employées)	9 600 (6 %)	8 500 (5 %)
<b>Hommes</b>	11 500 (8 % des employés)	11 300 (7 %)	5 000 (3 %)

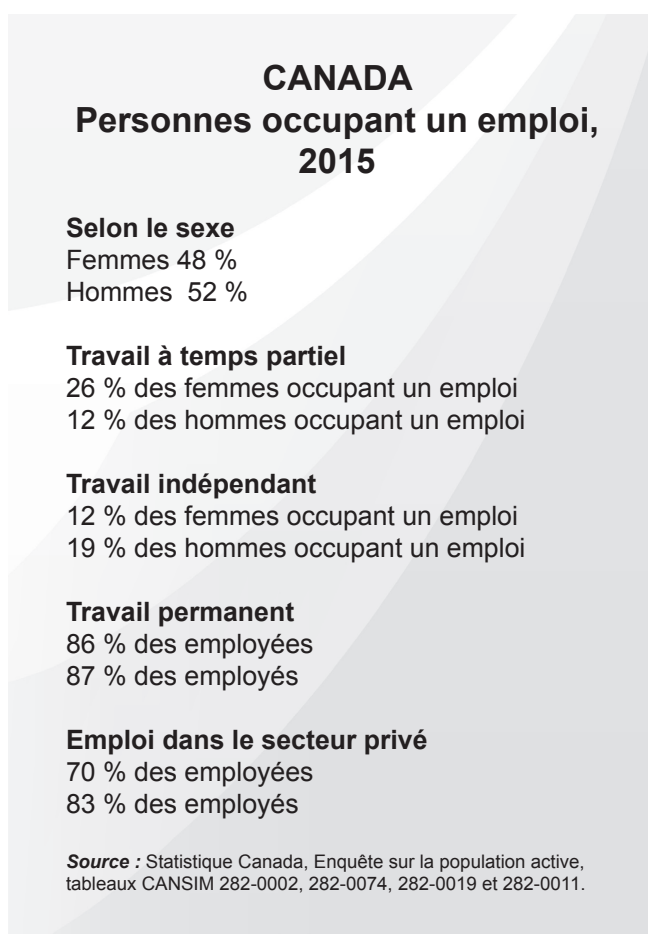
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableaux CANSIM 282-0002, 282-0074, 282-0080, 282-0019 et 282-0011.

## Aperçu global des personnes occupant un emploi

En 2015, environ la moitié des personnes occupant un emploi au Nouveau-Brunswick était des femmes et l'autre moitié, des hommes. Parmi cette population, 9 % des femmes et 14 % des hommes étaient à leur propre compte, comme en 2013. À peu près une femme sur cinq et un homme sur 10 ont un emploi à temps partiel. Le portrait demeure semblable au niveau canadien, sauf qu'on y note des proportions plus importantes de femmes ayant un travail indépendant ou à temps partiel.

Presque deux-tiers (65 %) des femmes et plus de trois-quarts des hommes (79 %) qui ont un emploi au Nouveau- Brunswick sont dans le secteur privé.


La plupart des employées et des employés ont un emploi permanent. Parmi les femmes qui avaient un emploi temporaire, les trois-quarts avaient un emploi occasionnel ou à contrat, alors qu'on note une concentration des hommes dans les emplois saisonniers ou à contrat. Des tendances similaires sont visibles au niveau national, les pourcentages ayant peu changé depuis 2013.



## 6.2 Participation au marché du travail, 15 ans et plus, N.-B., 1976 – 2015

Année	Femmes	Hommes
2015	59,1 %	66,5 %
2014	59,6 %	67 %
2013	59,7 %	67,5 %
2011	59,6 %	67,2 %
2004	59,6 %	68,2 %
2000	55,7 %	67,7 %
1990	52 %	68,4 %
1983	44,4 %	67,4 %
1976	38,6 %	69,5 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.



La participation des femmes sur le marché du travail a augmenté de façon dramatique dans les 30 dernières années, et demeure plutôt stable aux alentours de 59-60 % dans les dix dernières années, alors celle des hommes a légèrement diminué. En 2015, 59,1 % des femmes de 15 ans et plus au Nouveau-Brunswick avaient un emploi ou étaient à la recherche, comparativement à seulement 39 % en 1976. On note des tendances similaires au niveau national, bien que les taux nationaux de participation sont légèrement plus élevés chez les deux sexes.

Des différences persistent entre les sexes quant à leur régime de travail. Le chômage continue d'être plus faible chez les femmes que chez les hommes à l'échelle provinciale et à l'échelle nationale. Les femmes sont aussi beaucoup plus susceptibles d'avoir un emploi à temps partiel que les hommes au niveau provincial et national.

Globalement, les femmes et les hommes qui travaillent à temps partiel le font pour des raisons semblables. En 2015, 27 % des femmes et 29 % des hommes au Nouveau-Brunswick qui avaient un emploi à temps partiel disaient que c'était par choix. Parmi les femmes et les hommes travaillant à temps partiel, 30 % ont déclaré ne pas réussir à trouver de travail à temps plein, ou travailler à temps partiel en raison de conditions économiques.

Par contre, 13 % des femmes ont donné comme raison le fait qu'elles s'occupaient de leurs enfants ou avaient d'autres responsabilités familiales ou personnelles ; la proportion d'hommes travaillant à temps partiel pour cette raison est si faible que Statistique Canada ne publie pas le chiffre afin de respecter les exigences de confidentialité.

## Participation au marché du travail

### CANADA Taux de participation sur le marché du travail

#### 2015

61,2 % des femmes  
70,6 % des hommes

#### 2014

61,6 % des femmes  
70,6 % des hommes

#### 2013

62,2 % des femmes  
70,9 % des hommes

#### 1990

58,5 % des femmes  
76,1 % des hommes

#### 1976

45,7 % des femmes  
77,7 % des hommes

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.

### Taux de participation des femmes sur le marché du travail, 15 à 64 ans, certains pays de l'OCDE, 2014

Islande	84,2 %
Suède	79,3 %
Suisse	79 %
Norvège	75,9 %
Danemark	75 %
<b>Canada</b>	<b>74,2 %</b>
Allemagne	72,9 %
R.-U.	72,1 %
France	71,3 %
États-Unis	67,1 %
Italie	55,2 %
Turquie	33,6 %

Moyenne de l'OCDE 62,8 %

**Source** : OCDE (2016), Statistiques de l'OCDE de la population 2014, éditions OCDE, Paris.

### Taux de chômage, 15 ans et plus, N.-B.

#### 2015

Femmes 7,3 % (Canada: 6,3 %)  
Hommes 12,2 % (Canada: 7,5 %)

#### 2014

Femmes 7,8 % (Canada: 6,4 %)  
Hommes 11,9 % (Canada: 7,4 %)

#### 2013

Femmes 7,8 % (Canada: 6,6 %)  
Hommes 12,6 % (Canada: 7,5 %)

#### 2000

Femmes 8,8 % (Canada: 6,7 %)  
Hommes 11 % (Canada: 6,9 %)

#### 1985

Femmes 14,2 % (Canada: 10,7 %)  
Hommes 15,9 % (Canada: 10,6 %)

#### 1976

Femmes 11,8 % (Canada: 8,2 %)  
Hommes 10,5 % (Canada: 6,4 %)

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.

### % des personnes occupant un emploi qui travaillent à temps partiel, N.-B.

#### 2015

F : 21 % (Canada: 26 %)  
H : 10 % (Canada: 12 %)

#### 2014

F : 22 % (Canada: 27 %)  
H : 10 % (Canada: 12 %)

#### 2013

F : 23 % (Canada : 27 %)  
H : 10 % (Canada : 12 %)

#### 2009

F : 22 % (Canada : 27 %)  
H : 10 % (Canada : 12 %)

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.

#### 2000

F : 25 % (Canada : 27 %)  
H : 8 % (Canada : 10 %)

#### 1985

F : 28 % (Canada : 28 %)  
H : 8 % (Canada : 9 %)

#### 1976

F : 23 % (Canada : 24 %)  
H : 5 % (Canada : 6 %)

### Raisons données pour le travail à temps partiel, 15 ans et plus, N.-B., 2015

**Ne peut trouver autre  
chose /conditions  
économiques**

F : 30 %, H : 30 %

**Préférence  
personnelle**

F : 27 %, H : 29 %

**Études**

F : 22 %, H : 29 %

**Soin des enfants**

F : 10 %, H : \*

**Sa propre maladie**

F : 5 %, H : 6 %

**D'autres  
responsabilités  
familiales**

F : 3 %, H : \*

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0014.  
**\*Nota** : Le chiffre est si faible qu'il n'est pas publié par Statistique Canada afin de respecter les exigences de confidentialité.



### 6.3 Estimations de la population active selon le niveau de scolarité et le sexe, certains groupes d'âge, N.-B., 2015

		Femmes	Hommes
<b>25 ans et plus</b>	<b>Total, tous les niveaux de scolarité</b>	<b>277 200</b>	<b>260 300</b>
	Moins d'un diplôme d'études secondaires	50 300 18 %	55 500 21 %
	Diplôme d'études secondaires	61 200 22 %	53 800 21 %
	Études postsecondaires partielles	12 000 4 %	11 500 4 %
	Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	100 000 36 %	96 600 37 %
	Grade universitaire	53 700 19 %	42 800 16 %
<b>25-54 ans</b>	<b>Total, tous les niveaux de scolarité</b>	<b>146 600</b>	<b>141 100</b>
	Moins d'un diplôme d'études secondaires	10 200 7 %	16 500 12 %
	Diplôme d'études secondaires	32 000 22 %	33 500 24 %
	Études postsecondaires partielles	7 100 5 %	7 400 5 %
	Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	58 800 40 %	57 100 41 %
	Grade universitaire	38 500 26 %	26 800 19 %
<b>55-64 ans</b>	<b>Total, tous les niveaux de scolarité</b>	<b>58 100</b>	<b>56 000</b>
	Moins d'un diplôme d'études secondaires	11 900 21 %	14 000 25 %
	Diplôme d'études secondaires	15 600 27 %	12 300 22 %
	Études postsecondaires partielles	2 300 4 %	2 000 4 %
	Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	19 900 34 %	20 100 36 %
	Grade universitaire	8 400 15 %	7 600 14 %

**Source** : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0004 et Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail du N.-B.  
**Nota** : Les données ont été supprimées et remplacées avec 0 si l'estimation était inférieure à 500.

Comme le démontre le tableau ci-dessus, les femmes et les hommes qui participent au marché du travail au Nouveau-Brunswick continuent d'avoir des niveaux de scolarité similaires, que ce soit, par exemple, un diplôme d'études secondaires (22 % chez les femmes de 25 ans et plus et 21 % chez les hommes du même âge) ou un grade universitaire (19 % chez les femmes et 16 % chez les hommes).

## 6.4 Employées et employés permanents et temporaires, 15 ans et plus, N.-B., 1997 – 2015

Catégorie d'emploi	2015	2013	2011	2007	1997
<b>Nombre total d'employées (femmes)</b>	157 900	159 500	158 500	159 800	125 100
<b>Nombre total d'employés (hommes)</b>	151 800	154 300	152 700	155 800	139 200
<b>Emploi permanent - femmes</b>	134 000	135 900	132 100	135 400	103 700
<b>Emploi permanent - hommes</b>	124 000	123 400	124 400	128 200	112 700
<b>Emploi temporaire – femmes</b>	23 900	24 000	26 400	24 400	21 300
- saisonnier	5 700	6 100	5 600	5 400	6 300
- à terme/contrat	9 600	9 400	10 300	9 600	7 100
- occasionnel	8 500	8 400	10 200	9 500	7 400
<b>Emploi temporaire – hommes</b>	27 900	30 900	28 200	27 600	26 500
- saisonnier	11 500	13 900	12 400	13 200	13 700
- à terme/contrat	11 300	10 900	10 800	8 600	7 900
- occasionnel	5 000	6 000	4 800	5 800	4 600

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0080.

Les femmes au Nouveau-Brunswick sont un peu moins susceptibles que les hommes de travailler dans des emplois ayant une date prédéterminée de cessation. En 2015, 15 % des femmes salariées, et 18 % des hommes salariés, avaient un travail temporaire. Au niveau canadien, la proportion des hommes et des femmes qui ont un emploi temporaire est plus faible qu'au Nouveau-Brunswick, mais les Canadiennes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un emploi temporaire. Parmi les employé-e-s temporaires, au Nouveau-Brunswick et au Canada, les femmes sont prédominantes dans la catégorie d'emploi à terme ou à contrat, tandis que les hommes prédominent dans la catégorie des emplois saisonniers à l'échelle provinciale, alors qu'ils sont en plus grand nombre dans la catégorie d'emploi à terme ou contractuel à l'échelle nationale.

Un nombre croissant de femmes, au Nouveau-Brunswick comme au Canada, détiennent plus d'un emploi. Entre 1995 et 2015, le nombre et la proportion de femmes ayant plus d'un emploi a augmenté de beaucoup au Nouveau-Brunswick. Les hommes ont un taux inférieur de cumul d'emplois, et ce taux est en baisse constante. En 2015, 8 900 femmes avaient plus d'un emploi, soit 63 % de toutes les personnes ayant plus d'un emploi.



## CANADA Employé-e-s temporaires

### 2015

14 % des femmes salariées  
13 % des hommes salariés

#### Parmi les femmes occupant un emploi temporaire:

54 % ont un emploi à terme ou à contrat (hommes : 51 %)  
30 % ont un emploi occasionnel (hommes : 20 %)  
15 % ont un emploi saisonnier (hommes : 28 %)

### 2013

14 % des femmes salariées  
13 % des hommes salariés

#### Parmi les femmes occupant un emploi temporaire:

55 % ont un emploi à terme ou à contrat (hommes : 50 %)  
30 % ont un emploi occasionnel (hommes : 20 %)  
14 % ont un emploi saisonnier (hommes : 29 %)

### 1997

12 % des femmes salariées  
11 % des hommes salariés

#### Parmi les femmes occupant un emploi temporaire:

49 % ont un emploi à terme ou à contrat (hommes : 43 %)  
31 % ont un emploi occasionnel (hommes : 21 %)  
17 % ont un emploi saisonnier (hommes : 33 %)

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0080.

## Employé-e-s détenant plus d'un emploi, N.-B.

### 2015

8 900 femmes (63 % de toutes personnes détenant plusieurs emplois)  
(Canada : 58 %)

### 2010

8 400 femmes (60 %)  
(Canada : 56 %)

### 2005

8 500 femmes (59 %)  
(Canada : 55 %)

### 2000

6 600 femmes (55 %)  
(Canada : 53 %)

### 1995

5 100 femmes (50 %)  
(Canada : 50 %)

### 1987

3 100 femmes (39 %)  
(Canada : 42 %)

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0148.

**Nota :** Le tableau CANSIM 282-0034, qui a été utilisée comme source de données dans les éditions précédentes du Profil égalité, a été terminé. Les comparaisons avec des données de rapports précédents doivent donc être réalisées avec prudence.





## 6.5 Travailleuses et travailleurs indépendant-e-s au N.-B., 1976 – 2015

Année	Femmes	Hommes
2015	16 400	25 600
2014	16 500	26 900
2013	15 300	25 100
2011	16 200	24 600
2010	17 100	27 500
2006	15 400	26 800
2001	13 900	25 500
1996	14 400	27 200
1986	10 300	22 200
1981	9 900	19 600
1976	7 400	17 200

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012.

**Nota** : « Travailleurs et travailleuses indépendant-e-s » se réfère aux propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel et à ceux/celles qui travaillent à la pige ou à contrat.



Le **nombre** de travailleuses indépendantes au Nouveau-Brunswick a peu augmenté depuis 1996. Proportionnellement, la situation n'a pas beaucoup changé depuis 1976, quand 9 % des femmes ayant un emploi étaient à leur propre compte : en 2015, ce taux était de 10 %. Au niveau canadien, la proportion de femmes qui sont travailleuses indépendantes est plus élevée, à 14 %.

Au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au Canada, les hommes sont plus susceptibles de travailler à leur propre compte. Ils étaient 17 % des travailleurs rémunérés au Nouveau-Brunswick en 2015 (Canada : 23 %).

En 2015, presque 3 sur 4 femmes à leur propre compte au Nouveau-Brunswick travaillaient seules, sans aide rémunérée, comparativement à un peu plus que la moitié des hommes travaillant à leur propre compte.

## Travailleuses et travailleurs indépendant-e-s

### % des travailleuses et travailleurs indépendant-e-s qui travaillent seuls, N.-B.

<b>2015</b>	<b>F : 72 %</b> <b>H : 53 %</b>
<b>2013</b>	<b>F : 73 %</b> <b>H : 54 %</b>
<b>2011</b>	<b>F : 79 %</b> <b>H : 53 %</b>
<b>1997</b>	<b>F : 71 %</b> <b>H : 48 %</b>
<b>1979</b>	<b>F : environ 80 %</b> <b>H : 47 %</b>

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012.

### Les travailleuses et travailleurs indépendant-e-s en % des personnes occupant un emploi, selon le sexe, N.-B.

<b>2015</b>	<b>F : 10 %</b> <b>H : 17 %</b>
<b>2013</b>	<b>F : 10 %</b> <b>H : 16 %</b>
<b>2011</b>	<b>F : 9 %</b> <b>H : 14 %</b>
<b>2010</b>	<b>F : 10 %</b> <b>H : 15 %</b>
<b>2002</b>	<b>F : 10 %</b> <b>H : 14 %</b>
<b>1976</b>	<b>F : 9 %</b> <b>H : 12 %</b>

**Source** : Statistiques Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012.



### CANADA Les travailleuses et travailleurs indépendant-e-s en % des personnes occupant un emploi, selon le sexe

<b>2015</b>	<b>F : 14 %</b> <b>H : 23 %</b>
<b>2013</b>	<b>F : 13 %</b> <b>H : 23 %</b>
<b>2011</b>	<b>F : 11,6 %</b> <b>H : 18,9 %</b>
<b>2010</b>	<b>F : 11,5 %</b> <b>H : 19,5 %</b>
<b>2001</b>	<b>F : 11,2 %</b> <b>H : 18,7 %</b>
<b>1976</b>	<b>F : 8,6 %</b> <b>H : 14,2 %</b>

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012

## 6.6 Travailleuses et travailleurs au salaire minimum, N.-B., 2000 – 2015

		2000	2006	2009	2011	2013	2015
<b>Total – 15 ans et plus (% de tous les employé-e-s)</b>	Femmes	11 000 (8 %)	7 900 (5 %)	10 800 (6 %)	19 400 (12,2 %)	14 700 (9,2 %)	10 300 (7 %)
	Hommes	5 700 (4 %)	5 100 (3 %)	6 200 (4 %)	10 900 (7,1 %)	9 900 (6,5 %)	8 200 (5 %)
<b>15 à 19 ans</b>	Femmes	4 800	3 100	4 400	5 900	4 200	3 300
	Hommes	3 000	3 000	3 300	4 000	4 000	2 900
<b>20 à 24 ans</b>	Femmes	1 700	1 000	2 100	3 000	2 600	1 800
	Hommes	1 200	600	800	2 100	1 600	1 400
<b>25 à 44 ans</b>	Femmes	3 800	1 900	1 800	4 300	3 600	1 300
	Hommes	1 000	800	1 000	1 900	1 100	500
<b>45 ans et plus</b>	Femmes	1 600	1 900	2 500	6 300	4 400	3 100
	Hommes	500	600	1 200	2 600	1 900	1 200

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées 2016.

**Nota** : Emplois à temps partiel et à temps plein.

En 2015, 7 % de toutes les employées et 5 % des employés au Nouveau-Brunswick gagnaient le salaire minimum, une diminution constante depuis 2011. Globalement, 6 % des employé-e-s au Nouveau-Brunswick gagnaient le salaire minimum, comparé avec 7 % au niveau canadien. En 2013, 9,2 % des femmes employées gagnaient le salaire minimum, ce qui représentait le troisième plus haut taux du Canada de femmes gagnant un salaire minimum.

En 2015, le Nouveau-Brunswick avait encore une fois le troisième pourcentage en importance, à égalité avec le Québec, de femmes employées gagnant le salaire minimum au Canada (7 %). Entre-temps, la province était également quatrième (à égalité avec le Québec) pour le pourcentage des hommes travaillant au salaire minimum (5 %) durant la même année.

Un peu plus de la moitié (56 %) des travailleuses et travailleurs au salaire minimum au Nouveau-Brunswick étaient des femmes en 2015; 45 % des travailleurs (hommes) au salaire minimum travaillaient à temps plein, de même qu'une proportion importante des travailleuses (49 %). 50 % des travailleuses au salaire minimum et 52 % des travailleurs au salaire minimum avaient entre 15 et 24 ans. 49 % des travailleuses et 52 % des travailleurs gagnant un salaire minimum étaient engagés avec leur employeur pour moins d'un an.



## Salaire minimum au Canada

Jurisdiction	Salaire minimum	Date de mise en vigueur
Colombie-Britannique	10,85 \$	15 septembre 2016
Alberta	12,20 \$	1 octobre 2016
Saskatchewan	10,72 \$	1 octobre 2016
Manitoba	11,00 \$	1 octobre 2015
Ontario	11,40 \$	1 octobre 2016
Québec	10,75 \$	1 mai 2016
<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>10,65 \$</b>	<b>1 avril 2016</b>
Nouvelle-Écosse	10,70 \$	1 avril 2016
Ile-du-Prince-Édouard	11,00 \$	1 octobre 2016
Terre-Neuve et Labrador	10,50 \$	1 octobre 2015
Territoires du Nord-Ouest	12,50 \$	1 juin 2015
Yukon	11,07 \$	1 avril 2016
Nunavut	13,00 \$	1 avril 2016

**Source** : Gouvernement du Canada, Taux courants et futurs du salaire horaire minimum au CANADA pour les travailleurs adultes qualifiés. Disponible : <http://srv116.services.gc.ca/dimt-wid/sm-mw/rpt1.aspx>

**Nota** : Mise à jour le 1 octobre 2016.



### % de la main-d'œuvre au salaire minimum qui travaille à temps plein, N.-B.

#### 2015

**F** : 45 % de toutes les travailleuses au salaire minimum travaillent à temps plein

**H** : 49 % de tous les travailleurs au salaire minimum travaillent à temps plein

#### 2013

**F** : 48 %

**H** : 51 %

#### 2006

**F** : 47 %

**H** : 35 %

#### 2011

**F** : 44 %

**H** : 53 %

#### 2000

**F** : 46 %

**H** : 51 %

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées 2016 ; Caledon Institute of Social Policy, Minimum Wages in Canada (anglais seulement).

### Main-d'œuvre au salaire minimum, certaines professions, N.-B., 2015

**La plupart des employés gagnant le salaire minimum travaillent dans le domaine du personnel de la vente et des services :**

71 % des femmes gagnant le salaire minimum

63 % des hommes gagnant le salaire minimum

**Secteur du personnel de soutien du bureau (p. ex. les employés de bureau généraux) :**

5 % des femmes gagnant le salaire minimum

0 % des hommes gagnant le salaire minimum

**Personnel des métiers, du transport et de la machinerie (p. ex. les opérateurs d'équipement lourd) :**

0 % des femmes gagnant le salaire minimum

16 % des hommes gagnant le salaire minimum

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées 2016.

### Travailleuses et travailleurs au salaire minimum et éducation, N.-B., 2015

Le pourcentage le plus élevé des travailleuses et des travailleurs au salaire minimum étaient diplômé-e-s d'école secondaire.

#### Diplôme d'études secondaires

26 % des travailleuses au salaire minimum (2 700 femmes)

31 % des travailleurs au salaire minimum (2 500 hommes)

#### Diplôme ou certificat d'études postsecondaires

25 % des travailleuses au salaire minimum (2 600 femmes)

18 % des travailleurs au salaire minimum (1 500 hommes)

#### Grade universitaire

6 % des travailleuses au salaire minimum (600 femmes)

6 % des travailleurs au salaire minimum (500 hommes)

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées 2016.



## Travailleuses et travailleurs au salaire minimum

### Main-d'œuvre au salaire minimum selon la durée de l'emploi, N.-B., 2015

% des personnes gagnant le salaire minimum qui sont engagées avec le même employeur depuis :

#### Moins d'un an

49 % des travailleuses au salaire minimum (5 000)

52 % des travailleurs au salaire minimum (4 300)

#### Un à 5 ans

34 % des travailleuses au salaire minimum (3 500)

33 % des travailleurs au salaire minimum (2 700)

#### Plus de 5 ans

18 % des travailleuses au salaire minimum (1 800)

16 % des travailleurs au salaire minimum (1 300)

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées 2016.

### % de la main-d'œuvre au salaire minimum occupant un poste permanent, N.-B., 2015

#### Parmi les travailleuses au salaire minimum :

70 % (7 200) sont des employées permanentes

#### Parmi les travailleurs au salaire minimum :

66 % (5 400) sont des employés permanents

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données commandées 2016.



## 6.7 Répartition des personnes occupant un emploi, selon les groupes de profession, N.-B., 1995 et 2015

Groupe professionnel	Femmes (en % du groupe professionnel)		Hommes (en % du groupe professionnel)	
	2015	1995	2015	1995
Santé	83 %	82 %	18 %	18 %
Affaires, finance et administration (y compris les emplois de bureau)	71 %	73 %	29 %	27 %
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	72 %	66 %	28 %	34 %
Ventes et services	61 %	61 %	39 %	39 %
Arts, culture, sports et loisirs	56 %	54 %	45 %	46 %
Gestion	37 %	35 %	63 %	66 %
Fabrication et services d'utilité publique	26 %	29 %	75 %	71 %
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	13 %	89 %	88 %	11 %
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	5 %	3 %	95 %	97 %

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0142.

**Nota** : Le tableau CANSIM 282-0010, qui a été utilisée comme source de données dans les éditions précédentes du Profil égalité, a été terminé. Les comparaisons avec des données de rapports précédents doivent donc être réalisées avec prudence.

Personnes occupant un emploi à temps partiel et à temps plein, y compris les travailleurs indépendants.

Les estimations sur l'emploi sont basées sur la Classification nationale des professions (CNP) de 2011.

La majorité des femmes occupant un emploi au Nouveau-Brunswick demeure concentrée dans un nombre limité de catégories de professions, et sont sous représentées de façon importante dans d'autres. En 2015, tout comme en 1995, les femmes continuaient toujours à travailler surtout dans les domaines de la santé, du soutien administratif (y compris les emplois de bureau), de l'enseignement, droit et services sociaux, occupations communautaires et gouvernementaux, et des ventes et services. On note peu d'amélioration dans la représentation des femmes dans les métiers, le transport et la machinerie (5 %), ni dans les occupations reliées aux ressources naturelles, agriculture et production connexe (11 %). On note des tendances semblables au niveau canadien (57 % en ventes et services et 23 % en occupations reliées aux sciences naturelles ou appliquées).

La proportion de femmes occupant des postes de gestion est restée relativement faible dans l'ensemble depuis 1995, et elle a encore baissé au cours des dernières années. À l'échelle nationale, les femmes occupant des postes de cadres supérieurs représentent également un faible pourcentage, lequel a aussi baissé au cours des dernières années. Toutefois, plus de femmes occupent des postes de cadres supérieurs à l'échelle nationale qu'à l'échelle provinciale.





## Les professions reliées à la gestion, selon le sexe, N.-B., 2015 et 1995

### Total

F : 9 900 (1995 : 10 400)  
H : 17 100 (1995 : 19 800)  
37 % femmes

### Cadres supérieurs

F : \* (1995 : \*)  
H : \* (1995 : 1 300)

### Cadres intermédiaires spécialisés

F : 4 000 (1995 : 4 300)  
H : 4 800 (1995 : 5 100)  
46 % femmes

### Cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle

F : 4 500 (1995 : 5 100)  
H : 6 000 (1995 : 7 900)  
43 % femmes

### Cadres intermédiaires des métiers, des transports, de la production et des services d'utilité publique

F : 1 100 (1995 : 700)  
M : 6 000 (1995 : 5 500)  
16 % femmes

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0142.

**Nota** : Le tableau CANSIM 282-0010, qui a été utilisée comme source de données dans les éditions précédentes du Profil égalité, a été terminé. Les comparaisons avec des données de rapports précédents doivent donc être réalisées avec prudence. Pour plus d'information sur les définitions des cadres professionnels, voir le site Web de la Classification nationale des professions (CNP).  
\* Le chiffre est si faible qu'il n'est pas publié par Statistique Canada afin de respecter les exigences de confidentialité.

## Les professions reliées aux affaires, aux finances et à l'administration, selon le sexe, N.-B., 2015

### Total

F : 37 200  
H : 14 900  
(71 % femmes)

### Personnel professionnel en affaires et en finance

F : 6 700  
H : 4 200  
(61 % femmes)

### Personnel de supervision du travail administratif et financier et personnel administratif

F : 10 200  
H : 2 600  
(80 % femmes)

### Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires

F : 3 200  
H : 1 200  
(73 % femmes)

### Personnel de soutien de bureau

F : 14 100  
H : 1 700  
(89 % femmes)

### Personnel de coordination de la distribution, du suivi et des horaires

F : 3 000  
H : 5 100  
(37 % femmes)

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0142.

**Nota** : Le tableau CANSIM 282-0010, qui a été utilisée comme source de données dans les éditions précédentes du Profil égalité, a été terminé. Les comparaisons avec des données de rapports précédents doivent donc être réalisées avec prudence.

## Les femmes en % des employé-e-s dans certaines branches d'activité, N.-B., 2015

### Secteur de biens (19 % femmes) :

Agriculture 32 %  
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz 13 %  
Construction 10 %  
Fabrication 27 %  
Services d'utilité publique 17 %

### Secteur des services (58 % femmes) :

Services d'enseignement 68 %  
Soins de santé et assistance sociale 85 %  
Hébergement et services de restauration 67 %  
Administrations publiques 49 %

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012.



## 6.8 Salaire horaire moyen et écart salarial dans certaines professions, N.-B., 2013 et 2015

Profession	Salaire horaire moyen des femmes		Salaire horaire moyen des hommes		Écart salarial (%)	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
<b>Secteur de la santé</b>	25,83 \$	26,23 \$	23,68 \$	26,41 \$	-9 %	0,7 %
<b>Affaires, finance et administration</b>	19,22 \$	20,15 \$	21,60 \$	20,98 \$	11 %	4 %
<b>Sciences sociales, enseignements, administration publique et religion</b>	25,36 \$	26,04 \$	29,06 \$	30,38 \$	13 %	14 %
<b>Ventes et services</b>	13,27 \$	13,80 \$	16,59 \$	17,10 \$	20 %	19 %
<b>Gestion (cadres)</b>	31,21 \$	30,10 \$	32,77 \$	35,64 \$	5 %	16 %
<b>Professions propres à la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique</b>	13,32 \$	14,23 \$	19,07 \$	20,28 \$	30 %	30 %
<b>Sciences naturelles et appliqués et professions apparentées</b>	25,02 \$	28,30 \$	28,50 \$	30,77 \$	12 %	8 %
<b>Professions propres au secteur primaire</b>	13,89 \$	14,97 \$	18,75 \$	18,88 \$	26 %	21 %
<b>Métiers, transport et machinerie et professions apparentées</b>	15,55 \$	16,93 \$	21,31 \$	21,71 \$	27 %	22 %
<b>Arts, culture, sports et loisirs</b>	18,47 \$	19,28 \$	18,75 \$	21,18 \$	2 %	9 %

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0070.

**Nota** : Emplois à temps partiel et à temps plein.

L'année 2015 est la dernière année pour laquelle le tableau CANSIM 282-0070 était disponible. Un tableau de remplacement établi à l'aide d'un système différent de classification des professions apparaîtra dans la prochaine édition du Profil égalité.

Les emplois traditionnellement occupés par les femmes sont souvent faiblement rémunérés. De plus, les hommes travaillant dans les professions dominées par les femmes ont tendance à toucher des salaires plus élevés que leurs collègues féminins. En 2015, les femmes employées dans le secteur des ventes représentent plus de la moitié des employés et gagnent en moyenne 13,80 \$ à l'heure, soit 19% de moins que leurs collègues masculins.

Les femmes qui travaillent dans les secteurs historiquement dominés par les hommes, tel celui des sciences naturelles et appliquées ou la gestion, obtiennent de meilleurs salaires, toutefois gagnent encore moins en moyenne que leurs collègues masculins.

### Salaire horaire moyen des employé-e-s dans les professions reliées aux affaires, aux finances et à l'administration, N.-B., 2015

#### Personnel professionnel

F : 29,42 \$

H : 29,81 \$

#### Autre personnel en finance, en secrétariat et en administration

F : 20,12 \$

H : 24,85 \$

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0070.

**Nota** : L'année 2015 est la dernière année pour laquelle le tableau CANSIM 282-0070 était disponible. Un tableau de remplacement établi à l'aide d'un système différent de classification des professions apparaîtra dans la prochaine édition du Profil égalité.

### Salaire horaire moyen des employé-e-s dans les professions de gestion, N.-B., 2015

#### Cadre supérieur

F : \*

H : \*

#### Autres postes de direction

F : 29,97 \$

H : 35,08 \$

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0070.

**Nota** : L'année 2015 est la dernière année pour laquelle le tableau CANSIM 282-0070 était disponible. Un tableau de remplacement établi à l'aide d'un système différent de classification des professions apparaîtra la prochaine édition du Profil égalité.

\* Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité

### Salaire horaire moyen des employé-e-s dans les professions reliées aux ventes et services, N.-B., 2015

#### Vendeuses/vendeurs (vente au détail), commis-vendeuses/vendeurs et caissières/caissiers

F : 12,45 \$

H : 15,53 \$

#### Chefs et cuisinières/cuisiniers, personnel des services des aliments et boissons

F : 12,81 \$

H : 13,84 \$

#### Personnel de soutien à domicile et de garderie

F : 14,36 \$

H : \*

#### Personnel de l'hébergement et des voyages et préposé-e-s dans les sports et les loisirs

F : 13,10 \$

H : 14,51 \$

#### Personnel de la vente en gros, technique et l'immobilier

F : 20,04 \$

H : 26,43 \$

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0070.

**Nota** : L'année 2015 est la dernière année pour laquelle le tableau CANSIM 282-0070 était disponible. Un tableau de remplacement établi à l'aide d'un système différent de classification des professions apparaîtra la prochaine édition du Profil égalité.

\* Données supprimées en vertu des dispositions sur la confidentialité.



## 6.9 Écart salarial : salaire horaire moyen des femmes comme pourcentage du salaire des hommes, N.-B., 1997 – 2015

<b>2015</b>	F: 20,18 \$ H: 22,72 \$ <b>11,2 %</b>	<b>2009</b>	F: 17,38 \$ H: 20,04 \$ <b>13,3 %</b>	<b>2003</b>	F: 13,41 \$ H: 16,25 \$ <b>17,5 %</b>
<b>2014</b>	F: 19,62 \$ H: 22,06 \$ <b>11,0 %</b>	<b>2008</b>	F: 16,48 \$ H: 19,19 \$ <b>14,1 %</b>	<b>2002</b>	F: 12,99 \$ H: 15,98 \$ <b>18,7 %</b>
<b>2013</b>	F: 19,51 \$ H: 22,01 \$ <b>11,4 %</b>	<b>2007</b>	F: 15,84 \$ H: 18,13 \$ <b>12,6 %</b>	<b>2001</b>	F: 12,53 \$ H: 15,87 \$ <b>21,0 %</b>
<b>2012</b>	F: 18,88 \$ H: 21,23 \$ <b>11,1 %</b>	<b>2006</b>	F: 15,21 \$ H: 17,30 \$ <b>12,1 %</b>	<b>2000</b>	F: 12,18 \$ H: 15,72 \$ <b>22,5 %</b>
<b>2011</b>	F: 18,28 \$ H: 20,71 \$ <b>11,7 %</b>	<b>2005</b>	F: 14,44 \$ H: 16,88 \$ <b>14,5 %</b>	<b>1999</b>	F: 11,88 \$ H: 14,71 \$ <b>19,2 %</b>
<b>2010</b>	F: 17,85 \$ H: 20,24 \$ <b>11,8 %</b>	<b>2004</b>	F: 13,95 \$ H: 16,50 \$ <b>15,5 %</b>	<b>1998</b>	F: 11,75 \$ H: 14,44 \$ <b>18,6 %</b>
				<b>1997</b>	F: 11,42 \$ H: 14,27 \$ <b>20,0 %</b>

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0072.

Nota : Emplois à temps plein et à temps partiel. Dollars courants.

En 2015, les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 88,8 % du salaire des hommes, qui a pour résultat un écart salarial de 11,2 %, une augmentation légère après l'écart le plus petit enregistré en 2014 (11,0 %). En 2015 comme en 2013, l'écart salarial était plus grand au Canada (14,1 %) qu'au Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick était classé à la quatrième place en 2015 comme en 2013 parmi les provinces canadiennes.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes syndiqué-e-s est bien plus faible que l'écart chez les personnes non syndiquées. En 2015, les femmes syndiquées au Nouveau-Brunswick gagnaient 2 % moins que les hommes syndiqués, tandis que les femmes non syndiquées gagnaient 18 % moins que les hommes non syndiqués.

Le salaire moyen des jeunes femmes se rapproche de celui des jeunes hommes, mais dans les deux cas, le niveau de salaire est faible. En 2015, les femmes âgées de 15 à 24 ans au Nouveau-Brunswick gagnaient 2 % moins que leurs collègues masculins.



## CANADA Écart salarial (%)

	Femmes	Hommes	Écart
<b>2015</b>	23,26 \$	27,07 \$	14,1 %
<b>2014</b>	22,64 \$	26,34 \$	14,1 %
<b>2013</b>	22,31 \$	25,96 \$	14,1 %
<b>2012</b>	21,85 \$	25,42 \$	14 %
<b>2011</b>	21,29 \$	24,66 \$	13,7 %
<b>2010</b>	20,74 \$	24,33 \$	14,8 %
<b>2009</b>	20,23 \$	23,27 \$	15,2 %
<b>2000</b>	14,81 \$	18,38 \$	19,4 %
<b>1997</b>	13,94 \$	17,09 \$	18,4 %

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0072.

## Écart salarial, salaire horaire moyen, selon les provinces, 2015

	Femmes	Hommes	Écart
Île du Prince Édouard	20,64 \$	21,01 \$	1,8 %
Manitoba	21,66 \$	24,49 \$	11,6 %
Nouvelle-Écosse	20,88 \$	23,33 \$	11 %
<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>20,18 \$</b>	<b>22,72 \$</b>	<b>11,2 %</b>
Québec	22,31 \$	24,77 \$	10 %
Terre-Neuve et Labrador	21,53 \$	27,34 \$	21,3 %
Ontario	23,73 \$	27,45 \$	13,6 %
Saskatchewan	23,61 \$	28,13 \$	16,1 %
Colombie Britannique	22,74 \$	27,17 \$	16,3 %
Alberta	25,89 \$	31,88 \$	18,8 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0072.

## Écart salarial (%), salaire horaire moyen des personnes syndiquées et non syndiquées, N.-B.

**2015**

**Syndiqué-e-s**

**F** : 26,69 \$

**H** : 27,16 \$

(N.-B., 1,7 %) (Canada, 6 %)

**Non syndiqué-e-s**

**F** : 17,20 \$

**H** : 21,07 \$

(N.-B., 18,4 %) (Canada 19 %)

**1997**

**Syndiqué-e-s**

**F** : 15,99 \$

**H** : 17,88 \$

(N.-B., 10,6 %) (Canada 11 %)

**Non syndiqué-e-s**

**F** : 9,59 \$

**H** : 12,59 \$

(N.-B., 23,8 %) (Canada 22 %)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0074.

## Écart salarial (%), salaire horaire moyen, 15 à 24 ans, N.-B.

**2015**

**F** : 12,96 \$

**H** : 13,28 \$

(N.-B., 2,4%) (Canada, 8 %)

**2000**

**F** : 8,09 \$

**H** : 8,37 \$

(N.-B., 2,8 %) (Canada 11 %)

**1997**

**F** : 7,25 \$

**H** : 7,72 \$

(N.-B., 6 %) (Canada 9 %)

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0074.



## % des employé-e-s ayant un régime de pension agréé relié à l'emploi, N.-B.

<b>2014</b>	<b>2007</b>
F : 38 %	F : 37 %
H : 36 %	H : 36 %
(Canada: F : 36 % H : 33 %)	(Canada F : 39 % H : 38 %)

<b>2011</b>	<b>1997</b>
F : 39 %	F : 34 %
H : 39 %	H : 41 %
(Canada: F : 36 % H : 33 %)	(Canada F : 40 % H : 43 %)

<b>2010</b>	<b>1987</b>
F : 39 %	F : 37 %
H : 39 %	H : 50 %
(Canada F : 37 % H : 34 %)	(Canada F : 35 % H : 49 %)

<b>2009</b>	<b>1977</b>
F : 42 %	F : 36 %
H : 40 %	H : 48 %
(Canada F : 40 % H : 38 %)	(Canada F : 36 % H : 52 %)

## Nombre de membres du Régime de pension agréé (RPA) par secteur d'emploi au N.-B.

### Secteur public

2014	F : 42 692	H : 29 943
2012	F : 46 027	H : 31 839
2002	F : 32 618	H : 33 555

### Secteur privé:

2014	F : 23 862	H : 34 482
2012	F : 24 643	H : 35 957
2002	F : 21 653	H : 37 247

**Source** : Statistique Canada, Régimes de pensions au Canada et Enquête sur la population active, tableau CANSIM 280-0008.

## Nombre d'employé-e-s qui sont membres d'un syndicat ou couverts par une convention collective, N.-B.

<b>2015</b>	<b>2010</b>	<b>2005</b>
F : 49 500	F : 48 900	F : 45 800
H : 41 300	H : 42 600	H : 40 200

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0078

## Mesurer l'écart salarial entre les sexes

### Deux mesures utilisées pour évaluer l'inégalité salariale au Canada :

Une mesure compare les gains annuels des personnes qui travaillent à temps plein à l'année, données recueillies par Statistique Canada depuis 1967.

L'autre mesure compare les taux horaires moyens de tous les employés à temps plein et à temps partiel, données compilées par Statistique Canada depuis 1997.



Les taux horaires moyens donnent un portrait plus précis et complet, permettant ...

- d'inclure les travailleurs et travailleuses à temps partiel ainsi que ceux à temps plein.
- d'éviter le problème des différences entre les sexes dans le nombre d'heures travaillées par semaine.
- de concentrer sur des emplois particuliers et de déterminer les différences entre le salaire gagné par les femmes et les hommes pour un travail similaire tout en tenant compte des caractéristiques du poste comme la branche d'activité, la profession ou le statut syndical.

**Source** : Marie Drolet, (2001), L'écart persistant : nouvelle évidence empirique concernant l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada.

### Distribution des rémunérations brutes des salarié-e-s à temps plein Écart salarial basé sur le sexe, certains pays de l'OCDE, 2014

Norvège	6,3 %
Royaume-Uni	17,4 %
États-Unis	17,5 %
Mexique	18,3 %
<b>Canada</b>	<b>19,2 %</b>
Corée	36,7 %

**Source** : OCDE (2016), écart salarial basé sur le sexe (indicateur)  
doi : 10.1787/7cee77aa-en (consulté le 27 janvier 2016).

**Nota** : L'écart salarial entre les femmes et les hommes est un indice brut établi par le calcul de la différence entre les gains médians des hommes et celui des femmes par rapport aux gains médians des hommes. Les données reflètent les employé-e-s à temps plein.





## 6.11 Gains moyens chez les diplômé-e-s, N.-B.

### Diplômé-e-s du Collège communautaire du N.-B.

	Femmes	Hommes	Ratio des gains femme à homme
2013 (diplômé-e-s de 2012)	630 \$	719 \$	88 %
2013 (diplômé-e-s de 2011)	633 \$	810 \$	78 %
2012 (diplômé-e-s de 2010)	641 \$	638 \$	-1 %
2010 (diplômé-e-s de 2009)	584 \$	645 \$	91 %
2009 (diplômé-e-s de 2008)	576 \$	674 \$	86 %
2008 (diplômé-e-s de 2007)	576 \$	664 \$	87 %
2007 (diplômé-e-s de 2006)	519 \$	651 \$	80 %
2005 (diplômé-e-s de 2004)	546 \$	652 \$	84 %
2003 (diplômé-e-s de 2002)	455 \$	532 \$	86 %
2001 (diplômé-e-s de 2000)	445 \$	540 \$	83 %
1999 (diplômé-e-s de 1998)	412 \$	524 \$	79 %
1997 (diplômé-e-s de 1996)	375 \$	466 \$	81 %

Source : Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail du Nouveau-Brunswick, Sondage sur le placement des diplômés du Collège communautaire du N.-B.

En 2013, les femmes ayant obtenu un diplôme du Collège communautaire en 2012 et travaillant à temps plein, gagnaient en moyenne 12 % de moins que leurs homologues masculins, une augmentation considérable comparée avec l'écart des diplômé-e-s de 2011 (22 %).

Les femmes diplômées travaillaient le plus souvent en tant qu'infirmières auxiliaires (11 %), aide-éducatrices de la petite enfance (7 %) et autres professions similaires faiblement rémunérées. Les hommes diplômés exercent des professions d'électriciens (sauf d'électriciens industriels et de réseaux électriques) (8 %) et de techniciens de véhicules automobiles, qui sont souvent mieux rémunérés.



## 6.12 Revenu d'emploi des immigrant-e-s selon le sexe et l'année d'établissement, provinces de l'Atlantique, année d'imposition 2013

Sexe	Année d'établissement	2009	2010	2011	2012	2013
Femmes	Revenu moyen	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	24 000 \$	24 000 \$
	N <sup>bre</sup> total de personnes	1 425	1 600	1 485	1 595	1 820
	N <sup>bre</sup> total avec revenu	920	960	925	960	990
Hommes	Revenu moyen	45 000 \$	42 000 \$	40 000 \$	37 000 \$	37 000 \$
	N <sup>bre</sup> total de personnes	1 425	1 615	1 505	1 645	1 790
	N <sup>bre</sup> total avec revenu	1 080	1 180	1 155	1 240	1 270

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 054-0017

Nota : Les périodes de référence indiquent les années d'établissement au Canada des immigrants. Par exemple, les données de 2009 englobent les immigrant-e-s établis en 2009, et ainsi de suite, jusqu'en 2013. L'année d'établissement est l'année au cours de laquelle l'immigrant-e obtient son statut de résident permanent. Il peut l'obtenir à son année d'arrivée ou plus tard.

La population répertoriée dans ce tableau est constituée d'immigrant-e-s qui se sont établis au Canada entre 2009 et 2013 et ont produit une déclaration de revenus en 2013. Le revenu d'emploi est la somme des gains figurant sur les feuillets T4 (ligne 101 de la déclaration de revenus) et des autres revenus d'emploi (ligne 104).



Un plus grand nombre d'immigrants que d'immigrantes touchent un revenu d'emploi. De plus, le revenu d'emploi moyen chez les hommes qui sont devenus résidents permanents entre 2009 et 2013 était plus élevé que le revenu moyen des femmes dans la même situation pour la même période. Le revenu moyen des immigrantes qui sont devenues résidentes permanentes entre 2009 et 2013 et ont produit une déclaration de revenus en 2013 a moins fluctué que celui des hommes dans la même situation.

La majorité des immigrant-e-s ont reçu un revenu d'emploi, mais considérablement plus d'hommes immigrants (71 %) que de femmes (54 %) en ont touché un.

# Revenu d'emploi des immigrant-e-s

## Revenu des immigrant-e-s, selon le sexe, la période d'immigration et l'année d'imposition, provinces de l'Atlantique, dollars constants de 2013

		Année d'imposition					
Femmes	Période d'immigration	Statistiques	2009	2010	2011	2012	2013
	Avant 1992	Nombre total <sup>1</sup> (personnes)		4 945	4 835	4 835	4 750
Moyenne, avec revenu <sup>2</sup>			38 000 \$	38 000 \$	38 000 \$	39 000 \$	40 000 \$
Total, avec revenu <sup>3</sup> (personnes)			3 905	3 830	3 835	3 750	3 670
1992 à 2002	Nombre total (personnes)		6 500	6 470	6 470	6 440	6 375
	Moyenne, avec revenu		33 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	36 000 \$	37 000 \$
	Total, avec revenu (personnes)		4 820	4 785	4 820	4 845	4 805
2003 à 2008	Nombre total (personnes)		6 795	6 645	6 530	6 420	6 280
	Moyenne, avec revenu		24 000 \$	26 000 \$	28 000 \$	29 000 \$	30 000 \$
	Total, avec revenu (personnes)		4 950	4 895	4 850	4 815	4 800
2009 à 2013	Nombre total (personnes)		3 560	5 175	6 550	7 400	7 920
	Moyenne, avec revenu		23 000 \$	23 000 \$	24 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
	Total, avec revenu (personnes)		2 235	3 340	4 310	5 075	5 650

		Année d'imposition					
Hommes	Période d'immigration	Statistiques	2009	2010	2011	2012	2013
	Avant 1992	Nombre total <sup>1</sup> (personnes)		4 885	4 820	4 785	4 760
Moyenne, avec revenu <sup>2</sup>			60 000 \$	61 000 \$	62 000 \$	63 000 \$	64 000 \$
Total, avec revenu <sup>3</sup> (personnes)			4 250	4 180	4 125	4 095	4 040
1992 à 2002	Nombre total (personnes)		6 350	6 355	6 295	6 250	6 220
	Moyenne, avec revenu		52 000 \$	54 000 \$	56 000 \$	56 000 \$	57 000 \$
	Total, avec revenu (personnes)		5 325	5 320	5 295	5 250	5 215
2003 à 2008	Nombre total (personnes)		6 900	6 785	6 620	6 460	6 345
	Moyenne, avec revenu		42 000 \$	44 000 \$	45 000 \$	46 000 \$	49 000 \$
	Total, avec revenu (personnes)		5 930	5 855	5 730	5 585	5 490
2009 à 2013	Nombre total (personnes)		3 990	5 625	6 850	7 640	7 980
	Moyenne, avec revenu		39 000 \$	37 000 \$	38 000 \$	39 000 \$	40 000 \$
	Total, avec revenu (personnes)		3 210	4 575	5 600	6 405	6 770

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 054-0025

Nota : Période d'immigration réfère à la période en laquelle l'immigrant-e a obtenu pour la première fois son statut d'immigrant reçu / résident permanent.

1. Nombre total correspond au nombre de tous les contribuables immigrants (ayant des caractéristiques données).
2. On entend par moyenne, avec revenu, le revenu moyen des contribuables immigrants ayant un revenu d'un type donné. Tous les types de revenu correspond à la somme du revenu d'emploi, du revenu d'emploi autonome, du revenu de placements et des prestations d'assurance-emploi.
3. Total, avec revenu correspond au nombre de contribuables immigrants ayant un revenu d'un type donné (par exemple, d'un emploi rémunéré, d'un emploi autonome, d'un revenu de placement).

## Revenu d'emploi des immigrant-e-s

La plupart des immigrantes et des immigrants au cours de toutes les périodes d'immigration ont un revenu. Par exemple, en 2013, 79 % des femmes dans la catégorie « Avant 1992 » avaient un revenu, et 71 % dans la catégorie « Entre 2009 et 2013 » en ont eu un. Cependant, il y a plus d'hommes immigrants que de femmes immigrantes qui ont un revenu. Dans l'ensemble : 86 % de ceux dans la catégorie « Avant 1992 » ont touché un revenu en 2013 et 85% de ceux de « Entre 2009 et 2013 » catégorie a un revenu en 2013.

Lorsqu'on se penche sur les différentes périodes d'immigration, les immigrantes dans les catégories des périodes d'admission les plus récentes ont un revenu inférieur à celui des immigrantes dans les catégories précédentes (à travers les années d'imposition). Par exemple, en 2013, les femmes dans la catégorie « Avant 1992 » avaient un revenu moyen de 40 000 \$, tandis que les femmes dans la catégorie « Entre 2009 et 2013 » en ont touché un revenu moyen de 25 000 \$. C'est également le cas des hommes: les immigrants dans la catégorie « Avant 1992 » ont touché un revenu moyen de 64 000 \$ en 2013 tandis que les hommes dans la catégorie « De 2009 à 2013 » en ont touché un de 40 000 \$. Dans l'ensemble, cependant, les immigrants gagnaient plus que les immigrantes, à travers les années d'imposition.

### Situation d'activité, minorités visibles<sup>1</sup>, selon le sexe et le statut d'immigrant, N.-B., Enquête nationale auprès des ménages de 2011

	Femmes		Hommes	
	Non-Immigrantes <sup>2</sup>	Immigrantes	Non-Immigrants	Immigrants
<b>Population (n<sup>bre</sup>)</b>	1 730	3 680	1 960	3 750
<b>Population active (n<sup>bre</sup>)</b>	1 170	2 420	1 450	2 730
<b>Employé-e-s (n<sup>bre</sup>)</b>	1 000	2 050	1 275	2 450
<b>Sans emploi (n<sup>bre</sup>)</b>	170	370	175	280
<b>Inactifs (n<sup>bre</sup>)</b>	555	1 265	510	1 020
<b>Taux d'activité (%)</b>	67,6 %	65,8 %	74,0 %	72,8 %
<b>Taux d'emploi (%)</b>	57,8 %	55,7 %	65,1 %	65,3 %
<b>Taux de chômage (%)</b>	14,5 %	15,3 %	12,1 %	10,3 %

**Source :** Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, no 99-012-X2011038 au catalogue de Statistique Canada.

**Nota:**

1. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles en tant que « personnes non autochtones, qui ne sont pas de race caucasienne et n'ont pas la peau blanche. »
2. Non-immigrant-e désigne une personne qui est un citoyen canadien de naissance.

Chez les immigrantes et les non-immigrantes, les deux groupes avaient des taux d'activité, d'emploi et de chômage similaires, comme démontré dans le tableau ci-dessus. Par exemple, le taux de participation des immigrantes était de 55,7 % comparativement à 57,8 % pour les non-immigrantes. Les immigrants et les non-immigrants avaient également des taux plutôt similaires d'activité, d'emploi et de chômage : les immigrants avaient un taux d'emploi de 65,3 %, comparativement à 65,1 % pour les non-immigrants.

## 6.13 Population active d'identité autochtone de 15 ans et plus, selon le sexe, N.-B., Enquête nationale auprès des ménages de 2011

	Femmes	Hommes
<b>Par situation d'activité<sup>1</sup></b>		
TOTAL <sup>2</sup>	8 745	8 160
Dans la population active (n <sup>bre</sup> )	4 970	5 370
Employé-e-s (n <sup>bre</sup> )	4 060	4 130
Sans emploi (n <sup>bre</sup> )	910	1 235
Taux d'emploi (%)	46,4 %	50,6 %
<b>Par catégorie de travailleurs<sup>3</sup></b>		
TOTAL	4 975	5 370
Employé-e-s	4 670	4 800
Travailleuses/ Travailleurs indépendant-e-s	125	320
<b>Par profession<sup>4</sup></b>		
TOTAL	4 975	5 365
Toutes les professions	4 795	5 120
Personnel de la vente et des services	1 530	1 080
Métiers, transport et machinerie et domaines apparentés	130	1 515
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	940	400
<b>Par industrie<sup>5</sup></b>		
TOTAL	4 975	5 365
Toutes les industries	4 800	5 125
Administrations publiques	865	990
Commerce de détail	650	520
Soins de santé et assistance sociale	905	185
<b>Par activités professionnelles<sup>6</sup></b>		
Moyenne des semaines travaillées en 2010	39,2	39,2
Travail en 2010	4 585	4 880
Travail à temps plein en 2010	3 550	4 195
Travail à temps partiel en 2010	1 030	685

**Source :** Profil de la population autochtone de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

**Nota :**

1. La situation d'activité indique si une personne était employée, sans emploi ou inactive au cours de la semaine du dimanche 1er mai au samedi 7 mai 2011.
2. Total indique la population totale âgée de 15 ans et plus ayant une identité autochtone dans les ménages privés selon la situation d'activité.
3. La catégorie de travailleurs indique si la personne travaille à un emploi salarié ou à son compte. Les personnes qui travaillent à leur compte comprennent les personnes ayant ou n'ayant pas une entreprise, ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.
4. La profession désigne le type de travail effectué par les personnes au cours de la semaine du dimanche 1er mai au samedi 7 mai 2011, selon le type de travail et la description des activités principales de leur emploi. Les données sur les professions provenant de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 sont produites conformément à la Classification nationale des professions (CNP) 2011. Le tableau inclut les trois principales professions occupées par la population autochtone (femmes et hommes).
5. L'industrie désigne la nature générale de l'activité menée dans l'établissement où la personne travaillait. Les données sur l'industrie provenant de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 sont produites selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2007. Le tableau indique les trois principales professions occupées par la population autochtone (femmes et hommes).
6. Les activités professionnelles désignent le nombre de semaines pendant lesquelles une personne a effectué un travail rémunéré ou un travail autonome en 2010 pour tous les emplois occupés, même si c'était seulement pour quelques heures, et la question de savoir si ces semaines étaient surtout à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Les semaines travaillées à temps plein ou à temps partiel en 2010 se rattachent aux personnes qui ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte en 2010. On a demandé à ces personnes d'indiquer si les semaines travaillées en 2010 étaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou non, en se basant sur l'ensemble des emplois occupés. Les personnes ayant un emploi à temps partiel une partie de l'année et un emploi à temps plein le reste de l'année devaient indiquer les renseignements concernant l'emploi qu'elles ont occupé pendant le plus grand nombre de semaines.



## Population active d'identité autochtone

Les femmes et les hommes autochtones avaient des cycles plutôt similaires en ce qui concerne la situation active. Par exemple, les femmes autochtones avaient un taux d'emploi de 46,4 %, et celui des hommes autochtones était de 50,6 %. Plus de femmes et d'hommes autochtones étaient des employé-e-s plutôt que des travailleuses et travailleurs autonomes.

Les trois principales professions chez les personnes autochtones étaient dans les domaines suivants : vente et services; métiers, transport et machinerie et domaines apparentés; et enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux. En ce qui concerne plus spécifiquement les femmes autochtones, leurs trois principales professions étaient dans les ventes et services (1 530), affaires, finance et administration (970) et enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux (940). Les trois principales professions exercées par les hommes autochtones se trouvaient dans les métiers, transport et machinerie et autres domaines apparentés (1 515), vente et services (1 080) et ressources naturelles, agriculture et production connexe (600).

Les trois principales industries dans lesquelles les personnes autochtones étaient employées étaient les suivantes : l'administration publique, le commerce de détail, et les soins de santé et l'assistance sociale. Chez les femmes, les trois principales industries s'agissaient des soins de santé et assistance sociale, de l'administration publique, et du commerce de détail. Les trois principales industries qui employaient les hommes autochtones étaient : l'administration publique, la construction et le commerce de détail.

Les femmes et les hommes autochtones ont travaillé en moyenne pendant 39,2 semaines. La plupart des femmes et des hommes autochtones travaillaient à temps plein en 2010.



## 6.14 Estimations de l'Enquête sur la population active (EPA) : raison d'avoir laissé un emploi l'année précédente par sexe, N.-B., 2015

Raison d'avoir laissé un emploi l'année précédente	Sexe	2015
Maladie ou incapacité personnelles	Femmes	1 600
	Hommes	2 000
Raisons personnelles ou familiales	Femmes	1 300
	Hommes	500
Études	Femmes	5 600
	Hommes	5 700
Insatisfaction	Femmes	1 500
	Hommes	1 700
Retraite	Femmes	2 800
	Hommes	2 700
Autres raisons	Femmes	800
	Hommes	1 000
Mise à pied permanente	Femmes	10 600
	Hommes	20 100
Mise à pied temporaire	Femmes	800
	Hommes	2 700
N'a pas travaillé au cours de la dernière année	Femmes	102 300
	Hommes	78 300
N'a jamais travaillé	Femmes	16 300
	Hommes	11 700

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0217

Les raisons évoquées par les femmes et les hommes pour expliquer un départ d'un emploi l'année précédente étaient généralement correspondantes (ex. : insatisfaction). De plus, certaines de ces raisons pouvaient être communes aux deux sexes à différents âges (ex. : retraite, études). Cependant, certaines raisons revenaient plus souvent chez les personnes d'un sexe que de l'autre. Par exemple, les femmes qui avaient quitté un emploi l'année précédente évoquaient plus des raisons personnelles ou familiales, tandis que la mise à pied (temporaire ou permanente) revenait plus souvent comme raison chez les hommes.



## 6.15 Statistiques d'absence du travail, selon le sexe, N.-B., 2013 – 2015

Année	Femmes		Hommes	
	Jours perdus par travailleuse dans l'année		Jours perdus par travailleur dans l'année	
	Maladie ou incapacité	Obligations personnelles ou familiales	Maladie ou incapacité	Obligations personnelles ou familiales
2013	11,3	2,3	6,6	1,2
2014	10,8	1,6	7,5	1,3
2015	11,7	2,0	6,9	1,1

**Source :** Statistique Canada, tableau CANSIM 279-0029

**Nota :** On calcule le nombre de jours perdus par travailleur en multipliant le taux d'inactivité par le nombre estimatif de jours ouvrables dans l'année (250). Conformément à d'autres études menées sur le sujet, on a estimé à 250 le nombre de jours ouvrables dans l'année. Ce nombre repose sur l'hypothèse selon laquelle le travailleur à temps plein typique travaille 5 jours par semaine - l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail menée en 1995 révèle en effet que 75 % des travailleurs à temps plein avaient un horaire de travail de cinq jours par semaine - et a droit à tous les congés fériés (environ 10 jours par année). Ainsi, le potentiel annuel de travail d'un travailleur typique est calculé en multipliant 52 semaines par 5 et en soustrayant 10 congés fériés, ce qui donne 250 jours. Cela permet en outre de calculer le nombre de jours perdus par travailleur dans l'année.

Le taux d'inactivité est la proportion d'heures perdues par rapport au nombre total d'heures hebdomadaires habituellement travaillées par tous les employés à temps plein. On tient compte à la fois de la fréquence et de la durée de l'absence.

Dans l'ensemble, les femmes et les hommes ont pris plus de congés de maladie ou d'invalidité que de congés pour obligations personnelles et familiales entre 2013 et 2015, comme le démontre le tableau ci-dessus.



## 6.16 Situation d'activité des adultes avec et sans incapacité, selon le sexe, N.-B., 2012

	Femmes		Hommes	
	Ayant une incapacité	Sans incapacité	Ayant une incapacité	Sans incapacité
<b>Population active totale (n<sup>bre</sup>)</b>	32 620	221 580	29 020	216 440
<b>Personnes employées (n<sup>bre</sup>)</b>	12 550	153 620	11 300	158 910
<b>Chômeurs (n<sup>bre</sup>)</b>	2,010 (E)	14 410	2 720 (E)	19 500
<b>Inactifs (n<sup>bre</sup>)</b>	16 050	53 050	13 200	37 940
<b>Taux d'activité (%)</b>	47,6 %	76,0 %	51,5 %	82,5 %
<b>Taux d'emploi (%)</b>	41,0 %	69,5 %	41,5 %	73,5 %
<b>Taux de chômage (%)</b>	13,8 % (E)	8,6 %	19,4 % (E)	10,9 %

**Source** : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012; tableau CANSIM 115-0005.

**Nota** : (E) Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence ».

Les femmes avec ou sans incapacité avaient des taux d'activité inférieurs à leurs homologues masculins, quoique le taux d'activité était le plus faible chez les femmes ayant une incapacité. En même temps, alors que le taux d'emploi est presque pareil chez les femmes et les hommes avec une incapacité, les hommes avec une incapacité ont le taux de chômage le plus élevé parmi tous les groupes.

### Revenus des adultes avec et sans incapacité, selon le sexe, N.-B., 2012

	Femmes		Hommes	
	Ayant une incapacité	Sans incapacité	Ayant une incapacité	Sans incapacité
<b>Avec un revenu</b>	97,2 %	94,9 %	96,1 %	96,2 %
<b>Revenu médian</b>	17 125 \$	23 376 \$	24 433 \$	34 246 \$
<b>Revenu d'emploi</b>	33,9 %	70,0 %	43,4 %	78,4 %
<b>Revenu médian</b>	15 772 \$	22 371 \$	19 155 \$ (E)	32 232 \$

**Source** : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012; tableau CANSIM 115-0023.

**Nota** : (E) Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence ».

Revenu médian des particuliers : Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe précis de personnes ayant un revenu; la première partie regroupe les personnes ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les personnes ayant un revenu supérieur à la médiane. Le revenu médian est calculé pour les membres de ce groupe qui ont déclaré un revenu.

La plupart des femmes et des hommes, avec ou sans incapacité, ont un revenu, mais les femmes avec incapacité ont un revenu médian plus faible que tous les autres. La plupart des femmes et des hommes sans incapacité ont un revenu **d'emploi** comme source de revenu, et gagnent plus que les personnes avec incapacité.

## Situation d'activité des adultes avec et sans incapacité

### Revenu d'emploi des adultes avec et sans incapacité, selon le sexe, N.-B., 2012

	Femmes		Hommes	
	Ayant une incapacité	Sans incapacité	Ayant une incapacité	Sans incapacité
<b>Sans revenu d'emploi</b>	66,1 %	30,0 %	56,6 %	21,6 %
<b>Avec un revenu d'emploi</b>	33,9 %	70,0 %	43,4 %	78,4 %
<b>Moins de 5 000 \$</b>	23,5 %	13,8 %	25,8 %	11,7 %
<b>20 000 \$ à 29 999 \$</b>	17,3 %(E)	15,7 %	8,8 %(E)	14,1 %
<b>60 000 \$ ou plus</b>	6,9 %(E)	11,8 %	12,7 %(E)	20,7 %

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012; tableau CANSIM 115-0020.

**Nota :** (E) Mise en garde sur la qualité des données de Statistique Canada : « à utiliser avec prudence ».

Plus de femmes et d'hommes ayant des incapacités n'ont pas de revenu *d'emploi*, comparés aux femmes et aux hommes sans incapacité. La plupart des femmes et hommes avec incapacité qui ont un revenu d'emploi touchent moins de 5 000 \$. En comparaison, les hommes sans incapacité qui ont un revenu d'emploi touchent le plus souvent un revenu de 60 000 \$ et plus, alors que les femmes sans incapacité qui ont un revenu d'emploi se classent le plus souvent dans la catégorie de 20 000 \$ à 29 999 \$.



## 6.17 Distribution des fonctionnaires du Nouveau-Brunswick, selon le sexe et l'âge, en 2015

Âge	Partie I			Partie II			Partie III			GNB (Parties I à III)		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
< 35	1 084	810	1 894	2 670	743	3 413	4 405	618	5 023	8 159	2 171	10 330
35 à 44	1 340	1 051	2 391	3 579	1 065	4 644	3 874	623	4 497	8 793	2 739	11 532
45 à 54	1 657	1 643	3 300	3 912	1 391	5 303	4 742	967	5 709	10 311	4 001	14 312
55 ans +	1 107	1 374	2 481	2 164	1 069	3 233	2 937	643	3 580	6 208	3 086	9 294
<b>TOTAL (tous les âges)</b>	<b>5 188</b>	<b>4 878</b>	<b>10 066</b>	<b>12 325</b>	<b>4 268</b>	<b>16 593</b>	<b>15 958</b>	<b>2 851</b>	<b>18 809</b>	<b>33 471</b>	<b>11 997</b>	<b>45 468</b>

Source : Ministère des Ressources humaines, gouvernement du Nouveau-Brunswick, Profil de l'effectif 2015.

Nota : Les données sont valides au 31 décembre 2015.

La partie I inclut les ministères, souvent appelés la fonction publique.

La partie II comprend le système d'éducation publique, notamment les enseignants, les chauffeurs d'autobus et les employés des districts scolaires.

La partie III comprend tous les employés du secteur de la santé.

Les employés des sociétés de la Couronne et d'Ambulance Nouveau-Brunswick ne sont pas inclus.

Les femmes et les hommes du groupe d'âge de 45 à 54 ans sont les plus nombreux à être employés dans l'ensemble de la fonction publique du Nouveau-Brunswick (parties 1, 2 et 3). De l'autre côté, les femmes âgées de 55 ans et plus et les hommes de moins de 35 ans sont les moins nombreux à occuper un emploi dans l'ensemble de la fonction publique.



# Distribution des fonctionnaires du Nouveau-Brunswick

Employé-e-s permanents et temporaires, selon le sexe et dans l'ensemble, dans les services publics du Nouveau-Brunswick, 2015

		Femmes	Hommes	Total
Permanent	Partie I	4 242	4 147	8 389
	Partie II	9 906	3 427	13 333
	Partie III	13 978	2 536	16 514
	GNB (Parties I à III)	28 126	10 110	38 236
Temporaire	Partie I	946	731	1 677
	Partie II	2 419	841	3 260
	Partie III	1 980	315	2 295
	GNB (Parties I à III)	5 345	1 887	7 232
<b>TOTAL</b>		<b>33 471</b>	<b>11 997</b>	<b>45 468</b>

**Source** : Ministère des Ressources humaines, gouvernement du Nouveau-Brunswick, Profil de l'effectif 2015.

**Nota** : Les données sont valides au 31 décembre 2015.

Les employés des sociétés de la Couronne et d'Ambulance Nouveau-Brunswick ne sont pas inclus.

Plus de femmes que d'hommes ont des emplois permanents et temporaires dans l'ensemble des parties I, II et III de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Les femmes employées de manière permanente sont plus représentées dans la partie III (secteur de la santé) et sont en moins grand nombre dans la partie I (la fonction publique), tandis que chez les hommes, c'est l'inverse.

De même, plus de femmes et d'hommes qui occupent un emploi temporaire se trouvent dans la partie II (c'est-à-dire, le système d'éducation publique, notamment les enseignants, les chauffeurs d'autobus et les employés des districts scolaires) que dans les parties I et III. Les femmes ayant un emploi temporaire sont le moins susceptibles d'être employées dans la partie I, tandis que les hommes ayant un emploi temporaire sont le moins probables à être employés dans la partie III.

Cependant, lorsqu'on se penche sur la représentation des femmes parmi les plus hauts niveaux de gouvernement, la proportion des femmes sous-ministres, par exemple, n'est que de 31 %.

## Le saviez-vous?

L'une des premières femmes à conduire un autobus scolaire au Nouveau-Brunswick, Pansy Ellis, prend sa retraite après 42 ans. Elle assurait le transport aller-retour des écoliers à Bathurst.

**Source** : CBC News, Publication : 22 déc. 2014

## 7. Postes d'influence

### 7.1 Représentation des femmes parmi les candidates/candidats et les députées et députés élu-e-s, Assemblée législative, N.-B., 1982 – 2014

Élections provinciales	Candidates/Candidats			Députées/Députés Élu-e-s		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1982	186	19	10,2	58	4	6,9
1991	224	52	23,2	58	10	17,2
1995	226	47	20,8	55	9	16,4
1999	196	46	23,5	55	10	18,2
2003	177	34	19,2	55	7	12,7
2006	162	33	20,4	55	7	12,7
2010	235	71	30,2	55	8	14,5
2014	220	71	32,3	49	8	16,3

Candidates/Candidats selon le sexe et le parti politique, 2014				
	Femmes	Hommes	Total	% femmes
L	13	36	49	26,5 %
PC	14	35	49	28,6 %
NPD	15	34	49	30,6 %
PVNBGP	22	24	46	47,8 %
AGNB/PANB	5	13	18	27,8 %
IND	2	7	9	22,2 %
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>149</b>	<b>220</b>	<b>32,3 %</b>

Source : Élections NB, Liste non officielle des candidat-e-s, septembre 2014.

Nota : L - Libéral, PC - Progressiste-Conservateur, NPD - Nouveau Parti Démocratique, PVNBGP - Parti Vert, PANB/AGNB - Alliance des Gens, IND - Indépendant.



## Représentation des femmes

### Représentation des femmes parmi les candidates/candidats et les élu(e)s, Postes de conseillère/conseiller, N.-B., 1983 – 2016

Élections municipales	Candidat-e-s			Élu-e-s		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1983	959	112	11,7	560	51	9,1
1992	934	177	19,0	588	116	19,7
1995	942	177	18,8	566	114	20,1
1998	788	167	21,2	505	118	23,4
2001	814	181	22,2	530	122	23,0
2004	812	188	23,2	526	131	24,9
2008	892	232	26,0	525	150	28,6
2012	883	253	28,6	534	170	31,8
2016	840	236	28,1	525	164	31,2

### Représentation des femmes parmi les candidates/candidats et les élu(e)s, Postes de maire, N.-B., 1983 – 2016

Élections municipales	Candidat-e-s			Élu-e-s		
	Total	Femmes	% femmes	Total	Femmes	% femmes
1983	191	12	6,3	114	3	2,6
1992	195	26	13,3	116	17	14,7
1995	184	25	13,6	108	14	13,0
1998	172	22	12,8	99	14	14,1
2001	173	32	18,5	102	12	11,8
2004	177	22	12,4	102	13	12,7
2008	171	30	17,5	104	16	15,4
2012	188	38	20,2	105	19	18,1
2016	184	43	23,4	105	23	21,9

Source : Élections N.-B., CBC News, le 8 mai 2016.



## Représentation des femmes

Alors que la représentation des femmes à un poste de maire a augmenté aux élections municipales de 2016, passant de 18,1 % en 2012 à 21,9 % en 2016, les femmes demeurent gravement sous-représentées dans les structures du pouvoir politique et de la prise de décision à l'échelle locale, provinciale et nationale.

L'Élection générale provinciale de 2014 a donné lieu à 16 % de femmes élues à l'Assemblée législative. Deux élections partielles ont eu lieu depuis, mais la représentation des femmes demeure inchangée (16,3 %).

Depuis 1967, 37 femmes ont été élues à titre de membres de l'Assemblée législative au Nouveau-Brunswick. À l'heure actuelle, deux femmes siègent au Conseil exécutif.

Les dix circonscriptions fédérales du Nouveau-Brunswick comptent trois femmes députées. Les femmes continuent d'avoir une plus forte présence dans les conseils municipaux et les gouvernements des Premières nations au Nouveau-Brunswick.

La proportion de femmes membres d'assemblées législatives provinciales et territoriales varie entre 9,09 %, au Nunavut, et 37,65 %, en Colombie-Britannique (Nouveau-Brunswick : 16,3 %). En 2016, le Canada se classait numéro 61 parmi 191 pays pour la proportion de femmes élues au Parlement national (chambre unique ou chambre basse), une baisse par rapport au 55<sup>e</sup> rang en 2014.

### CANADA % de femmes dans les gouvernements (moyenne canadienne)

#### Maires

18 % mai 2015

#### Conseillères

28 % mai 2015

#### Députées - Assemblées législatives des provinces/territoires

26,1 % mars 2016

#### Députées de la Chambre des communes

26,1 % mai 2016

#### Membres du Sénat

38,4 % mai 2016

**Source** : Fédération canadienne des municipalités ; Parlement du Canada, Femmes dans les législatures provinciales et territoriales ; À voix égales, Canada.

### Classement selon le % de femmes élues au Parlement national, Canada et certains pays, 2016

1.	Rwanda	63,8 %
2.	Bolivie	53,1 %
3.	Cuba	48,9 %
<b>61.</b>	<b>Canada</b>	<b>26,0 %</b>
105.	Monténégro	17,3 %
166.	Bahreïn	7,5 %
185.	Haïti, États Fédérés de Micronésie, Palaos, Qatar, Tonga, Vanuatu et Yémen	0 %

**Source** : Union interparlementaire (au 1er avril 2016)

**Nota** : Chambre unique ou basse.

### Proportion des femmes membres d'assemblées législatives provinciales et territoriales, 2016

Colombie-Britannique	37,65 %
Ontario	34,91 %
Alberta	34,48 %
Yukon	31,58 %
Québec	29,03 %
Nouvelle-Écosse	26 %
Terre-Neuve-et-Labrador	25 %
Saskatchewan	22,95 %
Manitoba	22,81 %
Île-du-Prince-Édouard	18,52 %
<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>16,3 %</b>
Territoires du Nord-Ouest	10,53 %
Nunavut	9,09 %

**Source** : La Bibliothèque du Parlement du Canada (au 10 mai 2016)



## Le saviez-vous?

Ces 20 dernières années, le pourcentage de parlementaires femmes a presque doublé. Mais à l'heure actuelle, les parlements ne comptent encore que 22 % de femmes...

**Source** : ONU Femmes, Leadership et participation à la vie politique : quelques faits et chiffres. Retrait de <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures>

## 7.2 Représentation des femmes parmi les Chefs autochtones et les conseillères/conseillers, N.-B. et Canada, 2014 et 2016

	Nouveau-Brunswick		Canada	
	2014	2016	2014	2016
<b>Conseillères</b> % (nombre de femmes/ nombre total de conseillers)	35 % (35/99)	35 % (36/102)	29 % (775/2 715)	33 % (889/2 738)
<b>Chefs</b> % (nombre de femmes/ nombre total de Chefs)	40 % (6/15)	33 % (5/15)	17 % (97/565)	18 % (101/557)

**Source :** Ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (en date du 11 juillet 2016).

En 2016, 35 % des conseillers et 33 % des chefs élus aux conseils de bande des 15 Premières Nations du Nouveau-Brunswick étaient des femmes, ce qui représente une plus haute participation des femmes que parmi les conseillers municipaux (31,6 %) et les femmes aux postes de maire (seulement 21,9 %).

À l'échelle nationale, la proportion des femmes élues conseillères et Chefs est moins élevée qu'au Nouveau- Brunswick.

## Le saviez-vous?

Le 14 septembre 2015, Shelley Sabattis a été assermentée en tant que première femme à occuper le poste de chef de la Première Nation d'Oromocto.

**Source :** CBC News, le 14 septembre 2015.



### 7.3 Représentation des femmes et des hommes au sein des organismes, conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial, N.-B., 1996 à 2016

Année	Femmes	Hommes
2016*	34 %	66 %
2014	28 %	72 %
2012	31 %	69 %
2010	31 %	69 %
2005	30 %	70 %
1996	30 %	70 %

**Source :** Bureau du Conseil exécutif du N.-B.

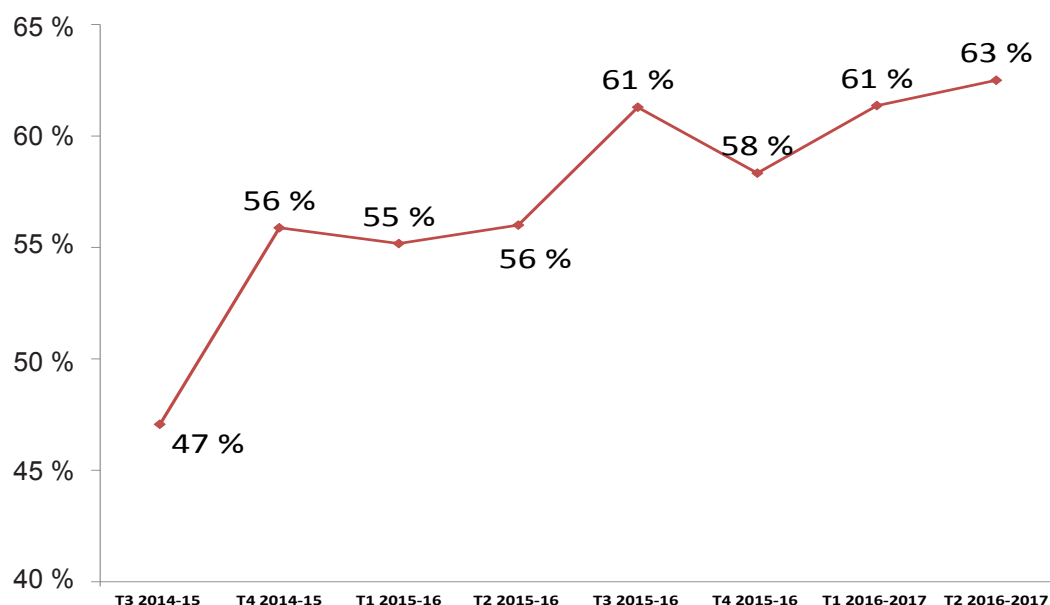
**Nota :** \* Les données fournies reflètent les nominations en date du 1er juillet 2016. Certains membres nommés par voie ministérielle ne sont pas inclus dans ces chiffres, puisque les ministères n'ont pas à rapporter ces noms au Conseil exécutif. Il faut noter aussi que les membres de certains conseils et commissions sont désignés en vertu d'une législation ou sont nommés à partir de noms fournis par des organismes qui ne relèvent pas du gouvernement provincial. Le BCE a amélioré leurs méthodes de récolte de données ; par conséquent, une comparaison des données avec les données d'années précédentes devrait être faite avec prudence.

Après plus de 20 ans de demeurer aux alentours de 30 %, la représentation globale des femmes au sein des organismes, conseils et commissions nommés par le gouvernement provincial est maintenant à 34 % depuis le 1er juillet 2016, une proportion supérieure au 30 % minimal énoncé par les Nations Unies.



## Représentation des femmes

Pourcentage trimestriel sur les nominations de femmes



Trimestre	N <sup>bre</sup> de femmes nommées	N <sup>bre</sup> total de femmes nommées	% femmes
T3 2014-15	8	17	47%
T4 2014-15	19	34	56%
T1 2015-16	48	87	55%
T2 2015-16	28	50	56%
T3 2015-16	19	31	61%
T4 2015-16	42	72	58%
T1 2016-2017	27	44	61%
T2 2016-2017	15	24	63%
<b>TOTAL</b>	<b>206</b>	<b>359</b>	<b>57%</b>

Source : Bureau du conseil exécutif du N.-B. (octobre 2016)

Les ministères sont tous responsables de certains organismes, conseils et commissions, ce qui comprend la nomination de leurs membres.

Au 31 août 2016, le gouvernement actuel a procédé à 359 nominations au sein des organismes, conseils et commissions, dont 206 étaient des femmes (57,38%).

Depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, des 26 nominations aux postes de président, 15 ont été des femmes (57,69%).

## Représentation des femmes par Organismes, conseils et commissions, N.-B., 2016

% des femmes (nombre des femmes / nombre de nominations)			
Centre Communautaire Sainte-Anne	50 % (1/2)	Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	18 % (2/11)
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	40 % (6/15)	Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	33 % (1/3)
Commission d'appel de la vérification forestière	0 % (0/7)	Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick	100 % (7/7)
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	15 % (5/34)	Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	41 % (5/12)
Commission d'appel sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignants	53 % (8/15)	Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	46 % (6/13)
Commission d'appel sur la sécurité du revenu familial	76 % (13/17)	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	70 % (7/10)
Commission de l'Apprentissage et certification professionnelle	17 % (2/12)	Hauts fonctionnaires de l'Assemblée	50 % (4/8)
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail – Conseil des gouverneurs	38 % (5/13)	<i>Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle - comité permanent</i>	14 % (1/7)
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	12.5 % (1/8)	Comité des plaintes des petites créances du Nouveau-Brunswick	33 % (2/6)
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	0 % (0/6)	Musée du Nouveau-Brunswick	29 % (4/14)
Commission d'examen du Nouveau-Brunswick constituée en vertu du <i>Code criminel</i>	45 % (5/11)	New Brunswick Community College	40 % (6/15)
Commission de police du Nouveau-Brunswick	25 % (2/8)	Opportunités Nouveau-Brunswick	44 % (4/9)
Commission de recours de la santé mentale - Sud	50 % (5/10)	Service Nouveau-Brunswick	62 % (5/8)
Commission de recours de la santé mentale - Nord	0 % (0/5)	Société d'énergie Nouveau-Brunswick	21 % (3/14)
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	36 % (4/11)	Société de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick	69 % (11/16)
Commission des courses attelées des provinces maritimes	50 % (1/2)	Société de Kings Landing	27 % (3/11)
Commission des droits de la personne	50 % (4/8)	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	14 % (1/7)
Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick	22 % (2/9)	Tribunal d'appel des accidents au travail	45 % (9/20)
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	0 % (0/5)	Tribunal de la santé mentale - Sud	50 % (5/10)
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	43 % (3/7)	Tribunal de la santé mentale - Nord	20 % (1/5)
Commission des services financiers et des services aux consommateurs – Conseil d'administration	25 % (2/8)	Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs	14 % (1/7)
Commission du travail et de l'emploi	15 % (3/20)	Université de Moncton – Conseil des gouverneurs	0 % (0/4)
Commission sur la rémunération des juges	0 % (0/3)	Université du Nouveau-Brunswick – Conseil des gouverneurs	21 % (3/14)

Source : Bureau du Conseil exécutif N.-B. (juillet 2016)



## 7.4 Représentation des femmes parmi les juges nommé-e-s par la province et les avocates/avocats avec 10 ans ou plus d'expérience, N.-B., 1996 – 2015

Année	% des juges nommés par la province qui sont des femmes
2015	33 %
2014	26 %
2011	25 %
2009	25 %
2002	14 %
1996	8 %

Année	% des avocats ayant 10 ans ou plus d'expérience qui sont des femmes
2015	33 %
2014	32 %
2012	30 %
2009	26 %
2002	20 %
1996	18 %

Source : Ministère de la justice du N.-B. ; Barreau du N.-B.

La représentation féminine parmi les juges était demeurée stable (environ 25 %) au cours des dernières années au Nouveau-Brunswick. Toutefois, à partir du mois de janvier 2016, la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick était composée de 21 juges à temps plein, ce qui comprenait le juge en chef et le juge en chef adjoint. Sept de ces juges étaient des femmes et 14 des hommes, apportant la représentation des femmes jusqu'à 33 %. On comptait également neuf juges surnuméraires, tous des hommes, retraités de leurs fonctions à temps plein, mais qui continuent à travailler 40 % du temps. Enfin, il y avait deux juges mandatés sur une base journalière des retraités qui siègent au besoin ce qui inclus une juge femme (50 %).

Le Nouveau-Brunswick a une importante réserve d'avocates qui ont dix ans d'expérience ou plus, l'un des critères exigés pour devenir juge : en 2015, le Nouveau-Brunswick comptait 293 avocates exerçant depuis 10 ans ou plus. Cela représente une augmentation par rapport à 279 en 2014 et seulement 153 en 2002.



### Les femmes en % des juges nommé-e-s par le gouvernement fédéral, N.-B. et Canada, 2016

<b>Nouveau-Brunswick</b>	34 %
<b>Tribunaux fédéraux (total)</b>	29 %
<b>Cour suprême du Canada</b>	44 %
<b>Cour d'appel fédérale</b>	27 %
<b>Cour fédérale</b>	31 %
<b>Cour canadienne de l'impôt</b>	23 %

Source : Bureau du commissaire à la magistrature fédérale (en date du 1er avril 2016).

Nota : Comprend les juges surnuméraires.

## Le saviez-vous?

Âgée de 18 ans et 24 jours, Gaétane Johnson est devenue l'une des plus jeunes conseillères municipales de l'histoire du Nouveau-Brunswick en 2016.

Source : Acadie Nouvelle, 11 mai 2016

## 7.5 Représentation des femmes dans le corps professoral universitaire à temps plein selon le rang, N.-B., 1980/81, 2009/2010 et 2010/2011

	2010/11	2009/10	1980/81
<b>Professeur / Professeure titulaire</b>	26 % 116 / 445	25 % 108 / 436	5 % 15 / 291
<b>Professeur / Professeure agrégé(e)</b>	41 % 156 / 382	42 % 166 / 396	14 % 54 / 375
<b>Professeur / Professeure adjoint(e)</b>	52 % 126 / 241	49 % 109 / 222	24 % 72 / 300
<b>Chargés / Chargées de cours et autres</b>	63 % 100 / 160	65 % 104 / 159	45 % 54 / 120
<b>Tous les rangs</b>	41 % 501 / 1 228	40 % 489 / 1 213	18 % 195 / 1 083

**Source** : Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation, Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges; tableau CANSIM 477-0017

**Nota** : L'année 2010-2011 marque la fin de l'accessibilité des données du Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges.

**En 2012, Statistique Canada a dû annuler son Système d'information sur le personnel enseignant dans les universités et les collèges, établi de longue date, en raison des compressions budgétaires imposées par le gouvernement fédéral. Cependant, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université vise publier des données sur les salaires basées sur des enquêtes auprès des universités canadiennes. Nous espérons inclure ces données dans les prochaines éditions du Profil égalité. Le tableau ci-dessus ainsi que le texte qui suit est donc donné pour référence historique.**

Au cours des 30 dernières années, les femmes ont fait des percées importantes dans l'enseignement universitaire. En 2010/11, elles comptaient pour 41 % du personnel enseignant à temps plein dans les universités Néo-Brunswickoises, contre 18 % en 1980/81. La moyenne canadienne est légèrement inférieure (37 %).

La présence des femmes dans les postes de direction du système scolaire public du Nouveau-Brunswick a augmenté globalement au cours des 12 dernières années. Elles comptent maintenant pour plus de la moitié des directeurs et directeurs adjoints des écoles.





## CANADA

### Les femmes en % du corps professoral universitaire à temps plein selon le rang, 2010/2011

<b>Professeur / professeure titulaire</b> (5 % en 1980/81)	23 %
<b>Professeur / professeure agrégé-e</b> (13 % en 1980/81)	38 %
<b>Professeur / professeure adjoint-e</b> (23 % en 1980/81)	46 %
<b>Chargé-e de cours, autres</b> (35 % en 1980/81)	53 %
<b>Tous les rangs</b> (15 % en 1980/81)	37 %

**Source** : Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation, Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges.

**Nota** : L'année 2010-2011 marque la fin de l'accessibilité des données du Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges. **Ce tableau est donné pour référence historique.**

## Les femmes en % des postes du système scolaire public du N.-B., 2013/2014

<b>Direction générale de district</b> (50 % en 1999/2000)	43 %
<b>Directrice/Directeur d'école</b> (38 % en 1999/2000)	61 %
<b>Directrice/Directeur adjoint-e d'école</b> (44 % en 1999/2000)	68 %
<b>Enseignantes/Enseignants</b> (72 % en 1999/2000)	77 %
<b>Conseillères/Conseillers en orientation</b> (58 % en 1999/2000)	78 %

**Source** : Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance du N.-B., Profil de l'éducation, 2015



## 7.6 La représentation des sous-ministres, par sexe et l'ensemble, fonction publique du N.-B., 2015

	Femmes	Hommes	TOTAL
<b>Les sous-ministres (Partie I)</b>	10	22	32

**Source:** Ministère des Ressources humaines du N.-B., Profil de l'effectif des services publics 2015.

**Note:** En date du 31 décembre 2015.

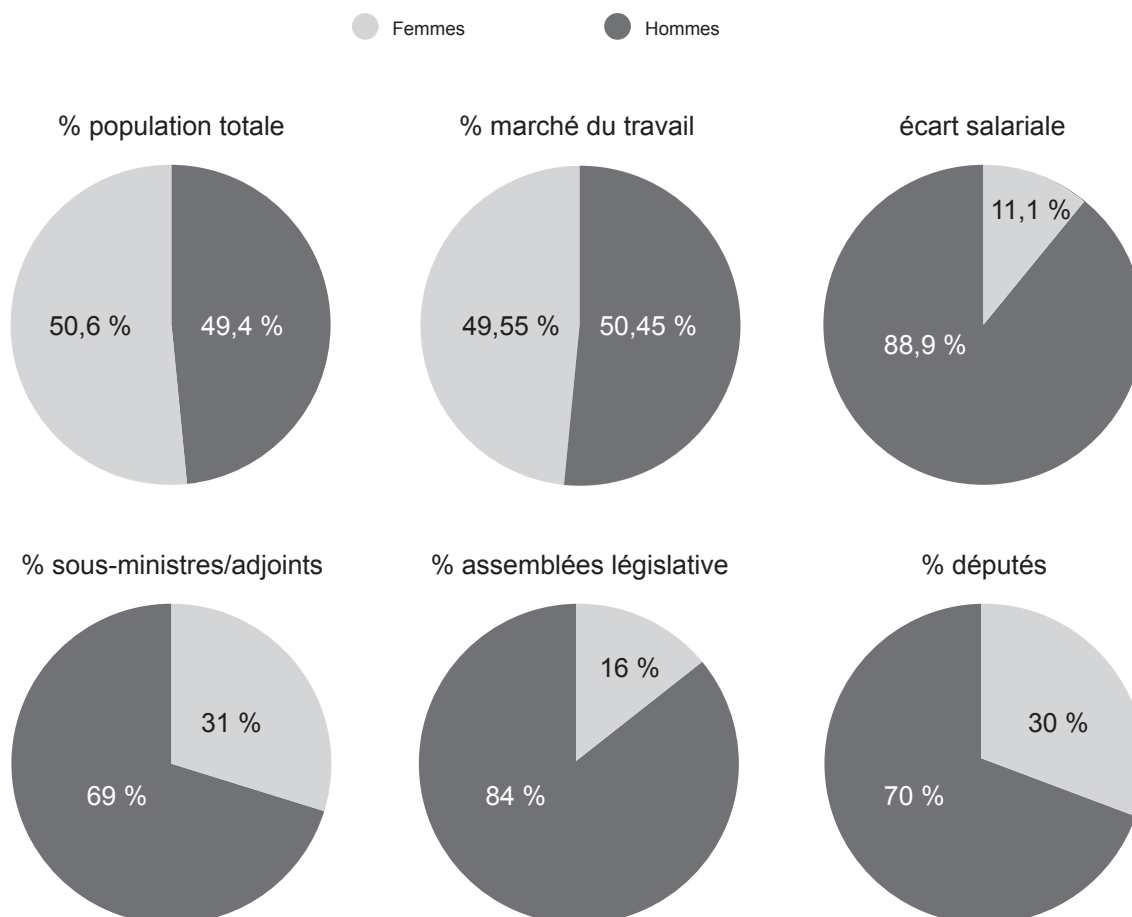
En 2015, la proportion des femmes sous-ministres dans la partie I du gouvernement du Nouveau-Brunswick était de 31 %. La partie I comprend les ministères, qu'on appelle souvent la fonction publique. Les sous-ministres comprennent les administratrices/administrateurs de ministères et les hauts-fonctionnaires de l'Assemblée législative.

## Le saviez-vous?

Élue en 2014, Cathy Rogers est la première femme ministre des Finances du Nouveau-Brunswick.

**Source :** Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Communiqué de presse, le 6 juin 2016.

### Représentation des femmes au N.-B., 2016



## 8. Justice

### 8.1 Contrevenants adultes dans le système correctionnel provincial, selon le sexe et la peine, N.-B., 2005/2006 – 2014/2015

Nombre (% des contrevenants adultes sous surveillance)						
	Probation	Peine conditionnelle	Incarcération	Total - contrevenants adultes sous surveillance	Femmes en % de tous les contrevenants adultes sous surveillance	Femmes en % de tous les contrevenants adultes qui sont incarcérés
<b>2014/15</b>						
F	326 (48 %)	126 (19 %)	225 (33 %)	677 (100 %)	17 %	12 %
H	1 271 (39 %)	375 (11 %)	1 639 (50 %)	3 285 (100 %)		
<b>2012/13</b>						
F	356 (49 %)	127 (18 %)	237 (33 %)	720 (100 %)	16 %	11 %
H	1 427 (38 %)	441 (12 %)	1 865 (50 %)	3 733 (100 %)		
<b>2011/12</b>						
F	349 (50 %)	117 (17 %)	227 (33 %)	693 (100 %)	15 %	10 %
H	1 367 (35 %)	474 (12 %)	1 981 (51 %)	3 822 (100 %)		
<b>2010/11</b>						
F	360 (52 %)	127 (18 %)	211 (30 %)	698 (100 %)	16 %	10 %
H	1 384 (37 %)	471 (12 %)	1 927 (51 %)	3 782 (100 %)		
<b>2007/08</b>						
F	317 (38 %)	131 (16 %)	376 (46 %)	824 (100 %)	14 %	10 %
H	1 389 (26 %)	463 (9 %)	3 391 (65 %)	5 243 (100 %)		
<b>2005/06</b>						
F	320 (41 %)	114 (15 %)	340 (44 %)	774 (100 %)	13 %	10 %
H	1 327 (26 %)	552 (11 %)	3 184 (63 %)	5 063 (100 %)		

**Source :** Ministère de la Sécurité publique du N.-B.

**Nota :** Une personne sous probation purge sa peine dans la communauté. Les peines conditionnelles permettent également aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté, mais un bris des conditions peut avoir comme conséquence l'incarcération du condamné.

En 2014/2015, 17 % de tous les contrevenants adultes sous surveillance au Nouveau-Brunswick étaient des femmes; ces dernières représentaient 12 % de tous les contrevenants adultes incarcérés dans la province. Dans l'ensemble, le nombre de contrevenantes dans le système correctionnel du Nouveau-Brunswick de 18 ans et plus est demeuré assez stable.

Les contrevenantes sont plus souvent susceptibles de commettre un crime contre la propriété qu'un crime violent. En 2013/2014 au Nouveau-Brunswick, elles étaient responsables de 20 % des infractions au *Code criminel* : de 17 % des infractions contre des personnes et de 29 % des infractions contre les biens, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2011/2012, alors qu'elles étaient de 24 %.



## CANADA Les femmes en % des contrevenants adultes purgeant une peine

### 2014/15

Probation (prov./territ.) :	20 %
Peine conditionnelle (prov./territ.) :	21 %
Prison (prov./territ./féd.) :	11 %
(provinciale/territoriale : 13 % ; fédérale : 7 %)	

### 2008/09

Probation (prov./territ.) :	18 %
Peine conditionnelle (prov./territ.) :	19 %
Prison (prov./territ./féd.) :	11 %
(provinciale/territoriale : 11 % ; fédérale : 6 %)	

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes et Enquête intégrés sur les services correctionnels; tableaux CANSIM 251-0025, 251-0021

## CANADA Les femmes en % des contrevenants dans les causes régées selon les catégories d'infractions

### 2013/14

Infractions contre la personne	17 %
Infraction contre les biens	26 %
Délits de la route du <i>Code criminel</i>	16 %

### 2008/09

Infractions contre la personne	15 %
Infractions contre les biens	23 %
Délits de la route du <i>Code criminel</i>	14 %

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes; tableau CANSIM 252-0053

## Contrevenants adultes d'identité autochtone dans le système correctionnel du N.-B., selon le sexe

### Toutes les peines

#### 2014/15

Femmes autochtones : 99 femmes ou  
15 % des contrevenantes  
Hommes autochtones : 317 hommes ou  
10 % des contrevenants

#### 2012/13

Femmes autochtones : 88 ou 12 %  
Hommes autochtones : 281 ou 8 %

#### 2010/11

Femmes autochtones : 86 ou 12 %  
Hommes autochtones : 283 ou 8 %

#### 2007/08

Femmes autochtones : 114 ou 14 %  
Hommes autochtones : 396 ou 8 %

### Incarcération

#### 2014/15

Femmes autochtones : 45 femmes ou 20 % des  
contrevenantes incarcérées  
Hommes autochtones : 166 hommes ou 10 % des  
contrevenants incarcérés

#### 2012/13

Femmes autochtones : 25 ou 11 %  
Hommes autochtones : 140 ou 8 %

#### 2010/11

Femmes autochtones : 31 ou 15 %  
Hommes autochtones : 161 ou 8 %

#### 2007/08

Femmes autochtones : 50 ou 13 %  
Hommes autochtones : 251 ou 7 %

**Source :** Ministère de la Sécurité publique du N.-B. ; Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.



## Nombre de causes et % des infractions commises par des contrevenant-e-s adultes, N.-B.

	2012/2013		2013/2014	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Infractions</b>	<b>1 362 (18 %)</b>	<b>6 408 (82 %)</b>	<b>1 412 (19 %)</b>	<b>5 920 (81 %)</b>
<b>Infractions du <i>Code criminel</i></b>	<b>1 250 (18 %)</b>	<b>5 647 (82 %)</b>	<b>1 310 (20 %)</b>	<b>5 318 (80 %)</b>
Délits de la route du <i>Code criminel</i>	174 (13 %)	1 219 (88 %)	213 (16 %)	1 089 (84 %)
Autres que les délits de la route	1 706 (20 %)	4 428 (80 %)	1 097 (21 %)	4 229 (79 %)
<b>Infractions contre les biens</b>	<b>494 (27 %)</b>	<b>1 344 (73 %)</b>	<b>519 (29 %)</b>	<b>1 279 (71 %)</b>
<b>Infractions contre la personne</b>	<b>302 (17 %)</b>	<b>1 519 (83 %)</b>	<b>289 (17 %)</b>	<b>1 432 (83 %)</b>
Harcèlement criminel	0	70	6	42
Voies de fait: simple	165	527	159	487
Voies de fait: grave	61	256	50	257
Agression sexuelle	1	72	0	73
Autres infractions d'ordre sexuel <sup>1</sup>	2	84	1	83
Prostitution	2	22	5	39
Homicide	0	3	0	5
Tentatives de meurtre	0	1	1	6
Profération de menaces	55	446	53	395
Vols qualifiés	6	33	7	42

**Source:** Statistics Canada, tableau CANSIM 252-0053

**Nota :** <sup>1</sup> La catégorie « Autres infractions d'ordre sexuel » comprend, par exemple, les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur et l'exploitation sexuelle.

Ce produit est fondé sur les données tirées de la composante sur les adultes de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (EITJC). Les causes sont comptées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont réglées. Chaque année, la base de données de l'EITJC est bloquée à la fin de mars afin de permettre la production de statistiques judiciaires pour l'année financière précédente. Cependant, ces chiffres ne tiennent pas compte des causes qui étaient en attente d'un résultat à la fin de la période de référence. Lorsqu'une cause aboutit à un résultat au cours de l'année financière suivante, elle est comptabilisée dans les chiffres de causes réglées de cette année. Toutefois, si une cause est inactive pendant une période d'un an, elle est considérée comme réglée et les chiffres initialement publiés de l'année financière précédente sont par la suite mis à jour et communiqués au moment de la diffusion des données de l'année suivante. À titre d'exemple, au moment de la diffusion des données de 2011/2012, des révisions sont apportées aux données de 2010/2011 afin de tenir compte des mises à jour des causes qui étaient à l'origine en attente de règlement en 2010/2011, mais qui sont considérées comme réglées en raison d'une période d'inactivité d'un an. Les données sont révisées une fois, puis elles sont bloquées de façon permanente. Par le passé, la révision des chiffres d'une année précédente a produit une augmentation d'environ 2%.



## 8.2 Causes devant les tribunaux de la jeunesse, selon le sexe de l'accusé, certaines infractions, N.-B., 1996/1997 – 2013/2014

	2013/2014	2011/12	2009/10	2006/07	2001/02	1996/97	
<b>TOTAL DES INFRACTIONS</b>							
F	22 % (163 de 755)	24 % (255 de 1 066)	21 % (282 de 1 352)	18 % (213 de 1 191)	23 % (382 de 1 682)	19 % (385 de 1 988)	
H	78 %	76 %	79 %	82 %	77 %	81 %	
<b>Infractions au Code criminel</b>							
F	22 % (135 de 629)	24 % (196 de 816)	19 % (213 de 1 113)	17 % (161 de 929)	22 % (291 de 1 303)	19 % (308 de 1 606)	
H	79 %	76 %	81 %	83 %	78 %	81 %	
<b>Infractions contre la personne</b>							
F	21 % (43 de 210)	28 % (76 de 268)	21 % (72 de 346)	24 % (67 de 279)	24 % (78 de 328)	23 % (75 de 331)	
H	80 %	72 %	79 %	76 %	76 %	77 %	
<b>Voies de fait (simple et grave)</b>							
	Simple	Grave					
F	30 % (23 de 77)	26 % (9 de 35)	31 % (51 de 163)	22 % (48 de 216)	30 % (50 de 165)	27 % (51 de 189)	30 % (65 de 218)
H	70 %	74 %	69 %	78 %	70 %	73 %	70 %
<b>Profération de menaces</b>							
F	17 % (8 de 48)	34 % (22 de 64)	24 % (19 de 79)	22 % (16 de 72)	31 % (22 de 70)	16 % (7 de 44)	
H	83 %	66 %	76 %	78 %	69 %	84 %	
<b>Agression sexuelle</b>							
F	0 % (0 de 21)	5 % (1 de 19)	0 % (0 de 23)	0 % (0 de 18)	0 % (0 de 22)	3 % (1 de 38)	
H	100 %	95 %	100 %	100 %	100 %	97 %	
<b>Infractions contre les biens</b>							
F	18 % (52 de 284)	23 % (87 de 382)	17 % (96 de 574)	13 % (61 de 467)	21 % (157 de 756)	17 % (174 de 1 003)	
H	83 %	77 %	83 %	87 %	79 %	83 %	



## Causes devant les tribunaux de la jeunesse

	2013/14	2011/12	2009/10	2006/07	2001/02	1996/97
<b>Vol</b>						
<b>F</b>	28 % (27 de 98)	32 % (49 de 151)	27 % (62 de 230)	20 % (32 de 158)	31 % (102 de 331)	24 % (90 de 375)
<b>M</b>	73 %	68 %	73 %	80 %	69 %	76 %
<b>Méfait</b>						
<b>F</b>	16 % (12 de 74)	22 % (22 de 98)	13 % (15 de 115)	12 % (14 de 119)	10 % (18 de 176)	13 % (22 de 170)
<b>M</b>	84 %	78 %	87 %	88 %	90 %	87 %
<b>Entrée par effraction</b>						
<b>F</b>	8 % (5 de 63)	7 % (6 de 82)	5 % (7 de 129)	6 % (8 de 128)	5 % (7 de 135)	7 % (21 de 290)
<b>M</b>	92 %	93 %	95 %	94 %	95 %	93 %
<b>Possession de stupéfiants</b>						
<b>F</b>	15 % (4 de 26)	13 % (7 de 52)	24 % (9 de 37)	14 % (6 de 43)	9 % (7 de 74)	10 % (7 de 70)
<b>M</b>	85 %	87 %	76 %	86 %	91 %	90 %

**Source :** Statistique Canada, tableaux CANSIM 252-0048, 252-0064

**Nota :** Auparavant, les voies de fait graves et les voies de fait simples étaient combinées; elles seront dorénavant présentées séparément.

Voies de fait majeures est une catégorie d'infractions qui comprend les voies de fait armées (niveau 2, article 267 du *Code criminel du Canada*), les voies de fait graves (niveau 3, article 268 du *Code criminel du Canada*) ainsi que les autres formes de voies de fait (les voies de fait contre un policier et l'infliction illégale de lésions corporelles).

Les voies de fait simples (niveau 1, article 266 du *Code criminel du Canada*) sont la forme de voies de fait la moins grave. Une personne commet des voies de fait simples lorsqu'elle emploie la force ou menace d'employer la force contre une autre personne sans son consentement, par exemple, pousser, gifler, frapper à coups de poing ou proférer une menace verbale à l'endroit d'une personne. La gravité des blessures corporelles est ce qui distingue ce type de voies de fait des autres types plus graves.

Les vols comprennent ceux de plus de 5 000 \$, les vols de moins de 5 000 \$ et les vols de véhicules à moteur.

La possession de drogues est un type d'infraction qui relève d'autres lois fédérales.

Les données sont recueillies par le Centre canadien de la statistique juridique en collaboration avec les ministères provinciaux et territoriaux responsables des tribunaux de la jeunesse. Elles portent sur les personnes qui étaient âgées de 12 à 17 ans au moment où elles ont commis une infraction et qui ont comparu devant un tribunal pour une accusation portée en vertu d'une loi fédérale. Une cause regroupe toutes les accusations portées contre la même personne.

En 2013/2014 au Nouveau-Brunswick, les filles de 12 à 17 ans étaient responsables de 22 % (135 causes) des infractions au *Code criminel*, par rapport à 78 % des causes où le contrevenant était un garçon. En fait, les filles avaient tendance à être moins responsables des causes pour l'ensemble des infractions variées.

Les catégories d'infractions les plus fréquentes des jeunes des deux sexes demeurent les *infractions contre les biens* : 52 causes impliquant des jeunes contrevenantes et 232, des jeunes contrevenants, en 2013/2014. Cependant, le nombre global d'infractions contre les biens commises par les filles et les garçons a diminué depuis l'année 2009/2010.

En ce qui concerne les *infractions contre les personnes*, l'infraction la plus fréquente chez les filles et les garçons était les voies de fait simples. En 2013/2014, 70 % des 77 causes de voie de faits simples étaient attribuées à des garçons et 30 %, aux filles. Les garçons étaient plus souvent responsables des infractions contre les personnes dans l'ensemble; par exemple, ils étaient responsables de **tous** les 21 cas d'agression sexuelle qui avaient été signalés.

En 2014/2015, le nombre de filles dans les services correctionnels pour les jeunes représentait quand même une plus grande proportion des contrevenants que ne le représentent les femmes dans les services pour les adultes (20 % des jeunes contrevenants étaient des filles, contre 17 % des contrevenants adultes étant des femmes). Toutefois, dans les deux cas, les filles et les femmes sont minoritaires parmi les contrevenants : en 2014/2015 au Nouveau-Brunswick, 80 % des jeunes contrevenants (de 12 à 17 ans) étaient des garçons et 83 % des contrevenants adultes étaient des hommes.





## Causes devant les tribunaux de la jeunesse

Jeunes contrevenant-e-s dans le système correctionnel provincial,  
selon la peine, N.-B., 2003/2004 – 2014/2015

		Probation	Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance	Garde en milieu ouvert	Garde en milieu fermé	Filles en % des jeunes contrevenants sous surveillance
2014/15	F	33	10	14	12	20 %
	H	161	35	45	36	
2012/13	F	43	14	7	13	17 %
	H	211	55	36	63	
2011/12	F	55	21	13	15	20 %
	H	237	88	34	58	
2010/11	F	93	31	14	20	25 %
	H	309	80	40	52	
2007/08	F	90	23	14	25	21 %
	H	324	93	57	82	
2006/07	F	67	14	18	25	18 %
	H	336	77	67	78	
2005/06	F	93	32	26	26	20 %
	H	381	113	70	119	
2004/05	F	76	17	17	23	17 %
	H	354	90	113	97	
2003/04	F	66	21	30	22	18 %
	H	361	90	78	100	

**Source :** Ministère de la Sécurité publique du N.-B.

**Nota :** L'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance se rapproche de la peine conditionnelle pour les adultes, permettant à l'adolescent de purger sa peine dans la communauté sous réserve des conditions. S'il y a manquement à l'une de ces conditions, l'adolescent pourrait avoir à purger le reste de la peine en détention.

La garde en milieu ouvert est une option réservée aux contrevenants qui présentent un risque faible pour la communauté et en vertu de laquelle ils peuvent vivre pour une période fixe dans un centre résidentiel communautaire. La garde en milieu fermé est une option dans les cas où le jeune contrevenant présente un risque pour la communauté ou doit être sous surveillance ; cette peine est purgée dans un établissement de détention pour adolescents.



## Filles et garçons autochtones en % des jeunes contrevenants, N.-B. 2003/04 – 2014/15

### Toutes les peines

#### 2014/15

**Filles** : 12 % des jeunes contrevenantes

**Garçons**: 9 % des jeunes contrevenants

**2012/13** F : 14 % ; G : 5 %

**2010/11** F : 13 % ; G : 5 %

**2007/08** F : 9 % ; G : 8%

**2003/04** F : 9 % ; G : 6 %

### Garde en milieu fermé

#### 2014/15

**F** : 3 % des contrevenantes en garde en milieu fermé (3 de 12 filles)

**G** : 1 % des contrevenants en garde en milieu fermé (3 de 36 garçons)

**2012/13** F : 15 %; G : 6 %

**2010/11** F : 15 % ; G : 6 %

**2007/08** F : 0 % ; G : 12 %

**2003/04** F : 5 % ; G : 8 %

### Probation ou Ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance

#### 2014/15

**F** : 12 % des contrevenantes

**G** : 8 % des contrevenants

**2012/13** F : 12 % ; G : 5 %

**2010/11** F : 14 % ; G : 6 %

**2007/08** F : 12 % ; G : 7 %

**2003/04** F : 11 % ; G : 6 %

**Source** : Ministère de la Sécurité publique du N.-B.

**Nota** : La garde en milieu fermé est une option dans les cas où le jeune contrevenant présente un risque pour la communauté ou doit être sous surveillance ; cette peine est purgée dans un établissement de détention pour adolescents. L'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance se rapproche de la peine conditionnelle pour les adultes, permettant à l'adolescent de purger sa peine dans la communauté sous réserve des conditions. S'il y a manquement à l'une de ces conditions, l'adolescent pourrait avoir à purger le reste de la peine en détention.



## 9. Violence

### 9.1 Violence faite aux femmes

Nombre d'accusations et d'accusés et résultats des accusations dans des cas de violence faite aux femmes, N.-B., 2004 – 2014

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Accusations	615	567	627	823	810	894	882	811*	865	799	1 125
Accusés (nombre total)	430	394	433	542	503	581	581	557	568	487	663
Ordonnances de détention	92	99	127	168	113	153	143	94	140	107	189
Durée moyenne de la détention en jour (moins élevée à plus élevée)	132 (1 jour à 15 mois)	158 (1 jour à 28 mois)	167 (5 jours à 3 ans)	153 (1 jour à 6 ans)	166 (1 jour à 5 ans)	130 (1 jour à 5 ans)	120 (1 jour à 5 ans)	116 (1 jour à 40 mois)	108 (1 jour à 2 ans)	167 (1 jour à 2 ans)	153 (1 jour à 6 ans)
Ordonnances d'amende	31	31	32	23	27	30	23	18	23	13	31
Amende moyenne (moins élevée à plus élevée)	350 \$ (50 \$ à 1 000 \$)	370 \$ (100 \$ à 1 500 \$)	475 \$ (200 \$ à 1 000 \$)	454 \$ (100 \$ à 1 200 \$)	363 \$ (100 \$ à 1 250 \$)	320 \$ (100 \$ à 1 000 \$)	437 \$ (100 \$ à 1 500 \$)	422 \$ (200 \$ à 1 000 \$)	530 \$ (50 \$ à 1 500 \$)	332 \$ (10 \$ à 600 \$)	400 \$ (25 \$ à 2 000 \$)
Ordonnances de probation	190	233	261	367	288	353	316	199	314	204	382
Durée moyenne de la probation en jours (moins élevée à plus élevée)	400 (3 mois à 2 ans)	444 (3 mois à 2 ans)	433 (3 mois à 3 ans)	446 (1 mois à 2 ans)	439 (3 mois à 2 ans)	460 (2 mois à 3 ans)	476 (6 mois à 3 ans)	408 (1 mois à 2 ans)	417 (1 mois à 3 ans)	451 (5 mois à 3 ans)	436 (3 mois à 3 ans)
Ordonnances de peine conditionnelle	33	46	57	73	76	54	47	43	84	47	21
Durée moyenne de la peine conditionnelle en jours (moins élevée à plus élevée)	95 (10 jours à 12 mois)	135 (15 jours à 18 mois)	150 (30 jours à 20 mois)	145 (10 jours à 2 ans)	151 (30 jours à 22 mois)	167 (20 jours à 18 mois)	148 (1 mois à 18 mois)	161 (23 jours à 15 mois)	164 (15 jours à 18 mois)	153 (30 jours à 12 mois)	116 (45 jours à 6 mois)
Ordonnances de bonne conduite**	95	93	81	93	93	98	113	108	94	86	53



## Violence faite aux femmes

### Nombre d'accusations et d'accusés et résultats des accusations dans des cas de violence faite aux femmes, N.-B., 2004 – 2014 (continué)

	2014
<b>Accusé-e-s</b>	
Femmes	68 (âge median: 37)
Hommes	1 052 (âge median: 48)
S.O. (sexe non indiqué)	49
<b>Suramendes</b>	494
Amende moyenne (moins élevée à plus élevée)	131 (7,50 \$ à 600 \$)
<b>Ordonnances de probation sous surveillance</b>	291
Durée moyenne de la probation en jours (moins élevée à plus élevée)	467 (6 mois à 3 ans)

### Décisions relatives à des accusations de violence faite aux femmes, N.-B., 2014

Acquittement avec ordonnance de bonne conduite	8
Reconnaissance de culpabilité	1
Rejet du tribunal	7
Culpabilité reconnue à la suite d'un procès	41
Motion/demande approuvée	38
Motion/demande rejetée	1
Non-culpabilité	23
Non-responsabilité criminelle	1
Admission de culpabilité de l'accusé	507
Transfert à une autre province	4
Demande retirée	287
Demande retirée et ordonnance de bonne conduite	103
Infraction moindre ou incluse	11
Culpabilité à l'égard d'une infraction moindre ou incluse	1
En blanc	92
<b>TOTAL</b>	<b>1 125</b>

**Source** : Ministère de la Justice du N.-B.

**Nota** : On définit la violence faite aux femmes comme des incidents où les femmes sont des victimes présumées d'infractions criminelles dans le cadre de relations intimes – des conjoints légaux ou de fait ou des amis de cœur – infractions telles que : meurtre, tentative de meurtre, agression sexuelle ou physique, séquestration, harcèlement criminel, menaces ou décharge d'une arme à feu dans l'intention de nuire.

Les années indiquées désignent les exercices financiers (ex. : 2014 renvoie à l'exercice financier 2014/2015, du 1er avril 2014 au 31 mars 2015).

Les codes du lien accusé-victime ont été mis à jour pour 2014.

« Accusations » fait référence au nombre d'accusations. « Accusés » fait référence au nombre de personnes accusées. Un accusé pourrait faire face à plusieurs accusations concernant un seul incident de violence. Une accusation pourrait mener à plusieurs résultats, donc un accusé pourrait être représenté dans plusieurs catégories de résultats dans la table ci-haut.

Le Tribunal chargé des causes de violence familiale à Moncton a été créé en avril 2007, et a eu l'effet d'augmenter le nombre de cas de violence en raison d'un suivi plus rigoureux à l'égard des types de liens victime-agresseur.

\* En 2011, 184 des accusations posées ne comprenaient pas les résultats, ce qui nuit au nombre total d'ordonnances dans les tableaux.

\*\* Ordonnances de bonne conduite : Sous les sections 810 et 810(1) du *Code criminel du Canada*, référant aux cas où une personne craint qu'une autre personne peut leur faire du mal à eux, leur famille, ou leur propriété.

Suramende ou suramende compensatoire : amendes imposées comme sentences.

Culpabilité à l'égard d'une infraction moindre ou incluse : verdict de culpabilité quant à l'infraction faisant l'objet de l'accusation, mais n'incluant qu'une partie des facteurs d'une infraction criminelle plus grave (ex. : un homicide involontaire représente une infraction moindre ou incluse par rapport à un meurtre).



## Violence faite aux femmes

En 2014, 1 125 accusations ont été déposées contre 663 Néo-Brunswickois. Cela représente une augmentation par rapport à 2013, où l'on dénombrait 487 accusés pour 799 chefs d'accusation. Les efforts déployés par le gouvernement ont permis d'améliorer l'efficacité de la collecte des données par rapport aux années antérieures. Ce travail a probablement eu une influence sur le nombre d'accusations déposées en 2014.

L'indication du sexe de l'accusé constitue une nouveauté dans cette édition du Profil égalité. En 2014, 68 des accusés étaient des femmes, alors que 1 052 (ou 94 %) des accusés étaient des hommes. Par ailleurs, l'âge médian des femmes accusées était de 37 ans, alors que celui des hommes était de 48 ans.

Les décisions sont également répertoriées pour la première fois dans cette édition. La décision la plus courante a été l'admission de culpabilité de l'accusé (dans 507, ou 46 %, des accusations). Les verdicts les moins courants ont été la reconnaissance de culpabilité et la culpabilité à l'égard d'une infraction moindre ou incluse (ex aequo : un dans chaque cas).

En 2013/2014, 1 175 femmes (accompagnées d'un peu plus de 500 enfants) ont trouvé refuge dans un des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence du Nouveau-Brunswick (maisons de transition, de deuxième étape ou autres centres résidentiels). Ces chiffres représentent une légère diminution par rapport aux 1 200 femmes ayant été hébergées dans de tels centres (souvent avec des enfants) en 2011/2012. Au moment de leur sortie, 50 % des femmes ayant été accueillies dans une des 13 maisons de transition dans la province ne retournaient pas vivre avec leur abuseur (comparé à 77 % en 2011/2012).



## Violence faite aux femmes

### Accusations<sup>1</sup> de violence conjugale déclarée à la police, par sexe de l'accusé et type d'infraction, Canada, 2014

Type d'infraction	Accusé-e-s de violence conjugale		
	Femmes	Hommes	Total
	N <sup>bre</sup> (%)	N <sup>bre</sup> (%)	N <sup>bre</sup>
Infractions entraînant la mort	12 (17 %)	59 (83 %)	71
Tentatives de meurtre <sup>2</sup>	18 (27 %)	48 (73 %)	66
Agressions sexuelles <sup>3</sup>	30 (2 %)	1 601 (98 %)	1 631
Voies de fait	11 695 (22 %)	41 954 (78 %)	53 649
Voies de fait graves <sup>4</sup> (niveaux 2 et 3)	2 820	6 837	9 657
Voies de fait simples <sup>5</sup> (niveau 1)	8 841	34 895	43 736
Autres voies de fait <sup>6</sup>	34	222	256
Harcèlement criminel	560 (13 %)	3 753 (87 %)	4 313
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	197 (28 %)	516 (72 %)	713
Profération de menaces	639 (13 %)	4 261 (87 %)	4 900
Vols qualifiés	12 (6 %)	177 (94 %)	189
Autres infractions violentes <sup>7</sup>	93 (4 %)	2 064 (96 %)	2 157
<b>TOTAL</b>	<b>13 256 (20 %)</b>	<b>54 433 (80 %)</b>	<b>67 689</b>

**Source:** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire. Tableau sur mesure.

**Nota :** Sont exclus les incidents pour lesquels l'âge et le sexe de l'accusé, de même que le lien entre la victime et l'accusé étaient inconnus.

1. Les accusations de violence conjugale désignent les infractions violentes commises par un conjoint marié, séparé ou divorcé, un conjoint de fait (actuel ou ancien), un petit ami (actuel ou ancien) et un autre partenaire intime. Incluent les victimes âgées de 15 à 89 ans.
2. Les tentatives de meurtre englobent les complots pour meurtre.
3. Les agressions sexuelles englobent les agressions sexuelles de niveaux 1 à 3, en fonction de leur gravité. Les agressions sexuelles de niveau 1 sont celles qui entraînent le moins de blessure physique à la victime; les agressions sexuelles de niveau 2 sont celles comprenant l'utilisation d'une arme ou la menace d'une telle utilisation ou causant des lésions corporelles; les agressions sexuelles de niveau 3 sont des agressions graves entraînant des blessures, des mutilations, la défiguration ou mettant en danger la vie de la victime. Les agressions sexuelles englobent aussi d'autres crimes comme les contacts sexuels, l'invitation aux attouchements sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, la corruption d'enfants, le leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur et le voyeurisme.
4. Les voies de fait graves (niveaux 2 et 3) englobent les agressions armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2) et celles entraînant des blessures, des mutilations, la défiguration ou mettant en danger la vie de la victime (niveau 3).
5. Les voies de fait simples (niveau 1) sont les voies de fait les moins graves, englobant des poussées, des gifles, des coups de poing et des menaces verbales directes.
6. Les autres voies de fait comprennent l'infliction illégale de lésions corporelles, le déchargement volontaire d'une arme à feu, les voies de fait contre un agent de la paix et d'autres voies de fait.
7. Les autres infractions violentes comprennent la négligence criminelle causant des lésions corporelles, l'enlèvement, le kidnappage, la prise d'otages, les incendies criminels et d'autres crimes violents.

À l'échelle nationale, en 2014, les trois actes de violence conjugale les plus signalés à la police ont été, dans l'ensemble et par sexe, les voies de fait, la profération de menaces et le harcèlement criminel. Les voies de fait se divisent en trois catégories : voies de fait graves (niveaux 2 et 3), voies de fait simples (niveau 1) et autres voies de fait. Les voies de fait simples (niveau 1) représentent la catégorie la plus courante de voies de faits perpétrés par des femmes et des hommes. Cependant, les hommes constituent la majorité des accusés dans les trois catégories d'infractions commises le plus fréquemment, ainsi que 83 % des accusés d'homicides, 73 % des accusés de tentatives de meurtre et 98 % des accusés d'agressions sexuelles. Globalement, les hommes représentent la majorité des accusés pour toutes les infractions, soit une proportion de 80 % par rapport à 20 % pour les femmes.



## Femmes et enfants accueillis dans des maisons de transition pour victimes de violence, N.-B.

<b>2013/2014</b> - 1 175 femmes, 507 enfants
<b>2011/2012</b> - 1 279 femmes, 544 enfants
<b>2009/2010</b> - 1 117 femmes, 634 enfants
<b>2007/2008</b> - 1 352 femmes, 726 enfants
<b>2005/2006</b> - 1 447 femmes, 757 enfants
<b>2003/2004</b> - 1 012 femmes, 744 enfants
<b>1999/2000</b> - 1 038 femmes, 840 enfants
<b>1992/1993</b> - 1 117 femmes, 1 118 enfants

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur les maisons d'hébergement ; tableau CANSIM 256-0013

**Nota** : Les établissements de transition incluent différents types de centres tels : les maisons de transition, l'hébergement de deuxième étape et les refuges d'urgence pour femmes.

## Femmes victimes de violence conjugale selon l'âge, N.-B., 2014

Âge	N <sup>bre</sup> de victimes (femmes)
<18	4
18 à 24	46
25 à 29	60
30 à 34	44
35 à 39	67
40 à 44	45
45 à 49	43
50 à 54	40
55 à 59	20
60 à 64	13
65 ans ou plus	10
<b>Total</b>	<b>392</b>

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme DUC2 fondé sur l'affaire. Données commandées.

**Nota** : Les conjoints incluent les conjoints mariés, séparés ou divorcés.

Les victimes sont dénombrées selon l'infraction la plus grave. Victimes d'âge ou de sexe inconnus exclues. Victimes de 90 ans et plus exclues.

## Destination après le séjour dans une maison de transition du N.-B., 2014/2015

**Retour auprès de leur partenaire**  
117 des 614 (19 %)

**Vivant seule, ou avec des membres de famille /amis, ou en hébergement de deuxième étape**  
304 des 614 (50 %)

**Inconnu**  
40 des 614 (7 %)

**Source** : Ministère du Développement social du N.-B.





### Services d'approche en matière de prévention de la violence, N.-B., 2014/2015

Les 14 travailleuses d'approche en matière de prévention de la violence en poste en 2014/2015 ont aidé 1 033 personnes. Les travailleuses ont été en contact à plusieurs reprises avec ces personnes. En fait, elles ont eu plus de 10 272 contacts avec elles. Le rôle des travailleuses d'approche est d'aider ces personnes à obtenir des services dans la communauté, leur fournir de l'aide et de l'information et accroître la sensibilisation à l'égard de la violence familiale dans la communauté.

La grande majorité des personnes qui consultent les travailleuses d'approche étaient des femmes (95,5 %). Les 33 hommes qui ont fait appel au service étaient des victimes ou des amis/parents de femmes victimes de violence.

Plus de la moitié des clientes et clients (57 %) étaient âgé-e-s de 20 à 49 ans; 31,5 % étaient âgé-e-s de 50 à 64 ans. Un autre 8 % avaient moins de 19 ans et 5 % étaient des personnes âgées (65 ans et plus). Plus de la moitié (57 %) avait des enfants; 7 femmes victimes étaient enceintes.

Plusieurs clientes et clients ont rapporté avoir été victime de plus d'un type de violence. La grande majorité ont mentionné l'abus verbal, émotionnel et psychologique initialement (862) ; presque la moitié, la violence physique (476) ; et un nombre important, l'agression sexuelle (213) ou l'abus financier (353).

Lors de rencontres subséquentes, certaines ont divulgué des formes de violence non mentionnées auparavant : 253 déclarations additionnelles de violence physique, 502 d'abus verbal, émotionnel ou psychologique et 126 d'agression sexuelle.

Des renseignements sur 903 abuseurs ont été obtenus :

38 % étaient des partenaires **actuels** (conjoint légal, 18 % ; conjoint de fait, 14 % ; petit ami, 6 %)

53 % étaient des **anciens** partenaires (conjoint légal, 20,5 % ; conjoint de fait, 25 % ; petit ami, 7,5 %)

9 % étaient connu par un autre type de relation.

Ceci représente une hausse significative dans le pourcentage d'abuseurs qui sont des partenaires actuels et anciens (par rapport à 31 % dans les deux catégories en 2012/2013). De plus, le taux de violence physique rapporté aux services d'approche a augmenté de 36 % en 2012/2013 à 46 % en 2014/2015; le taux d'agression sexuelle rapporté a augmenté de 12 % à 21 %, et le taux d'abus financier a augmenté de 21 % à 34 %.

Certaines de ces hausses des signalements peuvent être liées à plusieurs facteurs tels que l'offre de formation uniformisée à tous les fournisseurs des services dans la province, ainsi qu'un nouvel outil d'évaluation de létalité utilisé par les services d'approche qui demande aux clientes et clients de répondre spécifiquement à la question d'agression sexuelle dans leur relation intime, ce qui pourrait expliquer un plus grand nombre de client-e-s divulguant ce type d'agression qu'auparavant.

Les travailleuses d'approche ont fourni plus de 14 477 services, entre autres fournir des renseignements, offrir un soutien émotionnel, orienter vers des services, accompagner, aider à la planification de la sécurité et intervenir en période de crise en 2014/2015.

**Source:** Direction de l'égalité des femmes, Bureau du Conseil exécutif.



# Le saviez-vous ?

*L'amour* ne devrait pas blesser

METTEZ FIN À LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

## LES AUTOCHTONES, ET SURTOUT LES FEMMES AUTOCHTONES, SONT BEAUCOUP PLUS VULNÉRABLES À LA VIOLENCE, Y COMPRIS LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES, QUE LES NON-AUTOCHTONES.

	AUTOCHTONES	NON-AUTOCHTONES
SONT VICTIMES D'ACTES CRIMINELS	37 %	26 %
INCIDENTS D'AGRESSION SEXUELLE PAR 1 000 PERSONNES	70 INCIDENTS	23 INCIDENTS
INCIDENTS DE VIOLENCE PAR 1 000 PERSONNES DANS LE GROUPE D'ÂGE DE 15 À 24 ANS	425 INCIDENTS	268 INCIDENTS
POURCENTAGE DE VICTIMES QUI CONNAISSENT LEUR AGRESSEUR	68 %	52 %

	FEMMES AUTOCHTONES	FEMMES NON-AUTOCHTONES
SONT VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE	15 %	6 %
SONT VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE À PLUS D'UNE REPRISE	59 %	43 %
SONT VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE À DE NOMBREUSES REPRISES	50 %	29 %
ONT ÉTÉ FRAPPÉES AVEC UN OBJET, BATTUES, ÉTRANGLÉES, MENACÉES OU AGRESSÉES AVEC UNE ARME À FEU OU UN COUTEAU OU AGRESSÉES SEXUELLEMENT PAR UN PARTENAIRE INTIME	60 %	33 %
ONT SUBI DES BLESSURES AUX MAINS D'UN PARTENAIRE INTIME	57 %	29 %
ONT CRAINT POUR LEUR VIE EN RAISON D'UN PARTENAIRE INTIME	48 %	18 %
SONT VICTIMES D'HOMICIDE ENTRE CONJOINTS (TAUX PAR 100 000, DE 1997 À 2000)	4.6	0.6

L'AMOUR NE DEVRAIT PAS BLESSE. DEMANDEZ DE L'AIDE.  
ALLEZ à l'adresse [WWW.GNB.CA/VIOLENCE](http://WWW.GNB.CA/VIOLENCE)



**Source :** Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique du Nouveau-Brunswick (2016). La campagne *L'amour ne devrait pas blesser*; S. Perreault, « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », Juristat, 2011, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada; Johnson, H. (2006). Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006. Statistique Canada catalogue no. 85-570-XIE.

**Nota :** Ces statistiques sont fondées sur les victimisations déclarées par les victimes. Il arrive que les personnes ne se sentent pas à l'aise de divulguer, même de façon anonyme, qu'elles ont été victimes de violence, particulièrement de violence entre partenaires intimes.



## 9.2 Victimes d'homicide entre conjoints, région de l'Atlantique, de 2009 à 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nbre d'homicides entre conjoints</b>	1	7	7	4	5	2

**Source:** Statistics Canada, Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique; tableau CANSIM 253-0007

**Nota :** Les conjoints incluent les conjoints légalement mariés, conjoints de fait, conjoints de fait séparés, conjoints divorcés, conjoints actuels et ex-conjoints de même sexe des victimes de 15 ans et plus.

Certains homicides répertoriés dans un total annuel sont survenus les années précédentes. Les homicides sont comptabilisés selon l'année à laquelle la police a soumis les données dans l'Enquête sur les homicides à Statistique Canada.

Dans les cas où il y a plus d'un accusé, seulement la personne ayant le lien le plus étroit avec la victime est comptabilisée.

La date limite pour la présentation/révision des données de l'année civile précédente est au mois d'avril. Après cette date, les fichiers sont « bloqués », et aucune autre modification ne peut être apportée avant l'année suivante.

### Enquête sur les homicides, nombre d'homicides résolus, par type de lien accusé-victime, au Canada, de 2009 à 2014

Type of accused-victim relationship	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total – tous les liens accusé-victime	483	446	486	440	406	385
Total – lien familial	156	143	150	148	134	131
Conjoint <sup>1</sup>	67	66	68	63	47	62
Parent <sup>2</sup>	35	27	29	27	20	18
Autre lien familial <sup>3</sup>	26	16	16	20	21	16
Autre relation intime <sup>4</sup>	24	24	23	21	25	21

**Source:** Statistics Canada; tableau CANSIM 253-0006

**Nota :** Ces chiffres incluent seulement les homicides pour lesquels il y a un accusé connu. Dans les cas où il y a plus d'un accusé, seulement la personne ayant le lien le plus étroit avec la victime est comptabilisée. La date limite pour la présentation/révision des données de l'année civile précédente est au mois d'avril. Après cette date, les fichiers sont « bloqués », et aucune autre modification ne peut être apportée avant l'année suivante.

1. Les conjoints incluent les actuels et ex-conjoints légalement mariés, conjoints de fait et conjoints de même sexe.
2. Les parents incluent les liens biologiques, adoptifs, par mariage ultérieur ou dans une famille d'accueil.
3. Les autres liens familiaux incluent les nièces, les neveux, les petits-enfants, les oncles, les tantes, les cousins, la belle-famille, etc., par les liens du sang ou alliance (y compris les unions de fait) ou l'adoption.
4. Les autres liens intimes incluent les relations avec un conjoint de sexe opposé ou de même sexe suivantes : ami ou amie de cœur, partenaire extraconjugal, ex-ami/amie de cœur et autres liens intimes non précisés.

Différentes sources de données révèlent que les homicides sont souvent perpétrés par une personne que la femme victime connaissait. Par exemple, dans L'Homicide au Canada, 2014, la police a signalé 83 homicides par un partenaire intime pour 2014, et, dans la majorité de ces cas (80 %), la victime était une femme. Les femmes victimes d'homicide par un partenaire intime sont quatre fois plus nombreuses que leurs homologues masculins (0,44 pour 100 000 femmes de 15 ans et plus par rapport à 0,11 pour 100 000 hommes de 15 ans et plus). Les taux de femmes victimes d'homicide par un partenaire intime demeurent plus élevés que les taux d'hommes victimes, sans égard au groupe d'âge.

Parmi les 385 homicides résolus en 2014, il y avait un lien familial entre la victime et l'agresseur dans 131 ou 34 % des cas. Parmi ces 131 cas, 62 cas (soit 47 %) impliquaient un conjoint.

Parmi les homicides commis par un partenaire intime, 37 % ont été commis par un conjoint actuel ou ex-conjoint légalement marié; 36 % ont été commis par un conjoint de fait; et 4 % par un partenaire du même sexe. Les autres homicides commis par un partenaire intime (23 %) ont été commis par un petit ami (actuel ou ancien).

Les autres liens familiaux, comme ceux de nièce, de neveu, d'oncle, de tante et de cousin-e représentaient 16, ou 12 % des agresseurs, ce qui représente une baisse considérable par rapport aux années précédentes. Le nombre d'agresseurs qui étaient des parents (biologiques, adoptifs, par mariage ultérieur ou de famille d'accueil) était de 18, ou 14 % des cas.



## 9.3 Crimes sexuels selon l'âge et le sexe des victimes, N.-B., 2014

Âge	Agression sexuelle - niveaux 1 à 3		Autres infractions d'ordre sexuelle		Total		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	TOTAL
< 12	55	41	34	7	89	48	137
12 à 17	124	33	51	11	175	44	219
18 à 24	60	14	4	1	64	15	79
25 à 29	18	6	1	-	19	6	25
30 à 34	15	1	2	-	17	1	18
35 à 39	12	1	1	-	13	1	14
40 à 44	10	1	1	-	11	1	12
45 à 49	5	1	-	-	5	1	6
50 à 54	9	2	-	-	9	2	11
55 à 59	6	1	-	1	6	2	6
60 à 64	4	-	-	-	4	-	4
65 et plus	3	3	-	-	3	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>321</b>	<b>104</b>	<b>94</b>	<b>20</b>	<b>415</b>	<b>124</b>	<b>539</b>

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Données commandées.  
**Nota :** Un cas peut comprendre plus d'une infraction. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave. Victimes d'âge ou de sexe inconnus exclus.

En 2014 au Nouveau-Brunswick, 425 agressions sexuelles (de niveaux 1 à 3) ont été rapportées à la police. Ceci représente une baisse continue depuis 2009, quand il y avait 568 cas d'agressions sexuelles rapportés à la police. Il convient de noter que cette baisse dans le taux de signalement ne signifie pas nécessairement une baisse du taux d'incidence, et pourrait être expliquée par différentes raisons. Par exemple, il se peut que moins de personnes décident de signaler une agression sexuelle à la police, ou décident autrement de divulguer à leur famille, leurs amis, aux services d'approche, etc. plutôt qu'à la police. De plus, les cas pour lesquels l'âge ou le sexe de la victime n'a pas été noté ne sont pas inclus dans les statistiques ci-dessus, ce qui pourrait aussi influencer les chiffres.

La victime était un enfant (moins de 18 ans) dans 60 % des cas (de moins de 12 ans dans 23 % des cas) : une fille dans 42 % des cas (179) et un garçon dans 17 % des cas (74). La victime était de sexe féminin (tous âges confondus) dans 76 % des cas (321).



### Victimes d'autres agressions sexuelles, par âge et sexe, N.-B., 2014

Victimes :	
Femmes (tous les âges)	94 ou 82 %
Hommes (tous les âges)	20 ou 18 %
Enfants de moins de 18 ans	103 ou 90 %
Filles de moins de 18 ans	85 ou 75 %
Garçons de moins de 18 ans	18 ou 16 %
N <sup>bre</sup> total d'autres infractions d'ordre sexuel	114

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Données commandées.

**Nota** : Les victimes sont dénombrées selon l'infraction la plus grave. Victimes d'âge ou de sexe inconnus exclues.

### Victimes de tous les types de crime sexuel (agressions sexuelles et autres infractions sexuelles), par âge et sexe, N.-B., 2014

Victimes :	
Femmes (tous les âges)	415 ou 77 %
Hommes (tous les âges)	124 ou 23 %
Enfants de moins de 18 ans	356 ou 66 %
Personnes de 18 ans et plus	183
Filles de moins de 18 ans	264 ou 49 %
N <sup>bre</sup> total de tous types d'infractions d'ordre sexuel signalées	539

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Données commandées.

**Nota** : Les victimes sont dénombrées selon l'infraction la plus grave. Victimes d'âge ou de sexe inconnus exclues.

La majorité des agressions sexuelles où la victime est adulte demeurent non déclarées. Les agressions sexuelles font partie des crimes les moins susceptibles d'être dénoncés à la police. L'Enquête sociale générale de 1999 sur la victimisation a permis d'établir que 78 % des agressions sexuelles n'étaient pas déclarées à la police. Un rapport du YWCA de 2012 révèle que seulement 3,3 % des agressions sexuelles sont déclarées à la police chaque année au Canada. Cela veut dire que plus de 96 % des agressions sexuelles ne sont pas déclarées.<sup>1</sup>

La déclaration obligatoire de tout soupçon de violence ou d'exploitation de nature sexuelle d'un enfant influence probablement les chiffres représentant les cas de violence sexuelle dans lesquels la victime est un enfant. En effet, il peut donc avoir plus d'incidents signalés à la police dans les cas où la victime est un enfant.

**Source** : <sup>1</sup> Decker, A. 2015. « 460,000 and counting », YWCA Canada (en ligne), Toronto, YMCA Canada, 5 mai. Dans Internet : <http://ywcacanada.ca/en/blog/35?page=1>



**Agressions sexuelles** : Le *Code criminel du Canada* classe les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de leur gravité. Cette classification comprend les agressions sexuelles graves (de niveau 3), les agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles (de niveau 2) et les agressions sexuelles (de niveau 1).

En 2014, une question a été ajoutée à l'Enquête sociale générale (ESG) pour prendre en considération les agressions sexuelles où la victime n'était pas en mesure de consentir à une activité sexuelle parce qu'elle était droguée, intoxiquée ou manipulée d'une autre façon que par la menace ou la force physique.

*Source*: Perreault, S. La victimisation criminelle au Canada, 2014. Statistique Canada, numéro de catalogue Juristat 85-002-x.

**Autres infractions d'ordre sexuel** : comprennent notamment des infractions à l'égard d'enfants ainsi que de personnes ayant un handicap (p. ex. : contact sexuel avec un mineur, incitation à des contacts sexuels, exploitation sexuelle et inceste).

### Cas d'agressions sexuelles présentées dans les hôpitaux au N.-B., 2015

On trouve le programme des infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle (« SANE ») dans cinq régions (zones) au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'infirmières immatriculées possédant une formation particulière sur la collecte de preuves médico-légales et la façon de répondre aux besoins médicaux et psychologiques des femmes et enfants victimes d'agression sexuelle. Elles connaissent les ressources communautaires permettant de soutenir ces femmes.

#### Nombre de patients se présentant aux hôpitaux pour cause d'agression sexuelle :

Hôpital de Moncton : 75

Hôpital régional de Saint John : 43

Hôpital régional Dr Everett Chalmers (Fredericton) : 31

La majorité des victimes répertoriées aux trois hôpitaux étaient des femmes (95 %). Selon la région, les victimes pédiatriques ou des personnes âgées peuvent également être répertoriées. La plupart des agressions sexuelles relevées à un des hôpitaux étaient récentes, c'est-à-dire qu'elles remontaient aux 72 heures précédentes. À un autre hôpital, seulement 45 % étaient considérés comme étant récentes.

Dans l'un des hôpitaux où les statistiques sont tenues selon l'âge, les victimes viennent le plus souvent du groupe d'âge des 17 à 25 ans, soit 55 % des victimes d'agression sexuelle à cet hôpital. À un autre hôpital, le groupe d'âge le plus représenté était celui des 26 à 39 ans (31 %).

Aucune statistique n'était encore accessible pour les deux autres régions, soit Edmundston et Caraquet/Tracadie, étant donné que le programme n'a commencé qu'en décembre 2015 à ces endroits.

*Source*: Ministère de la Santé du N.-B., coordonnatrice du programme des infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle.

*Nota* : Le nombre de patients se présentant aux trois hôpitaux n'inclut pas nécessairement les consultations pour une autre raison, mais qui révèlent plus tard une agression sexuelle. De plus l'ensemble des victimes d'agressions sexuelles n'a pas nécessairement été vu par des infirmières du programme « SANE ».





# Le saviez-vous ?

En juin 2014, une coordonnatrice provinciale pour le programme d'Infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle (« SANE ») a été engagée. Son rôle consiste à normaliser le travail des infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle dans la province et à s'assurer que les victimes de partout au Nouveau-Brunswick ont accès à des soins spécialisés dans le domaine des agressions sexuelles. Elle travaille en outre en collaboration avec différents organismes gouvernementaux et communautaires à poursuivre la sensibilisation ayant trait à la violence sexuelle, ainsi qu'à expliquer aux collectivités et aux individus la façon de la prévenir.

Le programme continue d'élargir sa portée : le programme d'infirmières examinatrices des victimes d'agression sexuelle a amorcé ses activités à Miramichi en juin 2016 et l'Hôpital régional Dr Everett Chalmers (Fredericton) recevra des enfants comme patients dans ce cadre à la fin de l'année 2016.





## Crimes sexuels

### Taux d'agressions sexuelles pour 100 000 habitants selon les cas signalés à la police, N.-B. et Canada, 1983 – 2014

	1983	1989	1993	1999	2010	2012	2013	2014
N.-B.	26	119	173	103	79	65	61	57
Canada	47	98	121	78	66	63	60	58

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité ; tableau CANSIM 252-0051  
**Nota** : Comprend les agressions contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes.

Le taux d'agressions sexuelles signalées à la police au Nouveau-Brunswick a été plus élevé que la moyenne nationale à chaque année presque sans exception depuis la fin des années 1980 jusqu'en 2014, quand le taux du Nouveau-Brunswick était un peu plus bas que le taux canadien : 426 cas ont été signalés au Nouveau-Brunswick, donnant un taux de 57 agressions sexuelles pour 100 000 habitants, comparativement à 58 pour 100 000 en moyenne au Canada.

Presque tous les cas d'agressions sexuelles signalés au Nouveau-Brunswick en 2014 (421 des 426 incidents) ont été classés de catégorie 1, le moins grave des trois niveaux dans le *Code criminel*. Les cinq autres incidents relevés étaient des agressions sexuelles de niveau 2, armées ou causant des lésions corporelles. Aucun incident ne s'agissait d'une agression sexuelle de niveau 3.

### Taux d'agression sexuelle pour 100 000 habitants, certaines régions policières du N.-B.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fredericton	54	63	74	88	91	106	118	124	105	101	107
Saint John	104	80	108	151	141	112	151	111	72	94	88
GRC Codiac (GRC Régionale de Moncton)	63	58	47	55	65	71	65	68	66	63	54
N.-B.	<b>79</b>	<b>73</b>	<b>67</b>	<b>68</b>	<b>77</b>	<b>76</b>	<b>78</b>	<b>73</b>	<b>65</b>	<b>60</b>	<b>57</b>

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, données commandées ; tableau CANSIM 252-0075

**Nota** : Comme il peut y avoir des différences selon le lieu (p. ex. : liées à la géographie ou à l'intervention policière), les comparaisons devraient être faites avec discernement.



## CANADA

### % des victimes de crimes violents qui l'ont rapporté à la police, 2014

Victimes d'agression sexuelle	5 % (E)
Victimes de voies de fait	38 %
Victimes de vol qualifié	45 %

**Source** : Statistique Canada, l'Enquête sociale générale 2014.

**Nota** : (E) Mise en garde de Statistique Canada concernant la qualité des données : à utiliser avec prudence.

En 2014, une question a été ajoutée à l'ESG pour prendre en considération les agressions sexuelles où la victime n'était pas en mesure de consentir à une activité sexuelle parce qu'elle était droguée, intoxiquée ou manipulée d'une autre façon que par la menace ou la force physique.

## CANADA

### Lien entre l'accusé et la femme victime d'agression sexuelle, 2014

#### Simple connaissance

43 % des victimes

#### Membres de la famille (autre qu'un partenaire intime)

23 % des victimes

#### Étrangers

21 % des victimes

#### Conjoint actuel ou un ex- conjoint

4 % des victimes

#### Autre relation intime

10 % des victimes

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, 2015. Données commandées.

**Nota** : Les simples connaissances comprennent les symboles d'autorité, les amis, les relations d'affaires, les relations criminelles, les connaissances occasionnelles, les voisins, les colocataires et les symboles d'autorité inversés.

Les membres de la famille autres que le conjoint comprennent un parent, un enfant, un membre de la famille immédiate, un membre de la famille élargie, un beau-parent et un enfant d'un conjoint.

Les conjoints actuels ou ex-conjoints sont des personnes mariées, séparées ou divorcées ou des conjoints de fait (actuels ou anciens).

Relation intime renvoie à des relations comme petit(e) ami(e) actuel(le) ou ancien(e), ou à d'autres relations intimes.

Sont exclus les incidents pour lesquels l'âge et le sexe de l'accusé, de même que le lien entre la victime et l'accusé étaient inconnus.

Excluent les victimes d'un conjoint âgées de moins de 15 ans. Excluent un petit nombre de victimes au Québec dont l'âge était inconnu et pour lesquelles le code 0 a été attribué par erreur.



## Pourcentage d'agressions sexuelles ayant mené à des accusations, N.-B. et Canada, 1983 – 2014

	1983	1987	1993	1999	2007	2011	2012	2013	2014
N.-B.	45 %	46 %	45 %	38 %	44 %	40 %	54 %	50 %	41 %
Canada	42 %	48 %	53 %	45 %	43 %	44 %	44 %	45 %	44 %

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité ; tableau CANSIM 252-0051.  
**Nota** : Comprend les agressions contre les hommes et les femmes, les enfants et les adultes. Les données de l'année précédente sont révisées lors de l'édition subséquente.

Près de la moitié des agressions sexuelles signalées à la police aboutissent à des accusations, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Après une hausse importante en 2012 (54 % des cas menant à des accusations), la proportion a diminué de nouveau, pour passer à 41 % des 426 cas qui ont mené à des accusations en 2014 au Nouveau-Brunswick, alors que la moyenne canadienne est demeurée relativement stable, à 44 %.

Dans les poursuites pour agression sexuelle au Nouveau-Brunswick, un nombre légèrement inférieur à la moyenne nationale mène à une condamnation. Contrairement à ce qui se fait dans la plupart des provinces, les procureurs de la Couronne au Nouveau-Brunswick, et non la police, doivent approuver la mise en accusation, et basent leurs décisions sur la probabilité d'une condamnation.

### Variations régionales dans les % des cas rapportés d'agression sexuelle qui ont mené au dépôt d'accusations, N.-B. 2008 – 2014

	N.-B.	Saint John (ville)	Fredericton (police municipale)	Moncton (GRC Régionale Codiak)
2014	41 % (175 des 426 cas rapportés ont mené au dépôt d'accusations)	13 % (8 des 61 cas)	30 % (19 des 63 cas)	54 % (34 des 63 cas)
2013	50 % (229 des 462 cas)	27 % (18 des 66)	10 % (6 des 59)	61 % (45 des 74)
2012	54 % (265 des 490 cas)	43 % (22 des 51)	10 % (6 des 61)	60 % (45 des 75)
2011	40 % (220 des 553 cas)	13 % (10 des 78)	17 % (12 des 72)	48 % (37 des 77)
2010	44 % (262 des 591 cas)	11 % (12 des 106)	13 % (9 des 67)	62 % (45 des 73)
2009	47 % (266 des 572 cas)	17 % (13 des 79)	27 % (16 des 59)	49 % (38 des 77)
2008	43 % (250 des 578 cas)	11 % (11 des 98)	23 % (11 des 48)	57 % (39 des 68)

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, données commandées ; tableau CANSIM 252-0075

**Nota** : Dans l'édition 2014 du Profil égalité, les données de 2012 et 2013 pour le Nouveau-Brunswick avaient été inversées par erreur. Comme il peut y avoir des différences selon le lieu (p. ex. : liées à la géographie ou à l'intervention policière), les comparaisons devraient être faites avec discernement.



## Taux (%) de condamnation des personnes accusées d'agression sexuelle, N.-B. et Canada

### 2013/2014

N.-B. : 33 %

159 accusations. Décisions :

- 52 condamnations
- 14 acquittements
- 84 arrêts/retraits
- 9 autres jugements

Canada: 23 %

8 550 accusations. Décisions :

- 1 982 condamnations
- 662 acquittements
- 5 729 arrêts/retraits
- 177 autres jugements

### 2012/2013

N.-B.: 46 %

Canada: 23 %

### 2011/2012

N.-B. : 44%

Canada: 23 %

### 2010/2011

N.-B. : 47 %

Canada : 26 %

### 2008/2009

N.-B. : 50 %

Canada: 27 %

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, tableau CANSIM 252-0053.

**Nota** : Comme il peut y avoir des différences selon le lieu (p. ex. : liées à la géographie ou à l'intervention policière), les comparaisons devraient être faites avec discernement.

Les « autres jugements » comprennent des jugements de non-responsabilité criminelle.



## Crimes sexuels

### Peines infligées aux adultes condamnés pour agression sexuelle et autres crimes violents, N.-B., 2012/2013 et 2013/2014

Infraction/ Peine	Emprisonnement		Peine conditionnelle		Période de probation		Amende		Action en restitution		Peine - autre		Nombre total de cas de condamnations	
	2012/ 2013	2013/ 2014	2012/ 2013	2013/ 2014	2012/ 2013	2013/ 2014	2012/ 2013	2013/ 2014	2012/ 2013	2013/ 2014	2012/ 2013	2013/ 2014	2012/ 2013	2013/ 2014
Agression sexuelle	49 % (22)	61 % (23)	11 % (5)	13 % (5)	39 % (18)	47 % (18)	22 % (10)	13 % (5)	0 % (0)	0 % (0)	46 % (28)	50 % (19)	100 % (46)	100 % (38)
Autres crimes violents	29 % (282)	28 % (272)	9 % (86)	7 % (72)	65 % (640)	65 % (623)	24 % (242)	35 % (341)	0,01 % (9)	0,002 % (2)	64 % (638)	67 % (653)	100 % (991)	100 % (974)

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes ; tableau CANSIM 252-0056

**Nota** : Une cause peut donner lieu à plus d'une peine. Il se peut donc que la somme des peines / le pourcentage ne corresponde pas au « Total des causes avec condamnation » / 100%.

Le chiffre entre parenthèses est le nombre de ce type de peines imposés.

La peine conditionnelle, une option depuis 1996 seulement, permet aux contrevenants de purger leur peine dans la communauté sous supervision.

La catégorie « autres infractions contre la personne » comprend l'homicide, la tentative de meurtre, le vol qualifié, les voies de fait, les autres infractions d'ordre sexuel, le harcèlement criminel et la profération des menaces.

La catégorie « autres peines » comprend l'absolution inconditionnelle ou sous conditions et la condamnation avec sursis, l'ordonnance de travaux communautaires et l'ordonnance d'interdiction.

Les adultes condamnés pour des agressions sexuelles se voient frappés de peines différentes que ceux condamnés pour d'autres types de crimes violents, au Nouveau-Brunswick comme au Canada. Plus d'adultes condamnés pour agression sexuelle au Nouveau-Brunswick en 2013/2014 ont écopé d'une peine conditionnelle, que ceux condamnés pour d'autres infractions contre la personne (tout comme en 2012/2013). Au niveau canadien, l'usage de la peine conditionnelle – une option qui n'était pas élaborée dans le but de servir pour les infractions contre la personne – est moins fréquent qu'au Nouveau-Brunswick dans les cas d'agression sexuelle.

## CANADA

### Les peines prononcées contre les adultes pour agression sexuelle et pour d'autres crimes de violence, 2012/2013 et 2013/2014

#### 2013/2014

**Dans les 1 357 jugements pour agression sexuelle :**

12 % des cas ont eu une peine conditionnelle  
55 % des cas ont écopé d'une peine de prison

**Dans les 39 843 jugements pour les crimes contre la personne :**

5% des cas ont eu une peine conditionnelle  
35% des cas ont écopé d'une peine de prison

#### 2012/2013

**Dans les 1 455 jugements pour agression sexuelle :**

11 % des cas ont eu une peine conditionnelle  
55 % des cas ont écopé d'une peine de prison

**Dans les 43 478 jugements pour les crimes contre la personne :**

5% des cas ont eu une peine conditionnelle  
35% des cas ont écopé d'une peine de prison

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes ; tableau CANSIM 252-0056.

**Nota** : Les données sur les peines conditionnelles au Québec ne sont pas disponibles.



# Le saviez-vous?

Au Canada, en 2012, 9 084 incidents de cybercriminalité ont été signalés aux services de police, ce qui représente un taux de 33 cybercrimes par 100 000 habitants. De ce nombre, 3 284 incidents criminels dénoncés à la police étaient des cybercrimes constituant des infractions contre la personne, correspondant à 36 % de l'ensemble des cybercrimes rapportés.

Les cybercrimes constituant des infractions contre la personne se divisent en deux catégories :

- **intimidation** : infraction supposant une menace de violence, comme la profération de menaces, le harcèlement criminel et l'extorsion – un cybercrime sur cinq signalé à la police (20 % ou 1 839 incidents) était de cette nature. La profération de menaces (8 % des cybercrimes signalés) et le harcèlement criminel (6 % des cybercrimes signalés) étaient les types d'intimidation les plus courants.
- **infractions de nature sexuelle** : comprennent le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur et les infractions liées à la pornographie juvénile – 1 441 des infractions (ou 16 %) signalées à la police étaient de cette nature.

**Source** : Statistique Canada, article de Juristat 85-002-X.



## 9.4 Incidents de mauvais traitements, de négligence et d'auto négligence des personnes âgées signalés aux Services de protection des adultes, N.-B., 1998/1999 – 2014/2015

Nombre d'incidents signalés			Nombre d'incidents signalés		
Année	Femmes de 65 ans ou plus	Hommes de 65 ans ou plus	Année	Femmes de 65 ans ou plus	Hommes de 65 ans ou plus
2014/15	786	495	2007/08	314	192
2013/14	712	391	2006/07	248	150
2012/13	658	333	2005/06	179	81
2011/12	599	334	2004/05	152	87
2010/11	520	272	2003/04	158	99
2009/10	422	258	2002/03	139	100
2008/09	319	245	2001/02	139	96

**Source** : Ministère du Développement social du N.-B., Soins de longue durée et soutien aux personnes handicapées, Protection des adultes; Statistique Canada, tableau CANSIM 051-0001.

**Nota** : Les données disponibles des Services de protection des adultes ne permettent pas de faire une distinction entre la négligence et l'auto négligence. Les données présentées dans les versions antérieures du Profil égalité peuvent, dans certains cas, faire l'objet de modifications mineures. Par conséquent, les données des tableaux peuvent être légèrement différentes.

Un peu plus de 6 sur 10 (61 %) des personnes âgées souffrant de mauvais traitements, de négligence ou d'auto négligence signalés aux Services de protection des adultes sont des femmes ; les femmes représentent 55% de la population de ce groupe d'âge (65 ans ou plus). Le nombre de cas signalés continue d'augmenter depuis 2001/2002 : 786 femmes et 495 hommes ont été identifiés comme vulnérables en 2014/2015, comparativement à 139 et 96 en 2001/2002.

Les données sur la criminalité nationale révèlent que les femmes âgées bien plus souvent que les hommes âgés sont victimes d'abus aux mains d'un membre de la famille – souvent leur conjoint actuel ou un ex-conjoint, mais presque aussi souvent par un enfant adulte. Les hommes âgés victimes d'abus l'étaient le plus souvent aux mains d'un enfant adulte. Ils s'agissait le plus souvent de cas de voies de fait simples. En 2014, 40 % des cas ont entraîné des blessures physiques, parmi lesquelles 94 % étaient mineures et n'ont pas demandé de traitement médical.

Le taux global d'homicides par un membre de la famille à l'endroit de personnes âgées a diminué, de 6,2 cas par million en 1984 à 3,4 cas par million en 2014. De 2004 à 2014, près des deux tiers (64 %) des victimes d'homicides par un membre de la famille à l'endroit de personnes âgées ont été des femmes. Les femmes victimes de tels crimes ont le plus souvent été assassinées par leur conjoint (dans 47 % des cas), alors que chez les hommes, cette proportion ne s'élevait qu'à 5 %. Dans le cas des hommes victimes, l'auteur du crime était la plupart du temps un enfant adulte de la victime (77 %), comparativement à 35 % chez les femmes victimes de meurtre par un membre de la famille.





## CANADA

### Personnes âgées victimes de violence familiale, 2014

#### Nombre de crimes violents signalés à la police où l'accusé est un membre de la famille et la victime est âgée de 65 ans ou plus (taux pour 100 000 habitants) :

1 873 femmes victimes (65,4)

1 288 hommes victimes (52,8)

#### Le membre accusé de la famille était...

Conjoint-e ou ex conjoint-e 619 femmes victimes; 261 hommes victimes

L'enfant 588 femmes victimes; 457 hommes victimes

Un membre de la famille élargie 488 femmes victimes; 413 hommes victimes

Le frère ou la sœur 218 femmes victimes; 157 hommes victimes

#### Crimes violents perpétrés dans la famille, selon l'accusation

Voie de fait simple 1 046 femmes victimes; 682 hommes victimes

Profération de menace 358 femmes victimes; 253 hommes victimes

Voie de fait grave 219 femmes victimes; 215 hommes victimes

Harcèlement criminel 80 femmes victimes; 48 hommes victimes

Extorsion 21 femmes victimes; 21 hommes victimes

Homicide/tentative de meurtre 20 femmes victimes; 8 hommes victimes

Agression sexuelle 18 femmes victimes; 1 homme victime

Vol qualifié 12 femmes victimes; 14 hommes victimes

#### N.-B.

#### Nombre de personnes âgées qui ont été victimes de violence familiale, 2014 (taux pour 100 000 habitants)

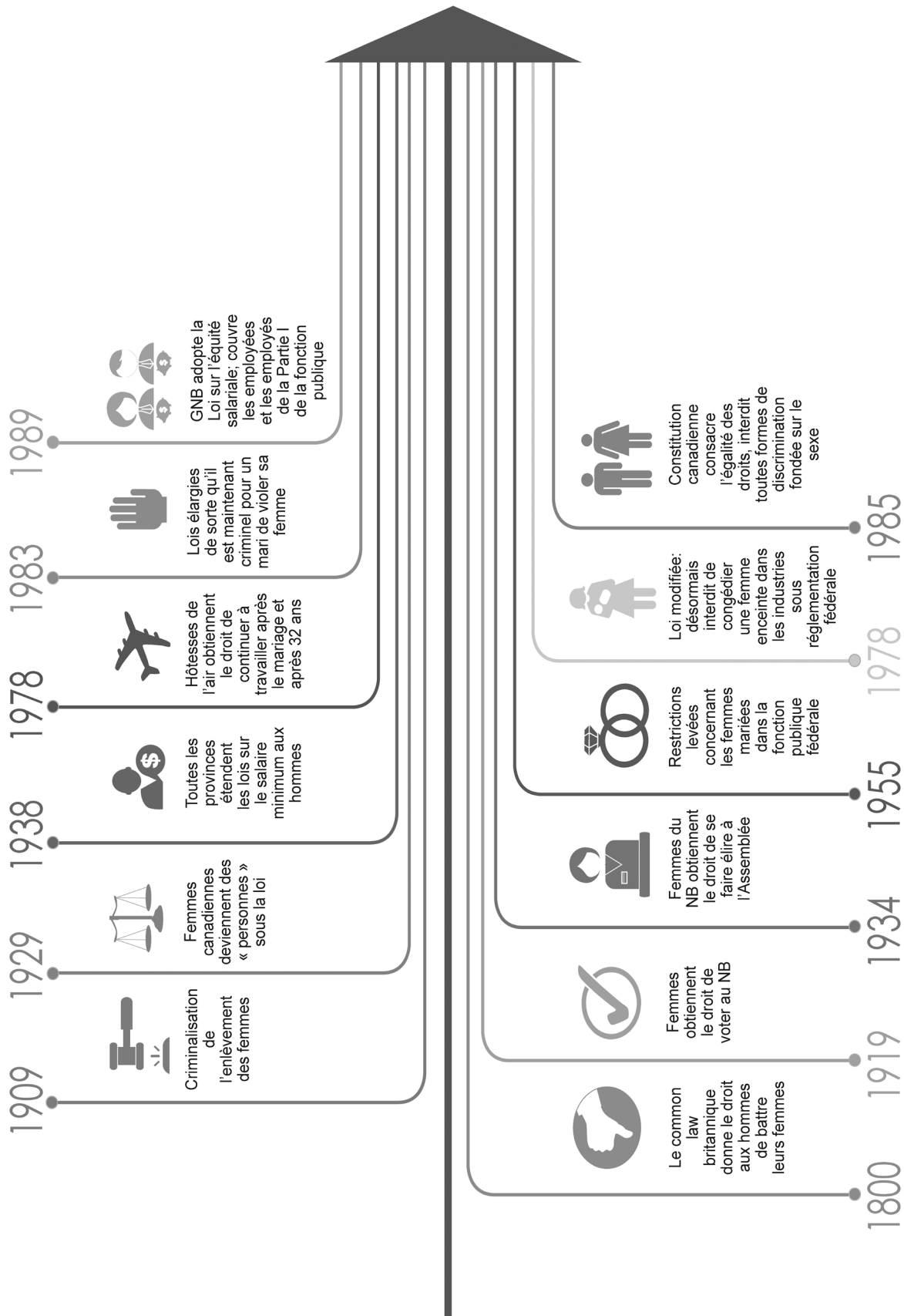
39 femmes victimes (55,2)

27 hommes victimes (44,1)

**Source** : Statistique Canada, Juristat, La violence familiale au Canada : Un profil statistique, 2014.



# L'avancement des femmes dans l'égalité juridique



# Lexique

**Âge médiane** : La moitié de la population est plus âgée et l'autre moitié est plus jeune que l'âge visé.

**Agressions sexuelles** : Le *Code criminel du Canada* classe les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de leur gravité. Cette classification comprend les agressions sexuelles graves (de niveau 3), les agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles (de niveau 2) et les agressions sexuelles (de niveau 1). En 2014, une question a été ajoutée à l'Enquête sociale générale (ESG) pour prendre en considération les agressions sexuelles où la victime n'était pas en mesure de consentir à une activité sexuelle parce qu'elle était droguée, intoxiquée ou manipulée d'une autre façon que par la menace ou la force physique.

**Autres infractions d'ordre sexuel (voir aussi agressions sexuelles)** : comprennent notamment des infractions à l'égard d'enfants ainsi que de personnes ayant un handicap (p. ex.: contact sexuel avec un mineur, incitation à des contacts sexuels, exploitation sexuelle et inceste).

**Classification nationale des professions** : La Classification nationale des professions (CNP) 2011 est la source autorisée d'information sur les professions au Canada. Elle est utilisée quotidiennement par des milliers d'individus afin de comprendre les emplois disponibles sur le marché du travail canadien. Apprenez-en plus sur la CNP 2011 ici : <http://www5.rhdcc.gc.ca/CNP/Francais/CNP/2011/Bienvenue.aspx>

**Enquête sociale générale (ESG)** : Les données de l'ESG ont servi à étayer d'importants programmes du gouvernement afin éclairer la recherche sur la vie sociale, et sont devenues un outil de formation précieux pour les méthodes quantitatives dans les établissements d'enseignement postsecondaire à l'échelle du pays. L'ESG est considérée comme une importante enquête sociale fondamentale au sein du système statistique national du Canada, permettant de fournir un aperçu complet de divers sujets essentiels. Les thèmes actuels de l'ESG comprennent la prestation de soins, les familles, l'emploi du temps, l'identité sociale, le bénévolat et la victimisation. Chacun des six thèmes d'enquête qui précèdent se répète en profondeur à peu près tous les cinq ans. En outre, chaque enquête recueille des renseignements sociodémographiques détaillés comme l'âge, le sexe, la scolarité, la religion, l'appartenance ethnique, le revenu, etc. La collecte régulière de données transversales permet d'analyser les tendances et de tester et de développer de nouveaux concepts.

**Famille économique** : désigne un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même foyer et sont liées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil.

- personne hors famille économique : est une personne vivant seule ou avec des personnes non apparentées telles que des colocataires ou un locataire.

**Identité autochtone** : Les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, et/ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

**Immigrants récents** : Les personnes ayant arrivé dans la période entre 2006 et 2011.

**Incapacité** : Les 10 types d'incapacité saisis dans le cadre de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (l'ECI) concernent la vision, l'ouïe, la mobilité, la flexibilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, le développement, la santé mentale/psychologique et la mémoire. Les personnes étaient considérées comme ayant une incapacité si elles avaient de la difficulté à accomplir certaines tâches en raison d'un état ou d'un problème de santé à long terme et présentaient une limitation dans leurs activités quotidiennes.

**Langue maternelle** : La première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise.

**Mesures de faible revenu (MFR)** : des mesures relatives de faible revenu correspondant à 50 % du revenu médian ajusté du ménage. Ces mesures sont classées en fonction du nombre de personnes présentes dans le ménage, reflétant les économies d'échelle attribuables à la taille du ménage.

**Mesure du panier de consommation (MPC)** : élaborée par Emploi et Développement social Canada, vise à mesurer un niveau de vie qui est un compromis entre la subsistance et l'inclusion sociale. Elle prend également en considération les différences du coût de la vie entre les régions. La MPC représente le coût d'un panier incluant les éléments suivants : de la nourriture permettant une saine alimentation, des vêtements et des chaussures, un logement, un moyen de transport ainsi que d'autres biens et services de base (p. ex. articles de soins personnels ou d'entretien ménager). Le coût du panier est comparé au revenu disponible de chaque famille pour déterminer les seuils de faible revenu.

**OCDE** : Organisation pour la coopération et le développement économiques, un forum de 35 pays démocratiques de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Europe et l'Asie-Pacifique. Le Secrétariat de l'OCDE collecte et analyse les données, lesquelles contribuent aux recommandations faites aux gouvernements. Le forum annuel de l'OCDE est une plate-forme mondiale d'échange d'idées, de partage de connaissances et de constitution de réseaux. Il rassemble des ministres, des représentants d'organisations internationales et de la société civile, et des dirigeants d'entreprises et de syndicats.

**Revenu après impôt** : le revenu total moins l'impôt sur le revenu (le **revenu total** désigne le revenu de toutes sources, y compris les transferts gouvernementaux et avant déduction de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu).

**Revenu médian** : le point central entre la moitié des familles au revenu plus élevé et l'autre moitié au revenu plus faible. Par exemple, lorsqu'on donne un revenu médian de 25 000 \$, cela veut dire qu'exactement la moitié des revenus indiqués sont supérieurs ou égaux à 25 000 \$ et que l'autre moitié des revenus signalés sont inférieurs ou égaux au revenu médian.

**Seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl)** : sont des seuils de revenu en dessous desquels une famille consacrerait probablement une plus grande partie de son revenu après impôt à l'achat de produits de première nécessité tels que la nourriture, le logement et les vêtements qu'une famille moyenne. L'approche vise essentiellement à estimer un seuil de revenu à partir duquel les familles devraient dépenser 20 points de pourcentage de plus que la famille moyenne pour la nourriture, le logement et les vêtements, selon l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992. Les SFR sont calculés de cette manière pour sept tailles de familles et cinq tailles de collectivités.

**Seuils de faible revenu avant impôt (SFR-Avl)** : sont des seuils au-dessous desquels une famille consacrerait probablement une plus grande partie de son revenu avant impôt à l'achat de produits de première nécessité tels que la nourriture, le logement et les vêtements qu'une famille moyenne.

**Titres scolaires postsecondaires** : Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu – métiers, apprentissage, collège ou université – après le diplôme d'études secondaires.

**Travailleurs et travailleuses indépendant-e-s** : se réfère aux propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel et à ceux/celles qui travaillent à la pige ou à contrat.